

**Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme**

**LABORATOIRE : VILLE - ARCHITECTURE et PATRIMOINE**



**MEMOIRE ELABORE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER EN  
ARCHITECTURE.**

**OPTION : PATRIMOINE ARCHITECTURL ET URBAIN.**

***Diagnostic paysager par l'approche visuelle, sous l'angle  
physico-spatial***

***Cas d'étude : Le fort El-Nabot à Cherchell***

**NOM /PRENOM DU CANDIDAT(E) :**

HANAFI Nour-El-Houda

**COMPOSITION DU JURY :**

Dr. FERHAT Sara (SP3) P

Mme. CHABANE Imane (SP1)

Dr. HASSAINE Saïd (EPAU)

**NOM /PRENOM de L'ENCADREUR :**

Pr. CHENNAOUI Youcef

**- Session : Avril 2019 -**

# *Dédicaces*

*A la mémoire de mes grands-parents ;*

*A mes deux perles, mes très chers, parents ;*

*A mon frère et ma sœur, bien aimés ;*

*A toute ma famille, pour son soutien inestimable ;*

*A ma ville, Cherchell ...*

# Remerciements

*Au terme de ce travail, je tiens à remercier le bon Dieu tout puissant qui m'a donné la force, le courage et la patience pour terminer ce mémoire.*

*Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de mémoire,*

*Pr. CHEMAMOU Youcef, qui fut la personne à me faire découvrir le sujet, qui a guidé mon mémoire. Je le remercie pour son encadrement, sa patience, sa disponibilité, pour le temps qu'il m'a consacré à m'apporter les outils méthodologiques indispensables à la conduite de cette recherche ; et surtout pour ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion en partageant ses connaissances.*

*Mes vifs remerciements vont également aux membres du jury, pour avoir accepté d'évaluer mon travail et pour l'intérêt qu'ils ont porté à ma recherche.*

*Je tiens particulièrement à remercier mes parents, qu'ils trouvent ici un modeste témoignage de reconnaissance pour l'immense amour, tendresse, leurs encouragements constants et la grande compréhension, dont ils m'ont toujours entouré.*

*J'adresse également une pensée à mon frère M'hamed, ma sœur Nesrine, mes cousines Naziha et Nour El Hayet, mes chers tantes et mon oncle Mohammed HAKEM, pour leurs encouragements qui ont été d'une grande aide.*

*En dernier, je remercie tous ceux qui ont participé de près ou de loin à la concrétisation de ce travail.*

## **Résumé :**

La notion de patrimoine s'est aujourd'hui élargit, jusqu'à inclure le paysage culturel en tant qu'élément porteur de l'identité du territoire, qui a été façonné au cours des siècles à la fois, par les facteurs naturels et humains.

Du fait qu'il soit patrimoine, sa bonne compréhension constitue l'élément clé qui conduit à sa préservation. A cet égard, l'analyse sitologique s'impose au moyen de la perception, et se complète par l'approche morphologique, dans une optique d'identification et d'évaluation paysagères des composantes naturelles et bâties.

Notre recherche s'inscrit dans ce contexte, et porte sur l'identification de l'intérêt patrimonial extrinsèque au fort El-Nabot à Cherchell, un monument retraçant les strates historiques des civilisations qui se sont succédé dans cette région.

A travers l'approche perceptuelle, nous allons d'abord, étudier le caractère d'intégration paysagère du fort, à son site, qui se singularise par une morphologie particulière ; puis passer à la reconnaissance du rapport établi entre le fort et son paysage, d'où découlent nos problématiques :

- 1) Comment le fort El-Nabot s'est inséré dans son paysage ?**
- 2) Quel lien de relations peut-on reconnaître entre le fort et son paysage ?**

Dès lors, l'analyse nous a conduit à corréler l'insertion du fort El-Nabot à la morphologie de son site d'implantation ; dans la mesure où il contribue vivement à l'identification du lieu et des valeurs paysagères qui, à leurs tours, motivent la protection du bien et ses abords par le biais d'actions objectives valorisant le paysage concerné.

## **Mots-clefs :**

Patrimoine, paysage culturel, analyse sitologique, évaluation paysagère, valeurs paysagères, l'approche perceptuelle.

## **Abstract:**

The notion of heritage is now expanding to include the cultural landscape as an element of territorial identity which has been made centuries ago by different natural and human factors.

Being a heritage is considered as a key element to be protected. In this regard, the sitological analysis is imposed by means of perception and is complemented by the morphological approach, for the purpose of landscape identification and evaluation of natural and built components.

Our research is based on the previous context and focused on the identification of great interest in the Fort El-Nabot in Cherrhell, which is a historical monument tracing the civilizations that took place in this region.

Through the perceptual approach, we first studied the landscape integration character of the Fort at its site, which is distinguished by a particular morphology. Then, we studied the recognition of the relationship established between the Fort and its landscape, from where, we picked our principal and main problematics:

- 1) How did fort El-Nabot fit into its landscape?**
- 2) What relationship can be recognized between the Fort and its landscape?**

Therefore, the analysis led us to correlate the insertion of the Fort El-Nabot with the morphology of its site of implantation. So far as contributed strongly to the identification of the landscape values which, in their turn, motivate the protection of the good and its surroundings by means of objective actions valuing the landscape concerns.

## **Key words:**

Heritage, cultural landscape, sitological analysis, landscape evaluation, landscape values, perceptual approach.

## ملخص:

توسّع مفهوم التراث ليشمل حالياً المشهد الثقافي كعنصر لهوية الإقليم، الذي تشكل على مر العصور بفعل عوامل طبيعية وبشرية.

وبما أنه تراث، فإن فهمه الجيد هو العنصر الرئيسي الذي يؤدي إلى حمايته. في هذا الصدد، يُفرض تحليل الموقع عن طريق الإدراك البصري، ويكمله المنهج المورفولوجي، بهدف تحديد وتقييم المكونات الطبيعية والمبنية في المشهد. إن بحثنا يتلاءم مع هذا السياق، ويركز على تحديد القيمة التراثية الخارجية لحصن النابوط بشرشال، الذي يتجسد في نصب تذكاري يروي الطبقات التاريخية للحضارات المتعاقبة على هذه المنطقة.

من خلال النهج الإدراكي البصري، سوف ندرس أولاً طبيعة تكامل الحصن، مع موقعه الذي ينفرد بتشكيل معين؛ ثم ننتقل إلى تحديد العلاقة المتواجدة بين الحصن ومنظره الطبيعي المحيط به، والتي تنشأ منها اشكاليتنا عبر هاته الأسئلة:

(1) كيف يندرج حصن النابوط ضمن المشهد الطبيعي؟

(2) ما هي العلاقة التي يمكن ادراكها بين الحصن ومنظره الطبيعي؟

انطلاقاً من هذا. قادنا التحليل إلى ربط إدراج حصن النابوط بتشكيل موقع تواجده؛ حيث انه يساهم بشكل كبير في تحديد خصائص المكان وكذا قيم المنظر الطبيعي التي بدورها تحفز حماية هذه الملكية ومحيطها من خلال إجراءات موضوعية تعزز المشهد المعني به.

## الكلمات الرئيسية:

التراث - المشهد الثقافي - تحليل الموقع - تقييم المنظر عبر المنهج الإدراكي البصري - قيمة المشهد- النظرية الإدراكية البصرية.

## Sommaire :

Dédicaces.....	I
Remerciements.....	II
Résumé.....	III
ملخص.....	IV
Abstract .....	V
Liste des figures .....	VIII
Liste des tableaux .....	X

### **Chapitre introductif**

I. Introduction au sujet de recherche.....	1
II. Présentation du thème de la recherche.....	1
III. La problématique de la recherche.....	4
IV. Les hypothèses .....	4
V. Les objectifs à atteindre.....	4
VI. Les critères de choix du cas d'étude.....	5
VII. La méthodologie de recherche .....	5
VIII. La structure du mémoire .....	7

### **Chapitre I : Les valeurs paysagères, une motivation pour la patrimonialisation**

<b>Introduction</b> .....	8
1. Qu'est-ce que le patrimoine ?.....	8
2. La patrimonialisation .....	8
3. Les étapes de la patrimonialisation .....	9
4. Les catégories du patrimoine .....	10
4.1. A l'échelle internationale .....	11
4.2. A l'échelle nationale .....	12
5. Le paysage, quelle définition ? .....	14
6. La notion de valeur .....	16
7. La valeur paysagère, une notion complexe .....	17
8. Valeur / évaluation, deux notions liées.....	18
<b>Conclusion</b> .....	18

### **Chapitre II : Méthodes d'évaluation paysagère**

<b>Introduction</b> .....	19
1. L'approche sitologique .....	19
1.1. Qu'est-ce que la sitologie ?.....	19
1.2. La dimension perceptive de la sitologie .....	19
1.3. Le gestaltisme et la sitologie, quelle corrélation ?.....	20
1.4. Les outils de la sitologie .....	20
1.4.1. La trame primaire.....	21
1.4.2. La trame secondaire.....	22
1.4.3. La trame tertiaire .....	22
1.4.4. La trame quaternaire .....	23
1.5. Les limites de la sitologie .....	24
2. L'approche morphologique .....	24
2.1. Qu'est-ce que la morphologie ?.....	24
2.2. Les outils de l'analyse morphologique .....	25
2.2.1. La silhouette, dite aussi « skyline » .....	25

2.2.2. Le point d'appel, dit aussi point de repère .....	26
2.2.3. Le tissu urbain .....	27
3. L'approche historique .....	28
3.1. L'étymologie .....	28
3.2. La situation géographique .....	29
3.3. La construction du fort El-Nabot .....	29
3.4. La description architecturale du fort El-Nabot .....	30
3.4.1 Le système constructif .....	30
3.4.2 L'étude du plan .....	30
3.4.3 La lecture de la façade .....	31
<b>Conclusion</b> .....	32

### **Chapitre III : Diagnostic paysager du fort El-Nabot sous l'angle physico-spatial**

<b>Introduction</b> .....	33
1. Diagnostic paysager du fort El-Nabot par l'approche sitologique .....	33
2. Critères sitologiques et morphologiques d'évaluation paysagère.....	35
2.1. La trame primaire.....	35
2.2. La trame secondaire .....	42
2.3. La trame tertiaire .....	43
2.4. La trame quaternaire .....	44
<b>Conclusion</b> .....	44

### **Chapitre IV: Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du fort El-Nabot**

<b>Introduction</b> .....	46
1. La connaissance des paysages .....	46
1.1. L'Atlas des paysages, une ressource mobilisable au service des paysages.....	46
1.2. L'unité, la structure et l'élément de paysage, quelle dépendance ?.....	46
1.2.1. L'unité paysagère.....	47
1.2.2. Les caractères visuels de l'unité paysagère .....	47
1.2.3. La structure paysagère.....	48
1.2.4. L'élément de paysage.....	48
2. Les critères de démarcation des unités paysagères.....	50
3. La délimitation des unités paysagères du fort El-Nabot.....	53
4. L'analyse qualitative de la consommation de l'espace géographique limitrophe au fort El-Nabot.....	58
5. Identification des menaces et faiblesses, résultats de la pression urbanistique.....	60
6. Identification des valeurs paysagères du fort El-Nabot .....	63
<b>Conclusion générale</b> .....	65
<b>Bibliographie</b> .....	67

#### **Annexes :**

- **Annexe I:** Extraits du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques de Cherchell (PPMVSA).
- **Annexe II :** Reportage photographique.

## Liste des figures :

<b>Figure 01.</b> Vue sur l'arrière-pays de Cherchell depuis le phare.....	02
<b>Figure 02.</b> Vue sur Cherchell depuis les hauteurs.....	02
<b>Figure 03.</b> Vue ancienne depuis le port.....	02
<b>Figure 04.</b> Vue récente depuis le port.....	02
<b>Figure 05.</b> Poste télégraphique en Algérie (1846).....	03
<b>Figure 06.</b> Poste optique de Ténès.....	03
<b>Figure 07.</b> Poste optique de ksar Chellala (2012).....	03
<b>Figure 08.</b> Le fort El-Nabot à Cherchell.....	03
<b>Figure 09.</b> Poste optique à Ghardaïa.....	03
<b>Figure 10.</b> Organigramme de la démarche méthodologique adoptée.....	06
<b>Figure 11.</b> Schéma synthétique du processus de patrimonialisation.....	10
<b>Figure 12.</b> Frise chronologique du développement du patrimoine selon la réglementation universelle.....	12
<b>Figure 13.</b> Frise chronologique du développement du patrimoine selon la réglementation algérienne.....	14
<b>Figure 14.</b> Appréhension du paysage villageois selon la trame primaire.....	21
<b>Figure 15.</b> Appréhension du paysage villageois selon la trame secondaire.....	22
<b>Figure 16.</b> Appréhension du paysage villageois selon la trame tertiaire.....	22
<b>Figure 17.</b> Appréhension du paysage villageois selon la trame quaternaire.....	23
<b>Figure 18.</b> Les étapes de la sitologie.....	23
<b>Figure 19.</b> Ecoles de pensée de la méthode morphologique.....	25
<b>Figure 20.</b> Typologies de formes de silhouettes.....	26
<b>Figure 21.</b> Les villages constituent les éléments les plus attractifs tandis que, les châteaux représentent un second type de point d'appel.....	27
<b>Figure 22.</b> Cathédrale et église de Moulins- Deux points d'appel dispersent l'attention et le regard.....	27
<b>Figure 23.</b> Dôme de Florence –Santa Maria Del Fiore. Deux points d'appel de formes différentes, émergents sur la silhouette urbaine.....	27
<b>Figure 24.</b> La communication par télégraphie entre les postes optiques.....	29
<b>Figure 25.</b> Fort El-Nabot à Cherchell.....	29
<b>Figure 26.</b> Poste optique de Ténès.....	29
<b>Figure 27.</b> La pierre comme matériau de construction.....	30
<b>Figure 28.</b> Le plancher voutain comme structure portante horizontale.....	30
<b>Figure 29.</b> Plan rez de chaussée et 1 <sup>er</sup> étage.....	31
<b>Figure 30.</b> Le système défensif de la tour.....	31
<b>Figure 31.</b> Les endroits d'emplois de la brique.....	32
<b>Figure 32.</b> Les meurtrières de la porte de Ténès.....	32
<b>Figure 33.</b> Carte du parcours piéton et des séquences de l'aire d'étude.....	34
<b>Figure 34.</b> Prises de vues selon les quatre niveaux scalaires.....	34
<b>Figure 35.</b> Carte topographique de la ville de Cherchell.....	35
<b>Figure 36.</b> Vue représentant le relief du site.....	35
<b>Figure 37.</b> Localisation du fort et des coupes topographiques sur le site.....	35
<b>Figure 38.</b> Profils topographiques sur la colline.....	37
<b>Figure 39.</b> Carte illustrant la géomorphologie du paysage du fort El-Nabot.....	37
<b>Figure 40.</b> L'allure du relief de la zone d'étude.....	38
<b>Figure 41.</b> La dépression topographique du terrain (la doline).....	38
<b>Figure 42.</b> Photo illustrant l'inclinaison du terrain créant ainsi un versant.....	38

<b>Figure 43.</b> Localisation de l'ancien oued du cimetière .....	39
<b>Figure 44.</b> Vue sur le canal.....	39
<b>Figure 45.</b> Répartition de la couverture végétale sur l'aire d'étude .....	40
<b>Figure 46.</b> Images illustrant la couverture végétale du paysage du fort l-Nabot.....	40
<b>Figure 47.</b> Appréciation paysagère au niveau de la trame primaire.....	41
<b>Figure 48.</b> Appréciation paysagère au niveau de la trame secondaire.....	42
<b>Figure 49.</b> Etude du bâti au niveau de la trame secondaire.....	42
<b>Figure 50.</b> Appréciation paysagère au niveau de la trame tertiaire.....	43
<b>Figure 51.</b> Les grandes baies des constructions récentes.....	43
<b>Figure 52.</b> Les meurtrières du fort El-Nabot .....	43
<b>Figure 53.</b> Image illustrant la nature et la texture des matériaux .....	44
<b>Figure 54.</b> Délimitation des entités et sous-entités paysagères de l'Oise.....	47
<b>Figure 55.</b> Organigramme illustrant la hiérarchie des composantes paysagères.....	48
<b>Figure 56.</b> L'unité paysagère de la côte Chalonnaise.....	49
<b>Figure 57.</b> La structure paysagère des vignobles.....	49
<b>Figure 58.</b> Les vignes comme éléments paysagers.....	49
<b>Figure 59.</b> Critères de démarcation des unités paysagères .....	50
<b>Figure 60.</b> La répartition de la densité sur l'environnement du for El-Nabot.....	51
<b>Figure 61.</b> La voie de desserte menant vers le Fort El Nabot .....	52
<b>Figure 62.</b> Carte montrant le point de convergence de la voie de circulation desservant le site avec l'autoroute Cherchell-Tipaza.....	52
<b>Figure 63.</b> La nouvelle autoroute Cherchell-Tipaza.....	53
<b>Figure 64.</b> La voie menant vers sidi yahya .....	53
<b>Figure 65.</b> Les unités paysagères du paysage du Fort El Nabot .....	54
<b>Figure 66.</b> L'unité paysagère de la colline .....	55
<b>Figure 67.</b> L'unité paysagère de la plaine .....	56
<b>Figure 68.</b> L'unité paysagère du versant.....	57
<b>Figure 69.</b> L'unité paysagère de la doline .....	57
<b>Figure 70.</b> Carte montrant l'affectation ancienne de l'espace géographique.....	58
<b>Figure 71.</b> Terrain dénudé des constructions.....	59
<b>Figure 72.</b> Abondance de la végétation avant l'urbanisation .....	59
<b>Figure 73.</b> Carte montrant l'affectation actuelle de l'espace géographique .....	60
<b>Figure 74.</b> Consommation de l'espace par l'urbanisation .....	60
<b>Figure 75.</b> Privation de la végétation au profit du cimetière .....	60
<b>Figure 76.</b> Cadrage de vue sur la mer depuis le fort .....	61
<b>Figure 77.</b> Composante floristique variée de l'unité de la colline .....	61
<b>Figure 78.</b> Le paysage humanisé du fort El-Nabot.....	61
<b>Figure 79.</b> La forte dénivellation de la colline sur le versant nord-ouest.....	61
<b>Figure 80.</b> Le caractère résidentiel des constructions récentes .....	61
<b>Figure 81.</b> Abondance du boisement au niveau de la plaine .....	62
<b>Figure 82.</b> Le paysage urbanisé du canal.....	62
<b>Figure 83.</b> L'escalier convergeant vers le ravin.....	62

### Liste des tableaux :

<b>Tableau I : Système des valeurs</b> - Source : GCI (2004).....	16
<b>Tableau II : Système des valeurs</b> - Source : Vecco M (2007).....	16
<b>Tableau III : Les composantes du paysage de la côte Chalonnaise</b> -Source : Auteur (2019).....	49
<b>Tableau IV : Opportunités et menaces du paysage du fort El-Nabot-</b> Source : Auteur (2019) .....	61
<b>Tableau V : Les valeurs paysagères du fort El-Nabot</b> - Source : Auteur (2019).....	63

# Chapitre introductif

### **1. Introduction au sujet de recherche :**

Certes, la protection et la mise en valeur d'un monument historique dépendent en grande partie de la qualité de ses abords constitués de son environnement ; qu'il soit architectural ou urbain ou paysager.

Le paysage est dans ce cas, un support du cadre de vie et un support géographique marqué par l'empreinte de l'homme dans le temps.

Il est à la fois, le résultat et la composante d'un tout reposant sur les structures naturelles : écosystèmes, relief, etc. ; et les structures anthropiques : sociétés, éléments bâtis, histoire, culture, etc. Néanmoins, le paysage a toujours été un lieu de conflit sur la question d'usage des sols.

De notre temps, l'accélération de la prise de conscience de l'importance de la ressource paysagère est notoire où, les notions d'environnement et de durabilité, tendent à envahir le champ d'investigation géographique en matière d'aménagement, alors que les paysages sont détériorés par certaines implantations ou activités.

Partant de ce fait, le contexte géographique de la ville de Cherchell fournit un bon exemple illustrant la situation actuelle d'un bien en ruine mais d'intérêt patrimonial.

En effet, on assiste à un processus d'urbanisation anarchique et incontrôlée sur les hauteurs de la ville, à travers l'injection sur les abords du bien, de nouvelles constructions qui viennent l'agresser dans son paysage. Encore le projet de la rocade contournant Cherchell, sans pour autant obéir à aucune règle de servitude en constitue pour lui une autre menace. En réalité, c'est une forme de destruction du paysage, qui déstabilise l'intégration du bien en question au sein de son site.

Dès lors, l'intégration d'un monument dans son contexte est importante, puisqu'elle permet de créer le lien entre cet objet et les éléments environnants.

Dans l'ensemble, l'idée à considérer ici repose sur la manière de déterminer des espaces à valeurs patrimoniales qui sont susceptibles d'être dégradés. Il convient de justifier la décision de protection d'un paysage accueillant des édifices remarquables, qui ne cesse d'être transformé de manière irréversible.

Au centre de ces préoccupations, se rencontre la valeur paysagère, qui par son intérêt patrimonial devient un thème prioritaire de recherche.

Il est pour nous donc indispensable de disposer d'un diagnostic paysager préliminaire ; afin de prendre en compte les qualités d'un paysage ; soit dans le processus de patrimonialisation ou encore dans les futures stratégies d'interventions urbanistiques. Il devient un alibi pour la prise de décision en matière de protection des biens paysagers patrimoniaux.

### **2. Présentation du thème de la recherche :**

La ville de Cherchell était le lieu de convoitise de plusieurs civilisations. Elle est un véritable registre qui relate l'histoire de son évolution, à travers ses monuments chargés de signification symbolique et culturelle.

Ces derniers communiquent fortement avec les paysages, sur lesquels ils sont construits, qui à leurs tours évoluent avec ce que les cultures changent, transforment et suppriment.

## Chapitre introductif

Les invasions de la ville de Cherchell justifient l'existence de monuments à caractère défensif à savoir les forts. En conséquence, notre thème portera sur le degré d'intégration du fort El - Nabet au sein de son paysage.

Se dressant à l'image d'un vestige archéologique affirmant une verticalité plus ou moins importante, le fort EL-Nabot est aujourd'hui dans un état de vétusté très avancée, menaçant la ruine.

Il s'agit d'une ancienne redoute faisant partie du système de défense de la ville datant de l'époque coloniale, selon sa configuration actuelle. Son emplacement géographique est le lieu par lequel une partie de l'ancienne enceinte romaine est visible.

Appelé dès les premiers moments de l'occupation de la ville de Cherchell en 1840 par « la tour espagnole », ce bâtiment résume une série de stratifications historiques, qui se sont échelonnées dans le temps, depuis la fondation de la ville, avant notre ère.

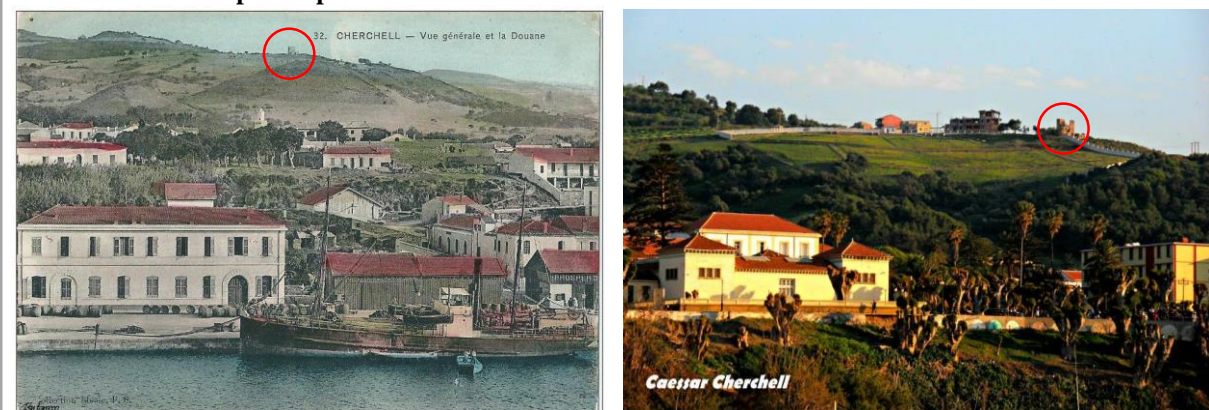
Il a été un fort, qui témoigne la préexistence de plusieurs puissances successives qui ont dominé la région depuis JUBA II, jusqu'à l'indépendance du pays. D'un fort militaire dès l'époque antique romaine, ottomane puis espagnole, à un poste optique relayant l'information, en période coloniale française ; ce monument recèle des attributs non négligeables, pouvant se faire prévaloir en tant que valeurs patrimoniales.

A travers notre recherche, nous souhaiterons aboutir à une prise de conscience du délabrement manifeste de cette tour, dans un objectif de prise en charge par l'état.



**Figure 01. Vue sur l'arrière-pays de Cherchell depuis le phare**

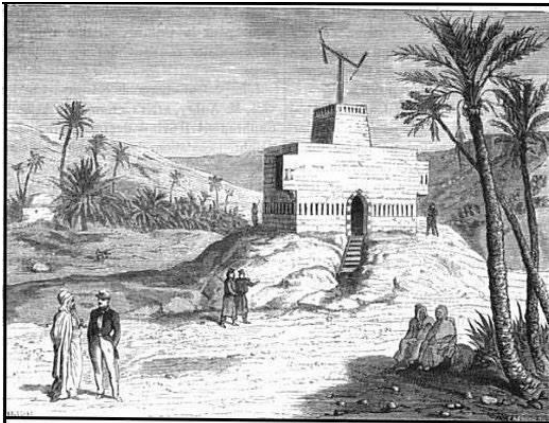
**Figure 02. Vue sur Cherchell depuis les hauteurs**



**Figure 03. Vue ancienne depuis le port**

**Figure 04. Vue récente depuis le port**

Cartes postales montrant des vues générales sur la ville de Cherchell - Source : Libres de droits



Poste télégraphique en Algérie - 1846

Figure 05. Poste télégraphique en Algérie (1846)

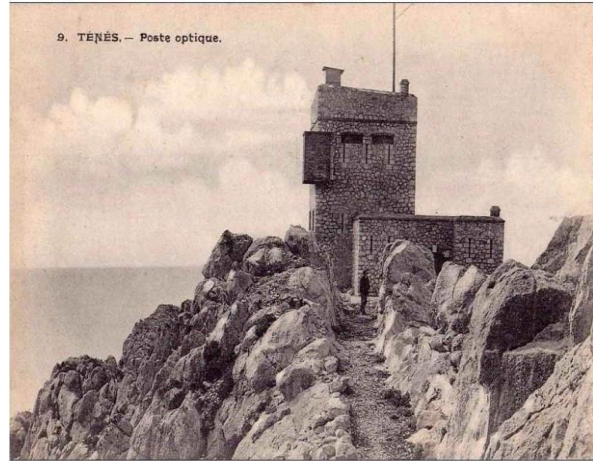


Figure 06. Poste optique de Ténès



Figure 07. Poste optique de ksar Chellala (2012)



Figure 08. Le fort El-Nabot à Cherchell



Figure 09. Poste optique à Ghardaïa

L'omniprésence des postes optiques sur le territoire national – Source : Internet (libre de droits)

### **3. La problématique de la recherche :**

L'observation de l'état actuel du fort El-Nabot dans son site, révèle une perte d'identité et d'intégration paysagère car, d'une part il est à moitié debout et ne subit aucune intervention d'entretien, vu que c'est un bien qui n'est ni classé sur la liste du patrimoine national, ni inscrit sur l'inventaire supplémentaire ; afin de bénéficier d'une protection. D'autre part, parce qu'il est fagocité par la vorace du béton ; ce dernier est aujourd'hui plus que jamais menacé de disparition.

Du fait du caractère d'intégration du fort El-Nabot au sein de son environnement géographique, leur lien prend dès lors le caractère d'une corrélation très forte qui s'établit entre le bâtiment et son paysage d'appartenance.

Et du fait encore que le paysage et l'histoire se concrétisent tous les deux sur le support géographique en tant que structures spatiales, ces dernières deviennent fort dépendantes malgré l'évolution du temps jusqu'à l'avènement du mouvement moderne en architecture et en urbanisme, qui remet en cause ce lien.

De ces considérations, il nous semble intéressant de poser les questions suivantes :

- 3) Comment le fort El-Nabot s'est inséré dans son paysage ?**
- 4) Quel lien de relations peut-on reconnaître entre le fort et son paysage ?**

### **4. Les hypothèses :**

A l'issue de la problématique posée, nous avons postulé deux hypothèses à travers lesquelles, nous pensons que :

- ✓ L'émergence monumentale du bien dans son relief relevait d'un système de communication télégraphique, qui a perdu son rôle aujourd'hui et qui est devenu d'ordre de communication visuelle.
- ✓ Nous estimons qu'il y a un degré de corrélation : morphologie du site et typologie bâtie ; régie par la composition des masses (des volumes), avec la structure du paysage, qui reste à définir.

### **5. Les objectifs à atteindre :**

Ainsi la problématique posée et les hypothèses formulées, le présent travail tend à :

- 1) Identifier le paysage du fort El-Nabot dans sa dimension spatiale, par la reconnaissance de toutes ses composantes.
- 2) Analyser la physionomie du paysage du fort El-Nabot, en déterminant physiquement sa structure et ses entités paysagères spatiales.
- 3) Parvenir à un état de diagnostic paysager, que nous mènerons ici sous l'angle physico-spatial, et qui pourrait aider à mieux fixer par la suite le contenu des servitudes à entrevoir pour ses abords paysagers, si nous parviendrons à le protéger par un régime de classement, plus tard.

### **6. Les critères de choix du cas d'étude :**

Le choix du cas d'étude en tant que prétexte d'application est le fort dit Bordj El-Nabot à Chercell. Il a été conduit par les critères suivants :

-Ce poste d'optique d'une architecture exceptionnelle, constitue un bâtiment ancien perçu par la population chercelloise sur les hauteurs de la ville mais reste méconnu pour la plupart des gens. Il révèle cependant des valeurs entre autres paysagères, qui méritent une étude pour le faire connaître et le conserver.

- Etant originaire de la ville de CHERCHELL et étudiante chercheuse dans le domaine du patrimoine, le devenir d'un tel bâtiment historique constitue une préoccupation pour nous ; afin d'œuvrer d'une façon ou d'une autre à sa reconnaissance en tant que bien patrimonial et sa protection par sa vulgarisation scientifique.

### **7. La méthodologie de recherche :**

Dans le souci de répondre, de manière spécifique, aux objectifs misés par ce travail, et de manière générale, à la problématique soulevée en haut, notre méthodologie repose sur deux volets :

D'abord, le volet théorique vise à saisir les connaissances et les concepts nécessaires en lien avec notre thématique. Il s'agit de fixer les définitions utilisées, ainsi que les méthodes et les techniques employées pour apprécier la valeur intrinsèque du paysage relatif à notre monument.

Pour atteindre ceci, la recherche documentaire qui soutient ce travail prend appui sur des données bibliographiques et webographiques dont nous citons les ouvrages, les thèses et mémoires, les articles numériques ...etc qui seront analysées et synthétisées pour produire un soubassement théorique servant de base à la méthode opérationnelle.

Cependant, le volet pratique concerne l'application des méthodes de diagnostic paysager par l'approche sensitive visuelle , d'une part , et d'autre part par l'analyse morphologique, qui seront examinées pour en tirer les outils , alimenter une discussion critique et traduire la prise en compte de cette valeur paysagère dans l'évolution du contexte urbain actuel.

Parallèlement, notre recherche sera complétée par l'investigation sur le terrain qui sera basée sur l'observation directe de l'œuvre architecturale dans son environnement et la prise de vues, dans le souci de les rapporter sur des supports cartographiques montrant l'évolution du contexte géographique autour du monument que nous allons analyser de façon critique objective dans ce travail de recherche.

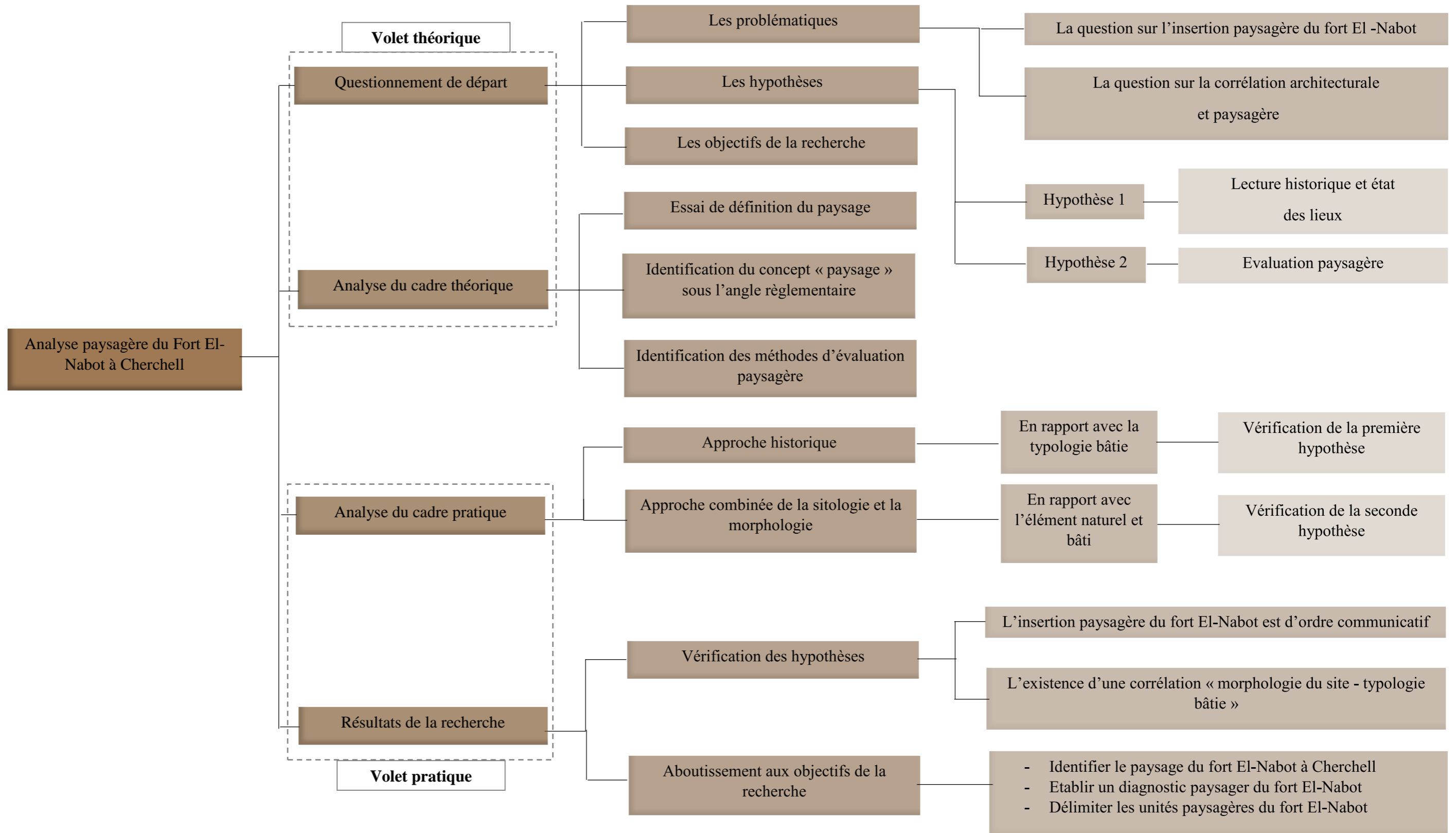


Figure 10. Organigramme de la démarche méthodologique adoptée - Source : Auteur (2018)

### **8. La structure du mémoire :**

La structure de ce mémoire vise à amener le lecteur vers une découverte progressive du concept du paysage et son rapport avec d'autres notions ; afin de répondre à l'objectif principal de la recherche, à savoir la mise en patrimoine du cas d'étude. Pour ce faire, notre travail sera divisé en deux parties, chacune répartie en deux chapitres ; et le tout sera précédé par un chapitre introductif qui annonce la thématique et le cadre de la recherche.

- La première partie : Elle constitue la base théorique et conceptuelle de la recherche, elle est divisée en deux chapitres :

-Le chapitre 1 : Il propose un retour vers les concepts clés à travers une revue de littérature pertinente sur le sujet développé, où on évoquera la patrimonialisation, comme processus à entreprendre ; afin de reconnaître le contenu d'une valeur paysagère.

-Le chapitre 2 : Il met en lumière les différentes méthodes d'estimation de la valeur paysagère du cas d'étude. Allant de la méthode sitologique à la méthode morphologique. Elles seront décrites et détaillées en faisant appel aux outils nécessaires pour l'application de chacune. Par ailleurs, il procède à une lecture architecturale du monument en question par le biais de certains outils de l'analyse historiographique.

- La deuxième partie : Cette partie se focalise sur notre cas d'étude et comprend aussi deux chapitres :

-Le chapitre 3 : Il porte sur l'application d'une méthode de diagnostic paysager sur le fort à travers une lecture combinée de la sitologie et la morphologie, comme méthodes d'analyse privilégiées ici.

-Le chapitre 4 : Basé sur les chapitres précédents, ce dernier chapitre présente un constat et fait place à une réflexion critique sur les résultats obtenus. Il exposera par conséquent, la délimitation, sommairement, de l'entité paysagère du fort El-Nabot dans une optique de patrimonialisation.

# Chapitre I : Les valeurs paysagères, une motivation pour la patrimonialisation

**Introduction :**

Ambitionner la patrimonialisation d'un bien au sein de son paysage, donne naissance à des termes courants mais ambigus, qui nécessitent un éclaircissement pour mettre le point sur le caractère de contigüité entre eux.

Au commencement, ce chapitre met en lumière les définitions de base, relatives au patrimoine et à la patrimonialisation pour passer ultérieurement à un bref aperçu de sa répercussion sous l'angle règlementaire. Vers la fin, il s'arrête sur un type relatif au paysage pour expliquer sa signification ; puis son rapport avec l'évaluation.

**1. Qu'est-ce que le patrimoine ?**

De notre temps, la notion de patrimoine désigne un ensemble de biens hérités de père en fils, qu'ils soient d'ordre culturel (bâtiments, œuvres d'art c'est-à-dire objets immobiliers et mobiliers) ou naturel (paysages, parcs, jardins, territoires ruraux, faune, flore).

Qu'il soit privé ou public, bâti ou paysager, le patrimoine s'inscrit dans le temps, mais aussi dans l'affectif particulier ou collectif, et à ce titre il devient un repère majeur de nos sociétés, comme témoin du passé méritant d'être connu pour être compris, utilisé et transmis.

F.Choay propose une définition plus précise : *« l'expression qui désigne un fond destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constituée par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé : œuvres et chefs s'œuvres des beaux-arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs faire des humains »*. (CHOAY, 1992, p. 09)

Retenons que, le patrimoine est une notion bifaciale : il comprend une dimension matérielle englobant les bâtiments, les édifices, les œuvres d'art et une dimension idéale ou immatérielle qui regroupe les idées, les rites et les savoir-faire.

**2. La patrimonialisation**

La patrimonialisation fait référence à une production, ou création de patrimoine.

C'est en effet : *« un processus social par lequel les agents sociaux ( ou les acteurs si l'on préfère) légitimes s'entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, pour conférer à un objet, à un espace ou à une pratique sociale, un ensemble de valeurs reconnues et partagées, d'abord par les agents légitimés, et ensuite transmises à l'ensemble des individus à travers des mécanismes d'institutionnalisation individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation. »*. (AMOUGOU, 2004, pp. 25-26)

En d'autres termes, patrimonialiser veut dire privilégier, charger de sens, de valeur et d'affectivité un objet ou un lieu qui peut être quelconque à prime abord.

Il est défini aussi comme un processus par lequel : *« un objet qui a perdu sa « valeur d'usage » peut acquérir par une procédure « d'appropriation » une « valeur patrimoniale » – autrement dit une reconnaissance de son caractère patrimonial – selon un certain nombre de critères appliqués par ceux qu'il appelle des « médiateurs »*. Et il propose de désigner cette procédure d'appropriation sous le nom de *« patrimonialisation »*. (DAVALLON, 2014, p. 9)

Dans ce cas, les « médiateurs » sont les différents acteurs institutionnels intervenant tout au long de ce processus.

Suite à ces définitions, nous retiendrons que revendiquer la patrimonialisation d'un édifice, d'un site ou d'un lieu donné, c'est tenter non seulement de le mettre en valeur et de se l'approprier mais plus largement d'acquérir une légitimité et d'exercer une forme de pouvoir sur le territoire sur lequel il s'inscrit dans une optique de sauvegarde.

### **3. Les étapes de la patrimonialisation :**

Sur la question de la patrimonialisation, Laplante M (1992), Landel P.A (2007) ainsi que François H et Al, (2005) l'ont abordé comme étant la transition entre différentes étapes, dont la finalité est la mise en valeur du bien patrimonial.

Notons que, dans la présente recherche, il s'agit d'une volonté de patrimonialisation institutionnelle puisqu'elle vise la protection du bien et découle de la décision de spécialistes ou responsables politiques qui viennent d'en haut : c'est ce que Michel Rautenberg<sup>1</sup> appelle « *patrimonialisation par désignation* ».

Pour comprendre cette forme de constitution en patrimoine, il nous semble important d'expliquer les trois moments successifs qui marquent ce processus.

- Le premier moment consiste en l'identification et la sélection du bien potentiellement à sauvegarder, par le biais du recensement (l'inventaire) qui permet de révéler les qualités qui mériteraient une mise en valeur. Cette étape s'attache à une analyse selon les attributs : historiques par la stratigraphie et architecturaux par le système constructif, la forme et l'organisation spatiale.

Dans ce sens, Bourdin est parti définir ce premier stade de la patrimonialisation en disant : « *la patrimonialisation s'opère par la sélection, selon divers processus, d'objets qui deviendront aux yeux de la loi, de groupes particuliers ou d'une opinion publique des objets patrimoniaux, c'est-à-dire porteurs de tout ou partie des valeurs qui sont attachées à l'idée de patrimoine* ». (Bourdin, 1996, p.08)

- L'évaluation constitue le second moment, et s'opère par le biais de critères objectifs, qui permettent de se concentrer sur les attributs de cette architecture et à expliciter la valeur de ce qui fait patrimoine.
- Le processus de patrimonialisation se poursuit pour aboutir à un classement ou une inscription sur l'inventaire supplémentaire, et cela fera appel à un certain nombre de normes et de dispositifs de gestion découlant du cadre institutionnel, pour conférer au bien une forme quelconque de conservation, de reconnaissance, voire de protection à long terme.

Sur la base de ces trois paramètres, nous constatons que la patrimonialisation est axée sur deux dimensions :

#### **-La dimension scientifique :**

Elle englobe l'identification et l'évaluation des attributs du bien et relève du travail scientifique étant donné qu'il requiert une production de connaissances qui vont être intégrées

---

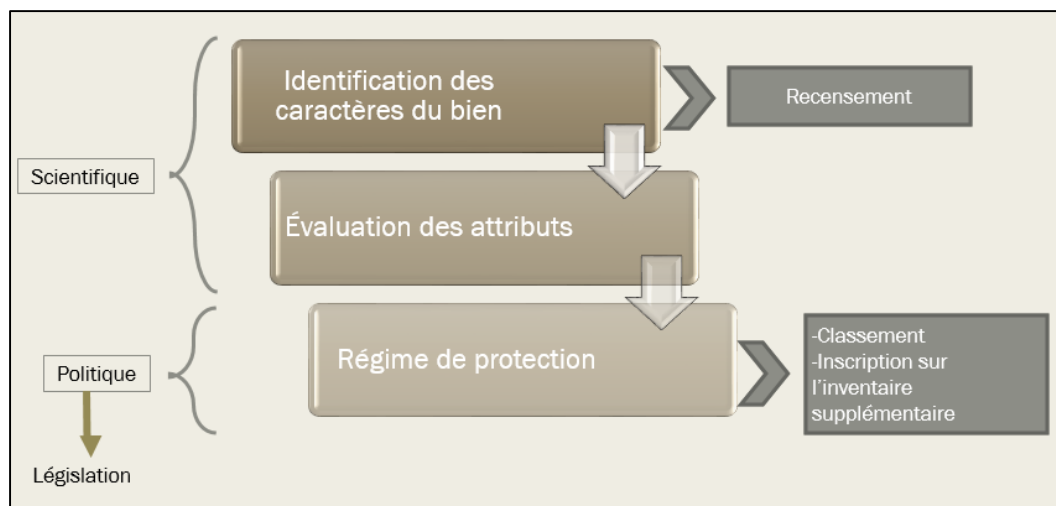
<sup>1</sup> Professeur de sociologie à l'université Jean Monnet Saint Etienne depuis 2006.

à la rédaction de l'argumentaire afin de justifier la demande de classement ou d'inscription sur l'inventaire.

**-La dimension politique :**

Elle s'intéresse à l'action de sauvegarde du patrimoine et résulte du travail des législateurs qui se chargent de la promulgation des lois de protection du bien.

Nous renvoyons ici le lecteur à notre schéma synthétique (voir fig.11) qui résume toutes les étapes du processus de patrimonialisation.



**Figure 11. Schéma synthétique du processus de patrimonialisation**

– Source : Auteur (2019)

**4. Les catégories du patrimoine :**

Le champ patrimonial a connu un élargissement important à travers le temps. Cette extension s'inscrit dans des changements de société et est dû principalement à la prise de conscience de la défense du patrimoine historique.

Soulignons que, les stratégies de protection du patrimoine sont susceptibles de changer. Donc, l'évolution du concept de patrimoine est directement liée au développement du cadre décisionnel tant sur le niveau national qu'international.

Dans le cadre de son cours du « *Droit du patrimoine culturel et naturel (DPCN)* »<sup>2</sup>, CHENNAOULY (2018) aborde les instruments juridiques et normatifs qui ont alimenté le cadre réglementaire en ce qui concerne le patrimoine. Nous les présentons ici selon deux échelles :

<sup>2</sup> CHENNAOULY (2018) :« Droit du Patrimoine Culturel et Naturel ». Polycopié. Document interne non publié. EPAU. Alger.

### 4.1. A l'échelle internationale :

Ce cadre général est caractérisé par quatre grandes périodes fondées sur l'organisation des congrès et des séminaires pour la sensibilisation des décideurs. Elles ont été couronnées par la ratification de plusieurs chartes et de conventions internationales.

- La première période s'étendant de 1930 jusqu'aux années 1960 :

Nous avons assisté à la création du tout premier document dans l'histoire de la réglementation. C'est la **charte d'Athènes de 1931** qui a proclamé les premières règles pour régir la conservation des monuments et des sites archéologiques.

Par la suite, **la charte de Venise** est venue **vers 1964** pour se substituer à celle d'Athènes et compléter ses principes : « *La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée, aussi bien que le site urbain ou rural qui porte des témoignages d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle* » (ICOMOS .1965)

Sur cela, nous retenons que cette période a été marquée par le passage du monument historique vers les secteurs sauvegardés en tant qu'ensemble urbain, grâce aux contributions d'André Malraux en cette matière.

- La seconde période des années 1970 et 1980 :

Durant cette période, on va procéder à l'élargissement du concept de patrimoine de l'échelle nationale du classement vers l'universelle, à travers **la convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972**. Ici, le patrimoine mixte verra le jour en tant que le patrimoine culturel qui demeure indissociable de son cadre naturel.

Entre temps, deux autres conventions ont été proclamées : celle de **Ramsar en 1971** qui s'intéresse au parcs humides et celle de **Berne de 1979** qui concerne les lacs. Elles ont codifié les règles de protection du patrimoine naturel, notamment la faune et la flore.

Cependant, **la convention d'Amsterdam de 1975** avait un apport important. Un intérêt sera accordé à la ressource patrimoniale comme étant une richesse et on va plaider pour une conservation combinant la valeur culturelle, économique et sociale du bien.

- La troisième période des années 1990 :

Cette période s'intéresse au patrimoine paysager comme ressource périssable selon les proclamations de **la convention de Londres**. Delà, est née la nécessité d'intégration d'un nouveau concept, par lequel on aboutira à une dynamique économique globale avec un aspect de durabilité par rapport à l'environnement.

La fin des années 1990 a été marquée par **la convention européenne sur le paysage de l'an 2000** qui s'est tenue à Florence. Elle est devenue une charte internationale qui se consacre au paysage urbain et naturel, impliquant par ses dimensions plurielles l'aménagement du territoire, et porte sur la beauté scénique des paysages pour justifier leur protection par les lois.

- La quatrième période des années 2000 :

C'est le patrimoine immatériel qui est au centre des débats. Pour cela, une **charte euro-méditerranéenne** sera adoptée **en 2002 à Rome** et va favoriser la protection du patrimoine culturel immatériel (les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel).

Un peu plus tard, deux autres conventions vont être appliquées dont nous citons **la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du 2003** et **la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005**.

Le schéma suivant résume le processus de développement chronologique universel du concept « patrimoine ». (Voir fig.12)

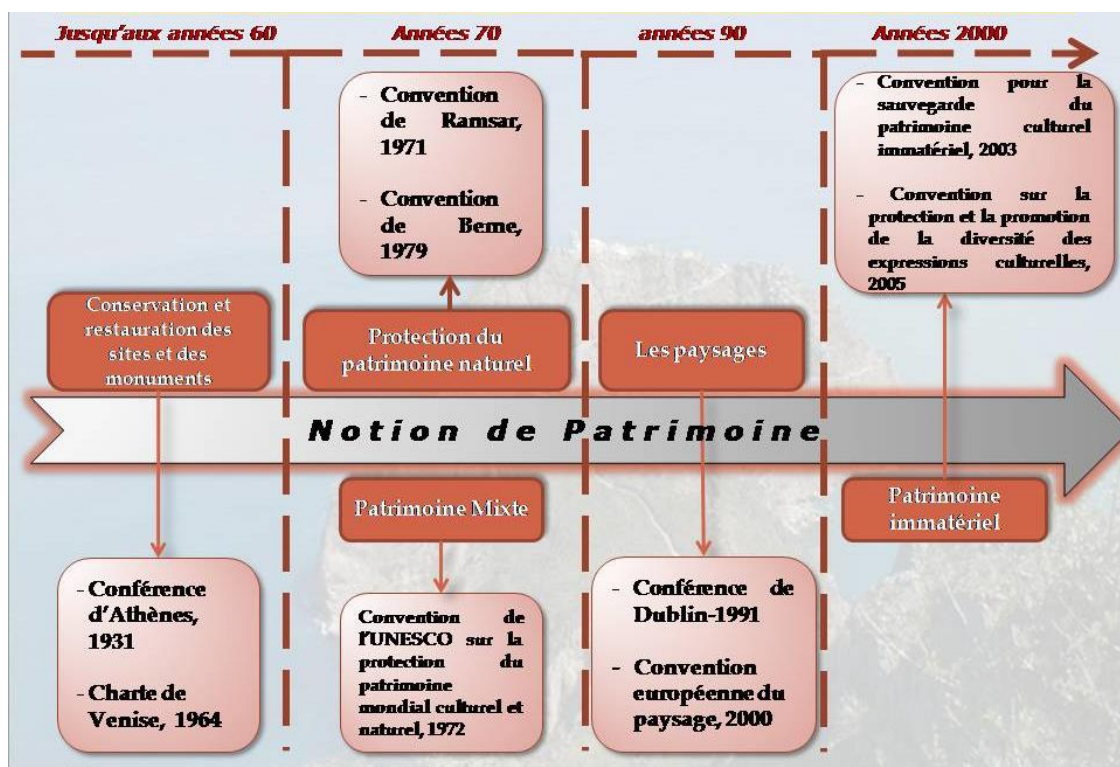


Figure 12. Frise chronologique du développement du patrimoine selon la réglementation universelle

Source : CHENNAOUI.Y « Droit du patrimoine culturel et naturel (DPCN) », (2018)

#### 4.2. A l'échelle nationale :

Sur le niveau national, le cadre normatif se développe selon un processus évolutif divisé en deux grandes phases :

-Avant l'indépendance, le système règlementaire qui gérait le patrimoine algérien, était caractérisé par une reprise de la règlementation française héritée en 1962.

## **Chapitre I : Les valeurs paysagères, une motivation pour la patrimonialisation**

-A l'indépendance, les moyens tant humains qu'institutionnels ne permettaient pas d'avoir une nouvelle structure législative, en étant conforme aux besoins et aux aspirations d'un état jeune indépendant. C'est à ce moment que l'ordonnance 67-281 relative aux fouilles et à la protection des Sites et Monuments Historiques et Naturels a été promulguée en 1967 et est considérée comme étant le premier jalon réglementaire dans le parcours de l'Algérie indépendante.

La ratification de l'Algérie à la convention de l'UNESCO de 1972, avait exigé à l'état de protéger les biens mixtes, par la création du parc naturel du Tassili qui combine l'histoire avec la ressource faunistique afin de conserver un écosystème assez particulier, méritant la protection de tous ses attributs naturels et culturels.

Plus tard, en 1983 ; la loi 83-03 relative à la protection de l'environnement fut édictée dans le but de la valorisation des ressources naturelles. Elle a eu le mérite d'être à la base de classement de plusieurs sites naturels en tant que parcs naturels sensibles ou zones humides.

Enfin, c'est en 1998, que la loi 98-04 actuellement en vigueur en matière de protection du patrimoine culturel national, est venue fixer de façon plus précise toutes les modalités de conservation et de gestion du patrimoine culturel. Un nouveau terme consacré, qui voulait dès lors, allier le patrimoine culturel et naturel ; mobilier et immobilier.

Cette loi représente l'aboutissement d'une réflexion élaborée depuis des années, pour la mise en place d'un arsenal purement algérien ; et selon laquelle, nous retenons quatre catégories de biens patrimoniaux :

- Les monuments historiques.
- Les sites archéologiques
- Les secteurs sauvegardés.
- Les parcs culturels.

Le schéma suivant récapitule les lois et donc les types de patrimoines à considérer selon la réglementation algérienne. (Voir fig.13)

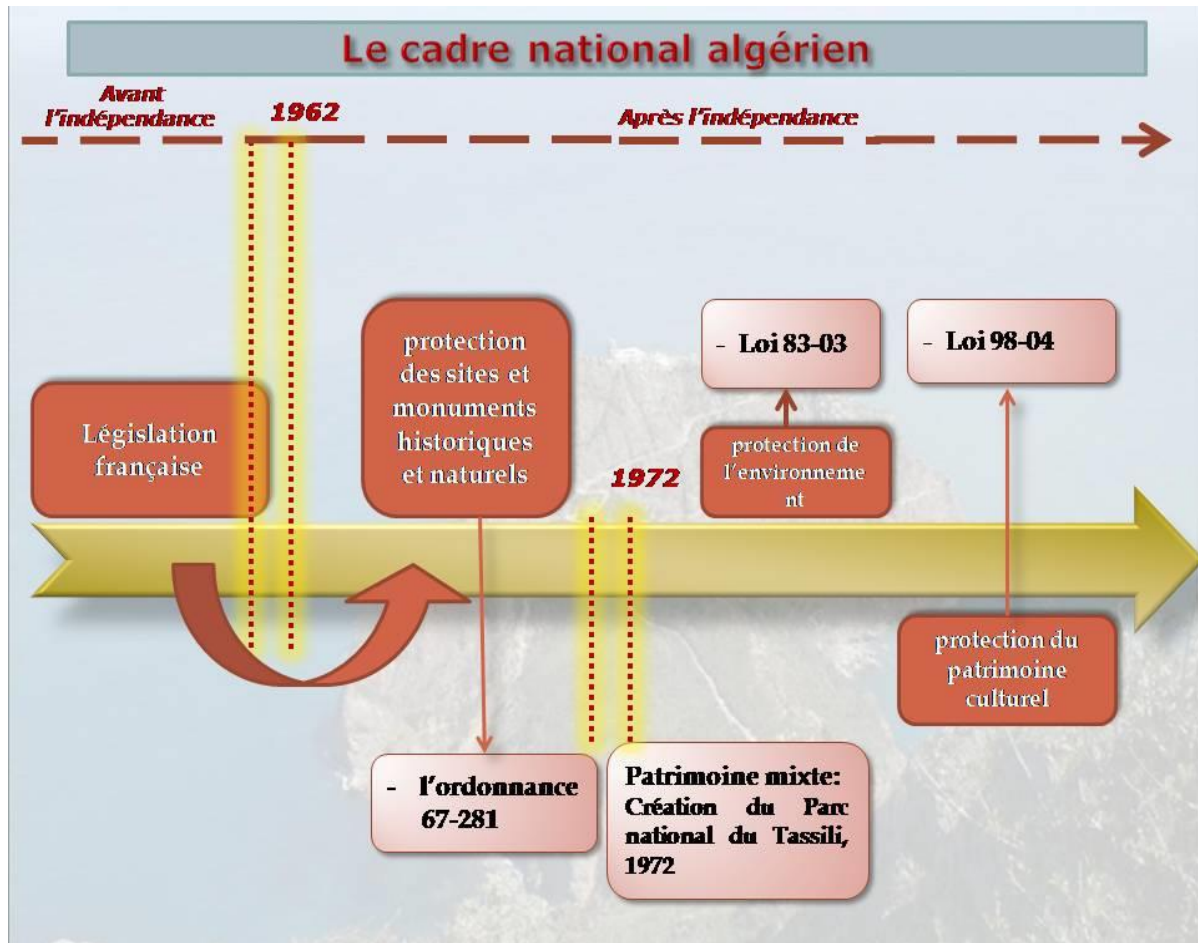


Figure 13. Frise chronologique du développement du patrimoine selon la réglementation algérienne  
 Source : CHENNAOUI.Y « Droit du patrimoine culturel et naturel (DPCN) », (2018)

Suite à l'analyse du cadre normatif universel, nous retenons que le paysage ne s'est revendiqué en tant que catégorie de bien de l'environnement qu'à partir des années 2000 où il prend en charge plusieurs dimensions : esthétique, écologique, scientifique, ...

Quant au cadre normatif algérien, il ne reconnaît malheureusement pas encore le paysage culturel en tant que catégorie patrimoniale comme le stipule aujourd'hui l'UNESCO.

### 5. Le paysage, quelle définition ?

Le paysage est un des concepts clefs de la Géographie, mais également une source de débats pour l'ensemble de la communauté scientifique.

Il se définit par un nombre important de sens qu'on trouve nécessaire d'en avoir un aperçu.

Commençant par la définition la plus simple du « Petit Robert » qui définit le « paysage » comme une « *Partie d'un pays que la nature présente à un observateur* ». (Petit Robert, 2007, p.309)

Cependant, cette notion dépasse aujourd'hui la qualité visuelle et intègre des valeurs attribuées par une population donnée à un territoire donné.

## **Chapitre I : Les valeurs paysagères, une motivation pour la patrimonialisation**

Le dictionnaire de la géographie adapté par P. George, G. Bertrand (1974/1994), a aussi détaillé le mot paysage selon deux éditions successives.

Selon l'édition de 1974, il « *désigne le milieu naturel synthétique, objet d'une géographie physique globale. Il est également le résultat de la combinaison dynamique d'éléments physico-chimiques, biologiques et anthropiques qui, en réagissant les uns sur les autres, en font un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution* ».

En ce sens, l'aspect sensoriel n'est pas inclus dans l'analyse de cette portion d'espace.

Quant à la seconde édition de 1994, elle apporte un nouveau sens au paysage : « *l'homme perçoit et vit le paysage, il en est à la fois acteur et récepteur. Il y a donc une dualité entre un objet physique doté d'une réalité spatiale concrète et un objet perçu, vécu et chargé de sens par un observateur* ».

Selon Bertrand (1978), le paysage est un ensemble structuré qui constitue l'interface entre la nature et l'humain : « *À la base du paysage, une portion d'espace matériel existe en tant que structure et système écologique, donc indépendamment de la perception. [...] Le paysage est alors posé comme un médiateur entre la société et la nature* ».

La Convention de Florence (2000) propose, quant à elle, une définition où elle considère le paysage comme l'espace physique façonné par la nature et l'homme : « *le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* »<sup>3</sup>.

Ceci implique que le paysage émane d'une évolution progressive d'actions passées et présentes afin de mieux anticiper certains changements paysagers à venir.

Dans le cadre de son travail de magister, Arfi.I (2015) clarifie cette notion à travers une série de définitions qui déclinent de la vision de plusieurs auteurs géographes. Elle nous relate que, comme l'a soulevé Roger, le paysage dépasse la dimension environnementale pour s'attacher à la dimension culturelle à travers ses valeurs.

Par ailleurs, elle aborde dans son travail que, Mitchell (2002) affirme que le paysage résulte du rapport d'échange mutuel entre l'homme et la nature, et « *sa perception est simultanée comme espace signifié et signifiant, dont l'intérêt ne réside pas seulement dans ce qu'il est ou signifie mais dans ce qu'il fait* » (ARFI.I.2015.p 25).

Tout comme Marcel Roncayolo (2002), qui rajoute que les paysages sont des systèmes complexes porteurs de mémoires et provenant d'idées de conception et de pratiques habituelles.

Rimbert (1973) nous transmet son opinion en précisant que le paysage est perçu par les différents sens et pas seulement par la vue ; il n'est appréhendé qu'à travers l'interaction des organismes vivants le constituant.

---

<sup>3</sup>Convention européenne du paysage qui s'est tenue en octobre 2000, a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine (29 Etats-membres).

## **Chapitre I : Les valeurs paysagères, une motivation pour la patrimonialisation**

Comme on peut le voir, il y a des éléments de définition qui se répètent, se recoupent, se complètent. Néanmoins, c'est la multiplicité de définitions qui rend la compréhension de la notion de « paysage » complexe.

### **6. La notion de valeur :**

La valorisation est un processus de qualification des éléments du patrimoine.

L'initiation du concept « valeur » remonte au début du XXe siècle grâce au grand historien de l'art viennois Alois Riegl qui s'intéressait au monument historique et mobilisait tout le savoir et la connaissance de son domaine pour justifier la conservation des biens par une théorie des valeurs.

Pour mieux assimiler les typologies des valeurs, plusieurs auteurs ont proposé une catégorisation pour cette notion.

Pour le GCI<sup>4</sup> (Getty Conservation Institute) (2004), les valeurs peuvent être classées en deux grandes familles : les valeurs socioculturelles et les valeurs économiques.

Valeurs socioculturelles	Valeurs économiques
Historique Culturelle/symbolique Sociale Spirituelle/religieuse Esthétique/legs	Usage Non usage Existence Option

**Tableau 1 : Système des valeurs - Source : GCI (2004)**

Par ailleurs, Vecco M (2007) propose une autre lecture du système des valeurs en rajoutant deux autres familles de valeurs : celles de la communication et celles liées à l'écologie.

Valeurs culturelles	Valeurs économiques	Valeurs de la communication	Valeurs écologiques
Historiques	D'usage : -directe -indirecte	Symbolique	De diversité
Culturelles	D'option	D'information	D'écosystème
Sociales	De non usage -d'existence -de legs	De récréation	De durabilité
Esthétique		D'identité de Communauté/nationale	D'intégrité
Artistique	Intrinsèque	Utile	De naturalité
Spirituelle			
Religieuse			

**Tableau 2 : Système des valeurs - Source : Vecco M (2007)**

A travers ce bilan de valeurs, nous souhaiterons développer celle ayant des finalités assignées au paysage.

<sup>4</sup> Centre de recherche appartenant à la fondation Paul J Getty, dont la mission est de promouvoir les recherches portant sur le patrimoine culturel.

## **7. La valeur paysagère, une notion complexe :**

L'association de la notion de paysage et de valeur au regard de l'évaluation présente un intérêt certain.

La notion de « valeur » est un terme polysémique. Toutefois, dans le cadre de cette recherche, il est nécessaire de sélectionner les définitions qui font références au sens attribué à la « valeur paysagère ».

Le dictionnaire de l'urbanisme introduit ce concept comme suit : « *La nécessité de préserver les paysages, voire de les mettre en valeur, à laquelle tout le monde souscrit, soulève, néanmoins, une double difficulté, celle de pouvoir inventorier les différentes catégories de paysages qui feront l'objet de ces mesures, et celle de définir des critères esthétiques, historiques, écologiques ou autres qui justifieront leur protection* »<sup>5</sup>.

Comme on peut le voir, le paysage et la valeur sont donc deux notions véritablement indissociables.

Actuellement, elle prend une dimension juridique pour devenir une préoccupation de la Convention de Florence (2000) qui donne une définition assez précise de ce qu'est la valeur paysagère (article 6) : « [...] *qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés* » et « [...] *à formuler des objectifs de qualité paysagère* ».

Ceci dit que l'amélioration de la qualité des paysages implique un système de valeurs, permettant de rendre compte de l'état des paysages et de préciser les actions à mener.

C'est ainsi que, la valeur paysagère dans cette thématique renvoie vers le caractère d'insertion du bien dans son environnement en combinant ses lignes de force intrinsèques et celles du paysage où il est implanté.

Il est à préciser que l'identification des valeurs paysagères peut relever du vécu, par le biais des récits de voyage qui constituent un témoignage et une source d'informations historique de première main.

Dans l'article de OUARET .M, (2018, p524), cette dernière s'intéresse, en premier lieu, à cette technique afin de définir les valeurs du paysage culturel d'El kantara (Aurès, Biskra), en mettant en avant les « *explorations scientifiques effectuées pendant la colonisation française, et qui décrivent bel et bien ce paysage* ».

Ce paysage avait fait aussi l'objet de description poétique à travers laquelle des textes relatent scrupuleusement la perception et l'impression des auteurs.

En deuxième lieu, elle fait appel à une méthode avérée, à savoir « la sitologie » que nous souhaiterons aborder dans le chapitre suivant afin de pouvoir donner place à une analyse bien adaptée à notre cas d'étude.

---

<sup>5</sup> Disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01267608/document>

**8. Valeur / évaluation, deux notions liées :**

L'évaluation est associée immédiatement à la valeur.

Conformément au dictionnaire « Petit Larousse » (2018), on entend par « évaluer » : « Déterminer, fixer, apprécier la valeur, le prix de quelque chose, d'un bien, ... »

Toutefois, la quantification des objets n'est pas toujours faisable en terme monétaire, d'ailleurs, c'est ce qu'a affirmé J.J. Rousseau à travers sa citation : « *C'est un calcul très fautif que d'évaluer toujours en argent les gains ou les pertes des souverains ; le degré de puissance qu'ils ont en vue ne se compte point par les millions qu'on possède* ». (Rousseau. J.J, 1823, p.450)

Par conséquent, il faut recourir à d'autres échelles de valeurs pour appréhender la portée des objets, ce qui est le cas pour notre recherche.

**Conclusion :**

Nous arrivons au terme de ce chapitre, à cerner les définitions qu'il faut impérativement retenir lorsqu'il s'agit de patrimoine paysager, à expliciter la finalité de la patrimonialisation, à laquelle doit être soumis chaque bien miroitant la mémoire d'un lieu. En outre, nous avons relevé que, le paysage est une catégorie patrimoniale à part entière, reconnue par la législation internationale uniquement. Cependant nous continuons en Algérie de constater l'absence de la notion de « paysage historique », qui est une notion complexe interprétée aujourd'hui sous un autre visage qui favorise la dimension visuelle et esthétique uniquement. Cette dernière se charge de déterminer sa portée afin de l'évaluer.

# Chapitre II : Méthode d'évaluation paysagère

**Introduction :**

Aborder un travail d'évaluation paysagère, est une étude à part entière qui ne peut se faire indépendamment d'une approche perceptuelle, afin d'expliquer sa logique spatiale.

Ce chapitre traite d'abord, l'approche sitologique et ses outils. Ensuite, il l'articule avec l'approche morphologique tout en convoquant au passage ses paramètres opérationnels. A la fin, il s'appuie sur l'approche historiographique, où il retrace brièvement l'histoire du fort El-Nabot pour le populariser et déceler en fin de compte ses valeurs.

**1. L'approche sitologique :****1.1. Qu'est-ce que la sitologie ?**

La sitologie fait référence à l'étude physique des sites en recourant à plusieurs outils d'appréciation esthétique de la gestalt, de la géographie physique, etc. C'est une méthode d'analyse basée sur la notion de paysage, et qui met l'accent sur l'appréciation en fonction de l'impact visuel du projet sur le paysage. Elle vise à « *déterminer à quelles conditions doit répondre un bâtiment pour respecter un site ou le magnifier* ». (Faye et al, 1974, p.22)

La sitologie est aussi « *une approche qui procède par l'analyse de la constitution d'un site et de sa perception, en étudiant sa structure par la connaissance des formes visibles et géométriques* », comme support qui soutient l'objet du regard du spectateur. (OUARET.M., 2012, p.55)

Soulignons que, les difficultés dans le domaine du paysage résident dans l'analyse objective d'un élément où l'évaluation est empreinte de subjectivité puisqu'il implique des jugements esthétiques et fait appel aux idées préétablies par l'observateur.

Initiée par Faye et al en 1974, dans le but de minimiser le biais subjectif de la perception des paysages français, la sitologie est une méthode de quantification des paysages. Elle met en relief les caractères de dépendance de l'objet architectural du paysage par la morphologie du site et s'appuie sur la perception.

Vu son caractère objectif, elle favorise la prise d'un recul de l'observateur par rapport à son statut afin de se libérer des appréciations personnelles et atténuer la subjectivité. En ce sens, Faye et al déclarent que : « *de même que le physicien observant une expérience n'est pas influencé par sa qualité d'observateur s'il prend une certaine distance par rapport au fait à observer, le psychologue se trouve au même point lorsqu'il observe un galvanomètre* ». (Faye et al, 1974, p.21)

**1.2. La dimension perceptive de la sitologie :**

Certes, la relation de l'homme avec son environnement est sensorielle et s'apparente d'abord à travers le mécanisme de la vision.

Ceci nous renvoie vers l'idée que chaque méthode d'évaluation d'un paysage visant la définition de sa valeur (paysagère) s'attache à l'observation comme étant une étape préalable à l'appréciation paysagère.

Il est cependant clair que la perception paysagère est essentiellement visuelle et ce n'est qu'à partir de la seconde étape que l'observateur passe à l'analyse des détails. A ce niveau-là, son regard vise à traduire les attributs physiques du paysage en éléments objectifs d'évaluation visuelle (lignes de force, forme, échelle, etc.)

Néanmoins, chaque spectateur agit différemment envers un paysage perçu et apporte un point de vue particulier en fonction de sa qualité d'observateur, qu'il soit physicien, architecte, touriste, ingénieur, géomètre, ...

Cette vision « *dépendrait aussi de plusieurs facteurs tels : l'œil de l'observateur, la position du spectateur, la vitesse de déplacement* ». (OUARET.M., 2018, p.524)

Notons que l'appréciation paysagère obéit à un certain nombre de lois de la théorie gestaltiste (théorie de la forme) qui, selon OUARET.M, cette dernière ne sera pas appliquée au niveau de l'analyse sitologique ; mais plutôt lors de l'interprétation des résultats.

Ceci ne nous empêche pas cependant, d'éclaircir le lien que tient la sitologie avec la gestalt théorie.

### **1.3. Le gestaltisme et la sitologie, quelle corrélation ?**

La gestalt est une théorie utilisée en psychologie, qui stipule que le processus humain de perception traite les informations sous forme d'un ensemble d'éléments structurés et non comme une addition ou soustraction d'éléments.

Quant à l'idée de la sitologie, elle « *se réfère à l'étude des éléments du paysage qui soutient le regard de l'observateur* ». (Gélinas.M., 2013, p.16)

Afin de mettre en relief cette corrélation, nous partons des explications précédentes pour démontrer que la sitologie s'opère à travers la vision pour détecter des formes voire des structures diverses que le cerveau, à son tour, va chercher à leurs attribuer des sens qui n'ont en pas initialement. Ceci n'est envisageable que par le biais des lois de la gestalt théorie que nous citerons ici de façon cursive :

- Loi de transposition
- Loi de la figure et du fond
- Loi de la ségrégation des unités
- Loi de la bonne forme
- Loi de la hiérarchisation

### **1.4. Les outils de la sitologie :**

Etant une notion relative au site, la sitologie démontre que le paysage résulte d'une succession de structures qui doivent être en continuité, dans le but d'en ressortir un rapport harmonieux et équilibré.

Une petite brèche a été ouverte dans l'ouvrage « site et sitologie » afin d'expliquer ce qu'est l'harmonie sur le plan paysager : « *il semble que l'harmonie suppose à la fois une adéquation des structures de niveaux scalaires différents, une sorte de structure des structures qui permettait d'un point de vue visuel cette lisibilité quasi parfaite du paysage* ». (Fay et al, 1974, p.120).

En outre, pour qu'un élément soit intégré au sein de son environnement, selon la sitologie, il faut qu'il s'inscrive dans la même logique de composition du paysage ; notamment, ses lignes de force qui doivent suivre celles du site sur lequel il est implanté.

Dans l'ensemble, l'appréhension de l'organisation du paysage nécessite sa décomposition en quatre niveaux scalaires.

#### 1.4.1. La trame primaire :

Cette échelle d'analyse s'intéresse au **relief** comme structure de base du paysage et inclut :

-Le réseau hydrographique.

-Les lignes directrices : Elles constituent les éléments les plus clairement observables par l'œil et mettent en évidence la structure du paysage. Elles englobent trois catégories :

- Les lignes directrices déterminant des plans divers correspondant à :
  - ✓ Des couches répétées de la structure géologique.
  - ✓ Des ruptures du sol, dictées par les failles ou des ravins par exemple.
  - ✓ Des traces de drainage superficielles.
- Les lignes directrices engendrant des entités paysagères répondant à une certaine homogénéité.

Dès lors, « *Les lignes directrices qui situent les phénomènes ponctuels ou locaux dont la répartition ou la répétition sont particulièrement significatives (doline sur un plateau calcaire...)* ». (Faye et al p.140).

A titre illustratif, nous présentons ici (voir figs.14), quelques exemples d'analyse de OUARET.M, relatifs au paysage villageois.

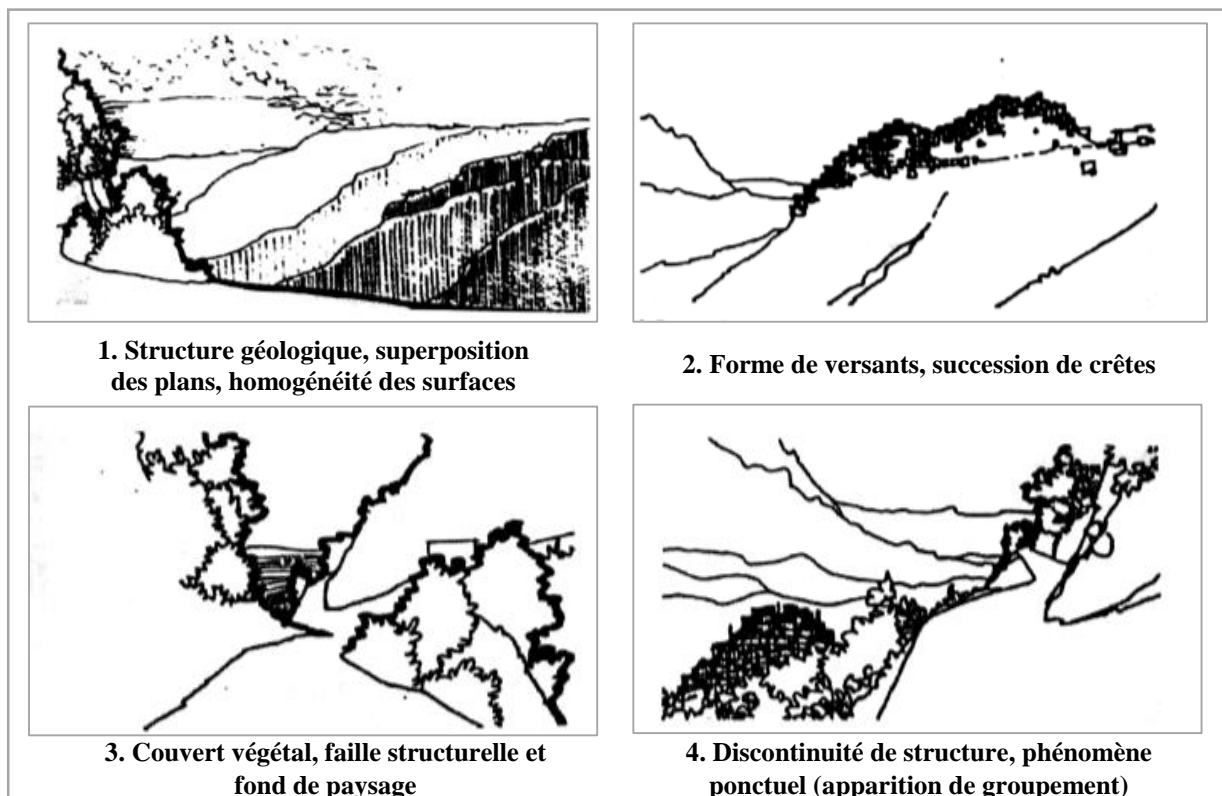


Figure 14. Appréhension du paysage villageois selon la trame primaire

Source : OUARET.M (2012)

### 1.4.2. La trame secondaire :

A ce niveau, l'**enveloppe bâtie** constitue l'outil de lecture, à travers lequel, on considère les mêmes lignes de forces de la trame primaire ; dans une échelle plus réduite mais avec plus de détails.

Ici, la composante minérale produite par l'homme s'insère dans la structure primaire de façon harmonieuse. (Voir fig.15)

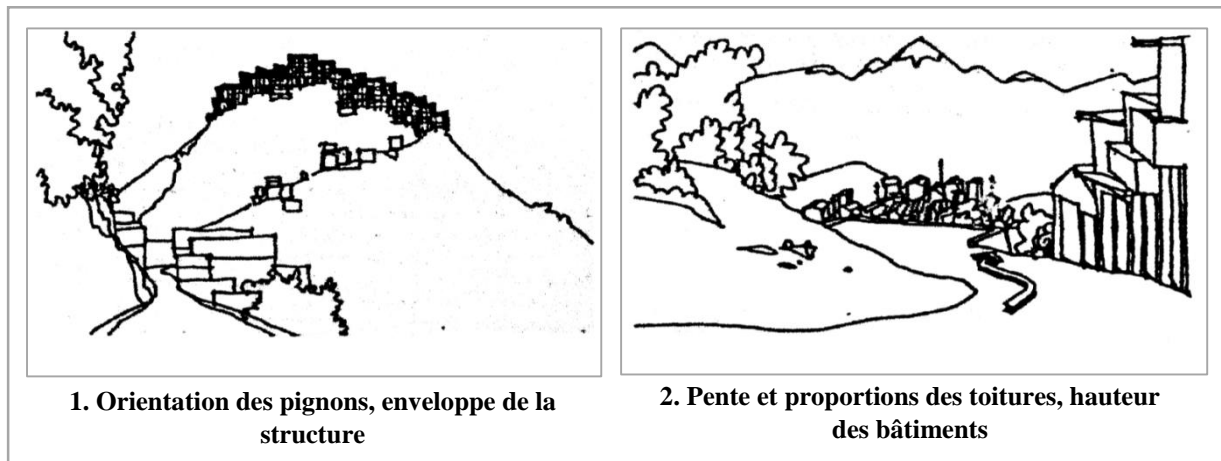


Figure 15. Appréhension du paysage villageois selon la trame secondaire

Source : OUARET.M (2012)

### 1.4.3. La trame tertiaire :

A première vue et à travers cette trame, on procède à la décortication de la **façade** du minéral en lignes principales de composition, tout en étudiant en parallèle les percements, l'ordonnancement et la modénature. (Voir fig.16)

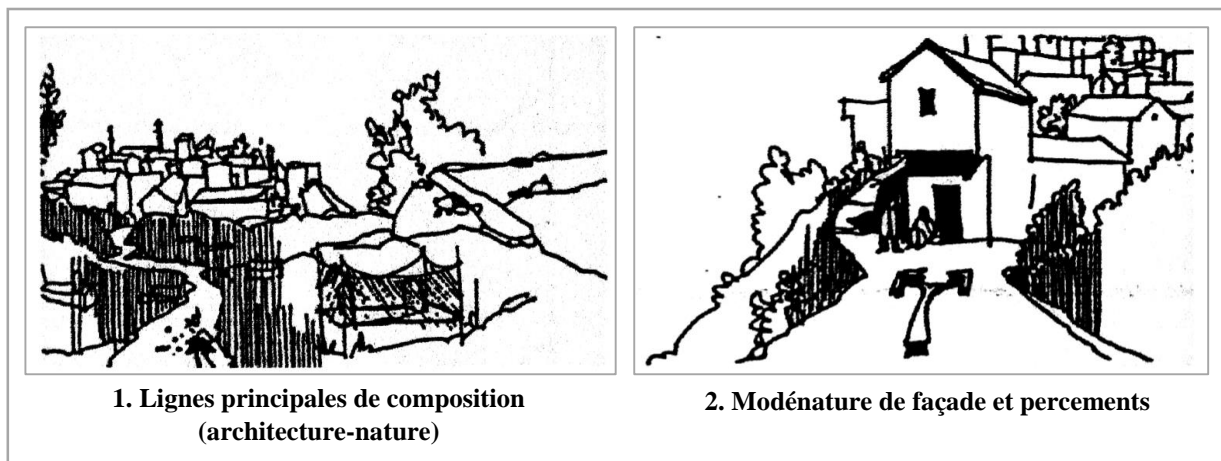


Figure 16. Appréhension du paysage villageois selon la trame tertiaire

Source : OUARET.M (2012)

1.4.4. La trame quaternaire :

C'est là où on arrive à une échelle plus fine de l'analyse, qui sera limitée aux **textures** des matériaux pour déduire le degré d'intégrité de la construction à son site. (Voir fig.17)

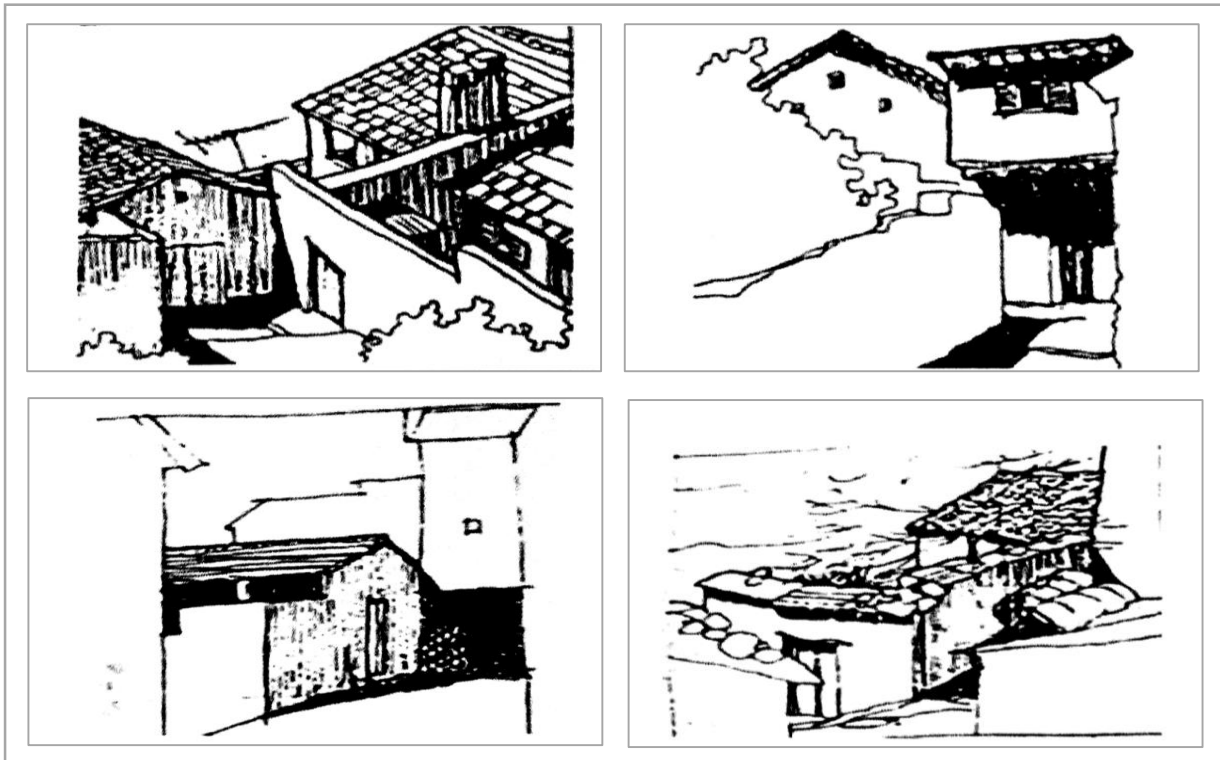


Figure 17. Appréhension du paysage villageois selon la trame quaternaire

Source : OUARET.M (2012)

A cet égard, OUARET.M (2012), a résumé les étapes à suivre pour effectuer l'analyse sitologique comme suit : (voir fig.18)

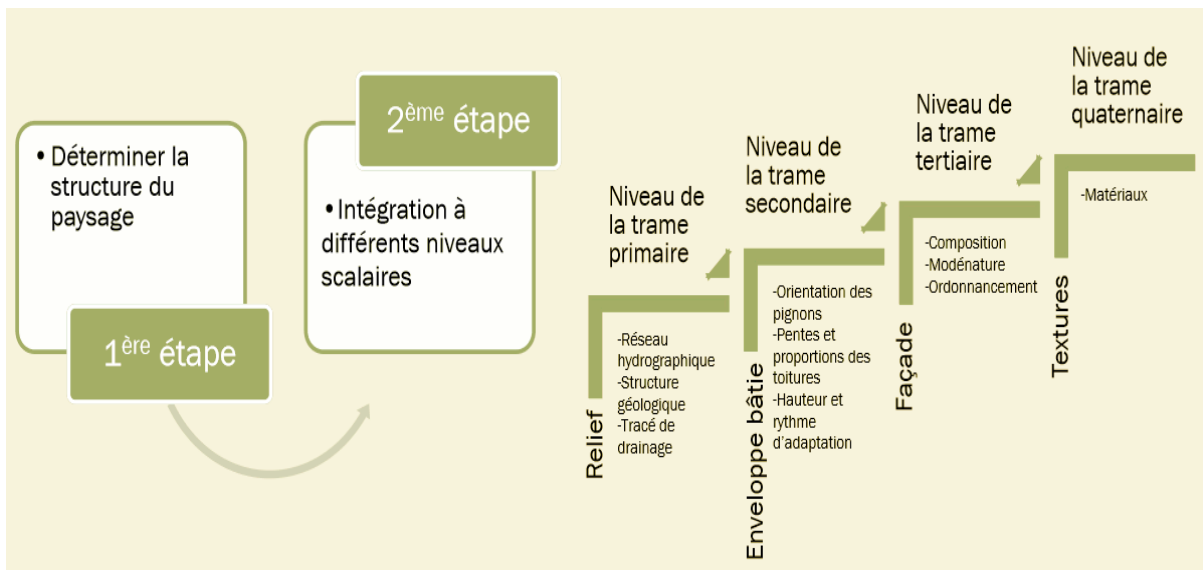


Figure 18. Les étapes de la sitologie

Source : OUARET.M (2012)

En définitive, il s'avère que ces trames engendrent une hiérarchie de structures, en partant progressivement d'un support géographique étendu qui prend en charge le modelé du paysage jusqu'au détail de la construction.

### **1.5. Les limites de la sitologie :**

Notons que, la sitologie en tant qu'approche empirique, estime le degré d'insertion des éléments au sein de leurs structures d'ensemble. Elle est cependant réduite à la dimension planaire qui n'aborde en aucun moment « *la manière avec laquelle les constructions entrent pleinement en contact avec le sol sur lequel elles sont érigées* ». (OUARET.M., 2012, p.60)  
C'est pour cette raison que nous jugeons nécessaire, le recours à une autre méthode qui intègre la dimension altimétrique mais dans sa configuration volumétrique de masses. Il s'agit de l'approche morphologique.

## **2. L'approche morphologique :**

Afin de compléter notre étude, la prise en compte de la troisième dimension, n'est pas anodine et constitue un apport précieux.

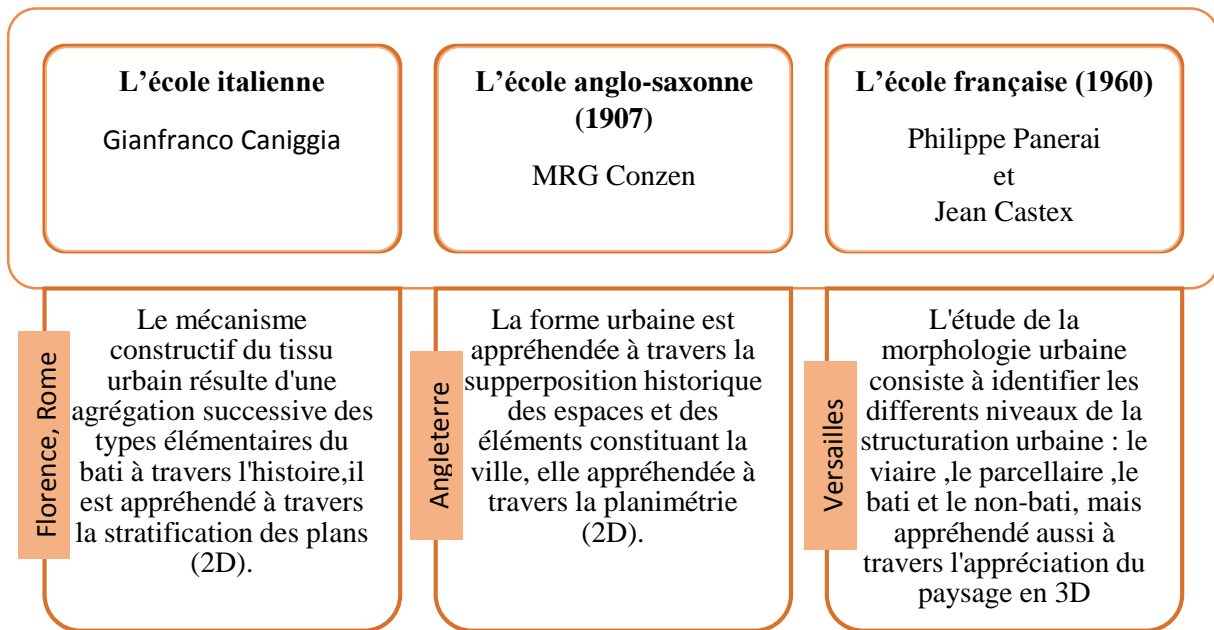
### **2.1.Qu'est-ce que la morphologie ?**

Le terme morphologie comprend une signification qui se retrouve essentiellement dans l'étude de la forme. En effet, il s'agit d'une méthode d'analyse qui s'intéresse à « *la configuration formelle et structurelle de la ville* ». (CHENNAOUI.Y, 1994).

C'est ainsi que cette approche renvoie vers la description formelle des fragments d'une construction en rapport avec l'ensemble des éléments géomorphologiques d'un site donné.

De ce fait, il semble clair que cette méthode s'applique à deux échelles distinctes : celle de l'urbain qui renvoie vers les structures de la ville, afin d'en déduire son processus de formation ; et celle de l'architecture qui s'intéresse à « *la reconnaissance des structures du bâti historique* » et la compréhension de leur constitution. (TITOUUCHE.A., 2002, p.61)

Relativement à l'approche morphologique, trois écoles de pensée sont fondées dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, dont on signale l'école italienne, l'école française et celle d'Angleterre. Chacune avait entrepris des études constituant un apport sur l'enrichissement de cette méthode. (Voir fig.19)



**Figure 19. Ecoles de pensée de la méthode morphologique**

Source : Etabli par l'auteur

Précisons que l'étude de la forme urbaine est fortement associée à l'instrument typologique d'où la naissance de la typo-morphologie, une approche initiée par le chercheur italien Saverio Muratori.

Elle met l'accent sur la mutation historique des villes à travers l'évolution progressive des typologies bâties. Or, dans le cadre de notre thématique, on s'intéresse à la dimension paysagère et à la manière avec laquelle elle peut être analysée par les outils de la méthode morphologique uniquement.

## 2.2. Les outils de l'analyse morphologique :

Etant une méthode décryptant les paysages urbains et permettant d'appréhender la diversité des formes rencontrées dans une agglomération, l'approche morphologique s'appuie sur les outils suivants ; qui permettent d'appréhender ces caractères constitutifs, à savoir :

### 2.2.1. La silhouette, dite aussi « skyline » :

Telle que définie par le dictionnaire, la silhouette représente « *la forme qui se profile sur un fond plus clair* » (Le Robert –Dixel 2011, p 1757). Elle constitue le contour schématique continu des masses homogènes qui engendrent des taches perçues distinctement par leurs couleurs, leurs textures et leurs éloignements.

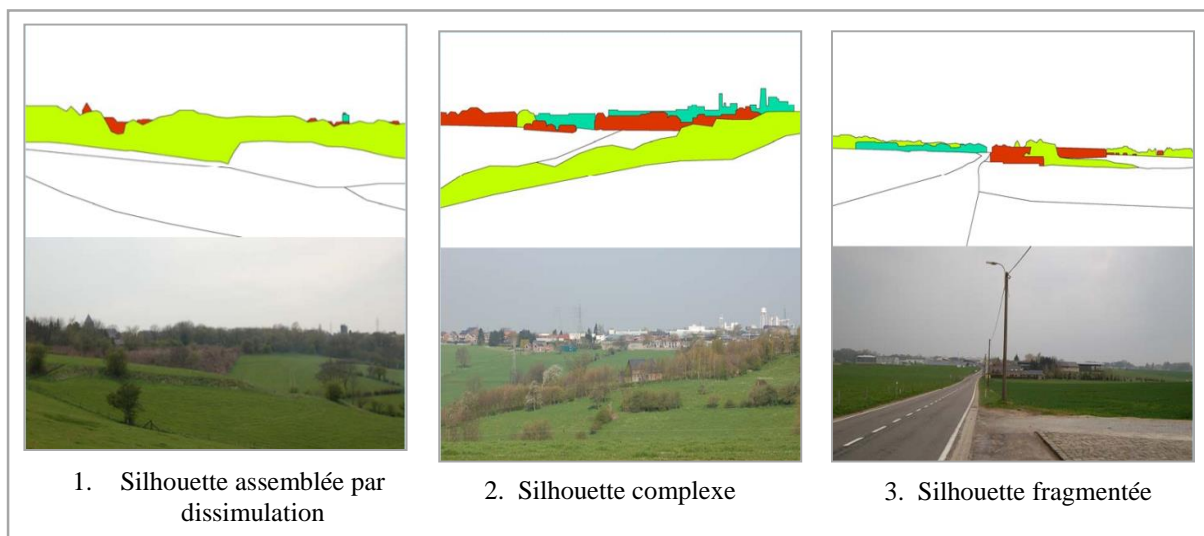
En effet, « *la silhouette urbaine est la représentation en coupe du volume urbain* » (CHENNAOUI.Y. 2018). Elle résulte de l'agencement de la structure naturelle déterminée par le relief et le cadre bâti défini par la ligne des toits.

Au niveau du paysage naturel, « *la silhouette des montagnes se détache sur le ciel mais, l'ensemble de ces montagnes est lui-même divisé en plusieurs plans, eux même séparés par des lignes de contours* ». (Faye et al, 1974, p.78)

Autrement dit, sur un arrière-plan délimité par le ciel, les montagnes qui seront identifiées sur le premier plan comme contour homogène, vont être à eux même répartis en plusieurs plans en fonction du contour de chaque montagne et son éloignement de l'œil de l'observateur.

Selon (CHENNAOUI.Y.2018)<sup>6</sup> l'étude de la silhouette donne trois types d'assemblage des formes dans la lecture des paysages :( voir fig.20)

- La dissimulation : est le résultat de la combinaison de formes analogues ce qui entraîne par conséquent une perte d'information.
- La continuité : est obtenue par l'imbrication de formes urbaines contrastées dans les caractéristiques volumétriques et surfaciques, ce qui produit une silhouette complexe.
- La rupture : émane de l'isolement et la séparation nette des formes urbaines créant une silhouette fragmentée.



**Figure 20. Typologies de formes de silhouettes**

Source : CHENNAOUI.Y(2018)

### 2.2.2. Le point d'appel, dit aussi point de repère :

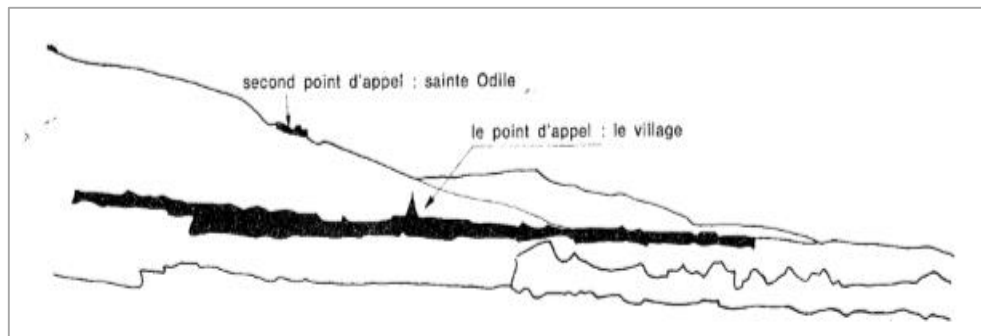
Lors de l'appréhension paysagère, l'œil perçoit en premier lieu l'élément vertical qui crée la dynamique de l'ensemble. C'est le point d'appel.

Soulignons qu'en présence d'une diversité de points d'appel, on procède à la hiérarchisation de l'ensemble de sorte que le regard porte sur l'attraction la plus forte. (Voir fig.21 et 22)

D'après (Faye et al, 1974), le point d'appel est caractérisé par sa singularité et sa capacité de contraster avec son environnement. Il devient donc un point de repère, dont le degré de force est dépendant de la capacité de sa perception à partir d'une grande distance.

<sup>6</sup> CHENNAOUI.Y (2018) : « Les percepts de l'analyse morphologique et typo-morphologique, appliquée dans le domaine du patrimoine ». Support du séminaire d'initiation à la recherche. Document interne non publié. EPAU. Alger.

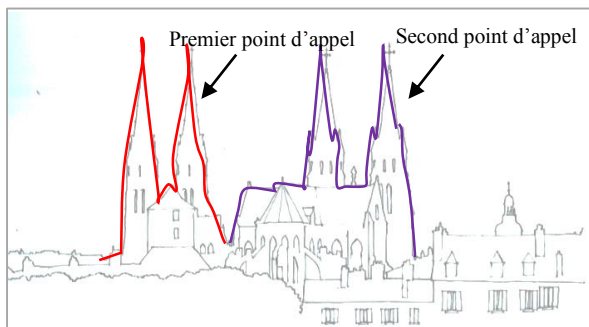
Selon (k. lynch.1976), un point de repère constitue une référence ponctuelle éloignée dans l'allure de la silhouette urbaine. Il doit occuper une position centrale par rapport à plusieurs angles de vue.



**Figure 21. Les villages constituent les éléments les plus attractifs tandis que, les châteaux représentent un second type de point d'appel**

Source : sites et sitologies (1974).

Il illustre ses propos en faisant référence au dôme de Florence qui émerge sur le skyline de la ville, pour renforcer la centralité avec son échelle grandiose, tout en mettant l'environnement en position de disproportionnement avec lui. (Voir fig.23)



**Figure 22. Cathédrale et église de Moulins- Deux points d'appel dispersent l'attention et le regard**

Source : sites et sitologies (1974).



**Figure 23. Dôme de Florence –Santa Maria Del Fiore. Deux points d'appel de formes différentes, émergents sur la silhouette urbaine**

Source : sites et sitologies (1974).

### **2.2.3. Le tissu urbain :**

C'est la troisième variante à prendre en compte pour effectuer l'analyse morphologique. Elle est constituée de la superposition ou de l'imbrication de quatre ensembles : Le réseau des voies, les découpages fonciers, les constructions et les espaces libres.

Toutefois, il serait souhaitable de ne pas la développer vu qu'elle marque un retour vers la deuxième dimension. Elle n'est cependant pas négligeable parce qu'elle joue un rôle majeur dans la compréhension de la forme du site dans une telle analyse.

A travers ce qui précède, nous visons une définition de l'entité paysagère du cas d'étude en prenant en compte le relief du site, en tant qu'espace à deux dimensions.

**L'unité paysagère** représente une échelle plus fine du paysage et se caractérise par une certaine homogénéité. Elle constitue une portion de l'espace regroupant un ensemble relativement harmonieux sur le plan de la topographie, de l'occupation humaine de l'espace et de la couverture végétale.

Aujourd'hui, elle devient l'objet d'une mesure législative en France ; ainsi la loi du paysage du 8 janvier 1993 qui définit l'unité paysagère comme « *un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères procurent une singularité à la partie du territoire concernée* ».

Au sens de cette définition, les unités résultent de la combinaison de plusieurs paramètres et doivent en effet refléter à la fois la nature des composantes territoriales et la perception de leurs structures et leurs ambiances.

Hormis les deux approches citées précédemment, une étude historiographique est nécessaire pour faire comprendre notre cas d'étude avant de passer à l'application des méthodes dans le volet pratique.

### **3. L'approche historique :**

Cette approche se base sur une lecture du paysage par le biais de la stratification historique du bien architectural, comme un héritage reflétant la mémoire collective des civilisations antérieures.

Cela va contribuer à la compréhension du paysage, toujours en mutation avec l'évolution de l'activité humaine.

Cette analyse aborde tout d'abord deux aspects fondamentaux : l'étymologie du bien et sa situation géographique. Or, elle s'attellera aussi en l'analyse des attributs architecturaux et constructifs du bien

Au vu de la contrainte liée au volume de notre document, qui ne doit pas dépasser un certain nombre de pages ; et par soucis d'éviter toute redondance, nous avons jugé utile d'amorcer dès ce niveau-ci l'analyse de notre cas d'étude « le fort El-Nabot », tout en présentant à la fois au lecteur les outils qui ont été convoqués de l'approche historique pour mener notre analyse.

#### **3.1.L'étymologie :**

L'appellation de notre cas d'étude s'attache à plusieurs anecdotes qui donnent une signification au nom de cette tour à meurtrières, dite « *Bordj El-Nabot* ».

L'une d'elles disait que le personnage qui assurait la surveillance de cette maison crénelée dans les premiers moments de sa construction, était un Nabot, autrement dit un nain, d'où par abus de langage Nabbot.

La deuxième stipulait que c'est liée à l'instrument d'observation qui selon le Dictionnaire anglais-français et français-anglais: tiré des ... Abel Boyer - 1829 ; donne la définition à ce

terme (Nabot) comme suit:« *C'est une Lunette de longue vue, qui permet de voir distinctement les objets* ». (CHENNAOUI.Y.2018)

### 3.2.La situation géographique :

Dressé sur la crête d'une colline au sud de la ville de Cherchell, le fort El-Nabot occupe une position stratégique et domine la ville et la mer<sup>7</sup>. Il est bordé au sud par la région de sidi Yahya, à l'ouest par la cité DNC (OUDAI Ibrahim) et à l'est par l'académie militaire.

### 3.3.La construction du fort El-Nabot :

Construit durant le règne de Juba II, ce monument a subi des transformations multiples. Au même emplacement actuel, il y avait une fortification dépendante d'une muraille numide, reconvertie ensuite par les ottomans en Bordj pour la garnison, puis envahi par les espagnoles, jusqu'à sa reconstruction par les français à l'image des fortifications militaires d'où sa configuration actuelle<sup>8</sup>.

Notons qu'à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, il devient un sémaphore militaire puis un mirador, destiné à la surveillance où il communiquait avec d'autres postes optiques sur la bande littorale, nous citons dans ce cas de figure le poste optique de Ténès. (Voir figs.24, 25 et 26)

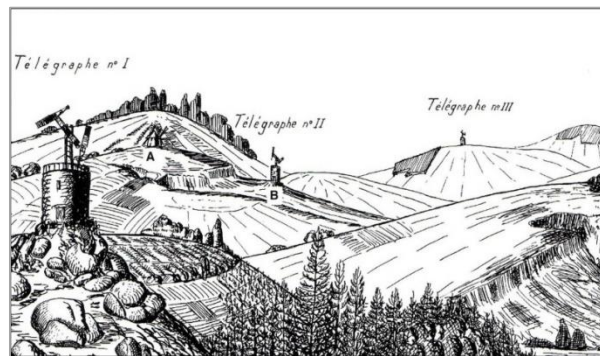


Figure 24. La communication par télégraphie entre les postes optiques



Figure 25. Fort El-Nabot à Cherchell



Figure 26. Poste optique de Ténès

Source : Anonyme (Internet, libre de droits)

<sup>7</sup> Certains marins pêcheurs continuent jusqu'à nos jours de se diriger en mer à partir de ce repère culminant sur la terre ferme.

<sup>8</sup> GHILIF : « BORDJ NABODH ». Article publié sur le net.

### 3.4. La description architecturale du fort El-Nabot :

L'aspect de la tour, révèle une architecture simple de forme ordinaire. A partir d'une base rectangulaire, elle se développe en deux niveaux pour atteindre une hauteur de neuf mètres.

Sachant que, cette construction altérée présente une autre partie en ruine s'ajoutant au niveau inférieur, ce qui produit un profil décroissant du fort. Quant à la partie supérieure, elle met en relief un redan : un élément saillant, érigé sur l'angle de la tour nommée dans ce cas « tour à bec ». (Voir fig.25)

#### 3.4.1. Le système constructif :

La structure du fort est en maçonnerie de pierres apparentes liées par un mortier de terre. (Voir fig.27)

Elle a reçu récemment une intervention légère à l'extérieur, limitée au crépissage au ciment entre les compartiments de l'enveloppe en pierre. (Voir annexe I)

L'analyse de l'espace intérieur démontre la présence d'un système de plancher voutains supportés par des solives métalliques. Ceci nous rappelle une technique constructive récente des planchers datant de l'époque coloniale. (Voir fig.28)

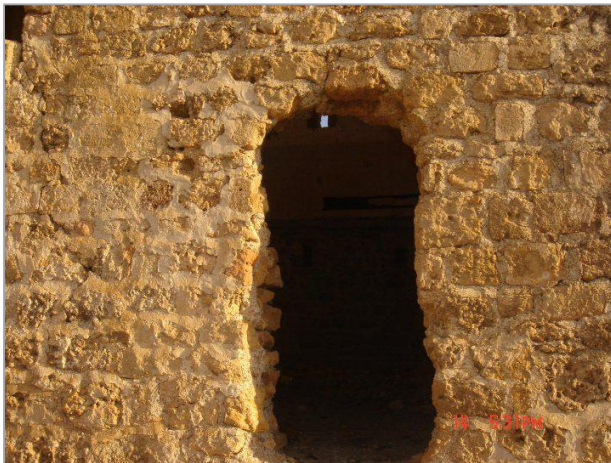


Figure 27. La pierre comme matériau de construction

Source : Anonyme (Internet, libre de droits)



Figure 28. Le plancher voutain comme structure portante horizontale

Source : Auteur (Décembre 2018)

#### 3.4.2. L'étude du plan :

L'analyse du plan fournit plus d'informations pour comprendre la forme initiale d'un vestige.

En effet, le plan du rez-de-chaussée résulte de l'imbrication de deux rectangles de dimensions (7.42m x 5.99 m), dont l'un est décalé d'un mètre par rapport à l'autre de sorte qu'un circuit coudé soit créé, à partir de l'entrée qui se fait du côté est.

Cependant, le plan du premier étage reprend une partie du RDC et constitue sa continuité verticale. (Voir figs.25 et 29)

Aussi, l'étude de la représentation graphique, montre que les murs sont régulièrement percés d'embrasures pratiquées dans une épaisseur de 50cm. (voir fig.29 et 30)

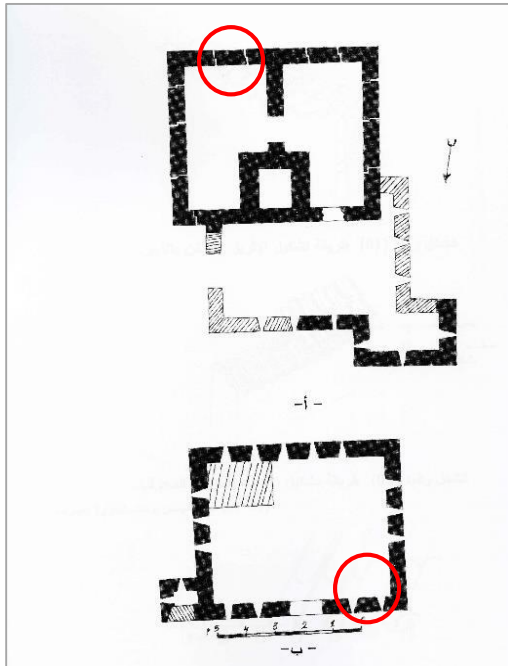


Figure 29. Plan rez de chaussée et 1<sup>er</sup> étage  
Source : BOUTABA (2002)



Figure 30. Le système défensif de la tour  
Source : CHENNAOUI.Y(2016)

### 3.4.3. La lecture de la façade :

L'analyse des façades de la tour manifeste une rythmicité créée par des meurtrières alignées sur les deux niveaux de la construction.

Aussi l'observation nous a permis de visualiser les matériaux employés. Rappelons que la pierre est fortement utilisée étant donné que c'est le matériau de construction recommandé généralement pour les ouvrages de défense.

La brique pleine de couleur rougeâtre apparaît clairement comme un second matériau utilisé sur l'encadrement des meurtrières et des autres baies ainsi qu'au niveau du redan ce qui fait preuve du rajout récent de ce décrochement rajouté ultérieurement. (Voir fig.31)

Suite à cette lecture, il s'avère que le fort El-Nabot partage d'un point de vue constructif, des aspects de similitudes avec la porte de Ténès. Cette dernière faisait partie de l'enceinte française qui a été construite à partir de 1870 autrefois, afin d'assurer un degré de sécurité plus grand, au vu de l'insurrection des tribus de Beni Menacer dès cette période. (Voir fig.32)



Figure 31. Les endroits d'emplois de la brique  
Source : CHENNAOUI.Y(2016)



Figure 32. Les meurtrières de la porte de Ténès  
Source : www.alamyimages.fr

Suite à ce bref descriptif, nous relatons ici de façon cursive les valeurs du bien en question. En voici notre argumentaire :

La tour espagnole possède une valeur historique par ce qu'elle témoigne de manière logique d'un passé de colonisation du territoire de Cherchell dès l'antiquité. Elle a une valeur d'ancienneté parce qu'elle s'inscrit dans un processus d'évolution de la ville de Cherchell depuis les temps antiques ; mémorielle, parce qu'elle se charge de relier les segments temporels entre les civilisations antérieures ; afin de créer un pont entre les générations et transmettre la mémoire du lieu. Elle a une valeur signalétique, parce qu'elle offre une typologie exceptionnelle à travers sa forme et sa position culminante et occupe un emplacement stratégique dans le paysage urbain devenant un repère, qui guide les marins d'où sa valeur d'usage. Une valeur de non usage est aussi attribuée à la seule existence du bien en tant que ruine à préserver.

### Conclusion :

De ce qui précède, nous avons conclu que, le paysage peut être quantifié objectivement par l'approche perceptuelle. Pour cela, la sitologie serait la méthode analytique adéquate, qui se fragmente en quatre niveaux scalaires pour faciliter la lecture des sites. Mais vu l'insuffisance de cette dernière à appréhender la configuration volumétrique des masses, l'approche morphologique s'introduit avec ses propres outils d'analyse.

# Chapitre III : Diagnostic paysager du fort El-Nabot sous l'angle physico- spatial

**Introduction :**

L'investigation in situ constitue une condition primordiale pour accomplir un diagnostic paysager.

Primitivement, nous essayons de relater à travers ce chapitre, les missions exploratoires qui nous ont permis de nous familiariser encore plus avec le site et d'enrichir le travail théorique. Subséquemment, nous amorçons notre lecture sitologique et morphologique en se basant sur les critères référentiels cités ci-devant, pour finalement interpréter les résultats obtenus.

**1. Diagnostic paysager du fort El-Nabot par l'approche sitologique :**

Ainsi expliquée, l'appréciation paysagère prend appui sur le travail de terrain qui sera envisagé indissociablement de l'observation durant la présence sur le site.

Rappelons ici qu'il est question à travers notre analyse de parvenir (par le biais de l'usage des outils de la sitologie :

- ✓ Identifier la physionomie du paysage du fort El-Nabot, en reconnaissant le caractère de ses structures.
- ✓ Caractériser le paysage du fort dans sa dimension spatiale, en identifiant toutes ses composantes.

Notons que, l'accessibilité au terrain fut aisément effectuée pour nous dans la mesure où il n'y a aucune condition formelle d'accès ; car il se trouve dans le grand territoire de Sidi Yahya.

Rappelons encore ici un postulat de base qu'au moment où on est effectivement sur le terrain, on se contente d'observer le paysage, tout en restant à l'écart, dans une posture d'extériorité.

Aussi, en passant d'une échelle scalaire à une autre, on procède au raffinement de l'analyse, en se rapprochant continuellement des détails à mettre en évidence.

Les sorties sur sites se sont faites durant plusieurs séances. Nous insistons dans ce stade sur l'importance du report des données par écrit ou dessins au fur et à mesure de l'élaboration du travail de terrain. Il est à la fois un moyen de restitution et un support de la réflexion méthodologique qui doit accompagner la conduite du travail in situ.

Dès la première sortie, on a repéré sur une carte l'emplacement du cas d'étude ainsi que la trajectoire suivie pour définir les champs visuels selon chaque trame de l'approche sitologique (1-primaire, 2-secondaire, 3-tertiaire et 4-quaternaire). Précisons que ces champs correspondent à des séquences sur un parcours emprunté à pieds, qui dictent l'emplacement adéquat pour la prise des photos.



Figure 33. Carte du parcours piéton et des séquences de l'aire d'étude

Source : Google Earth 2018 (traitée par l'auteur)

1-Le premier cliché a été pris à partir des hauteurs du quartier El mahem. Une cité d'habitations située dans la banlieue ouest de la ville.

2-Le second à côté du château d'eau, proche de la cité OUDAI Brahim (DNC).

3-La troisième prise de vue a été effectuée depuis la rocade allant vers le quartier de Sidi Yahya, au sud.

4-La quatrième vue a été photographié devant le fort El-Nabot.

Ces quatre clichés sont relatifs aux quatre niveaux scalaires de la sitologie. (Voir figs.33 et 34)



Figure 34. Prises de vues selon les quatre niveaux scalaires

Source : Auteur (Décembre 2018)

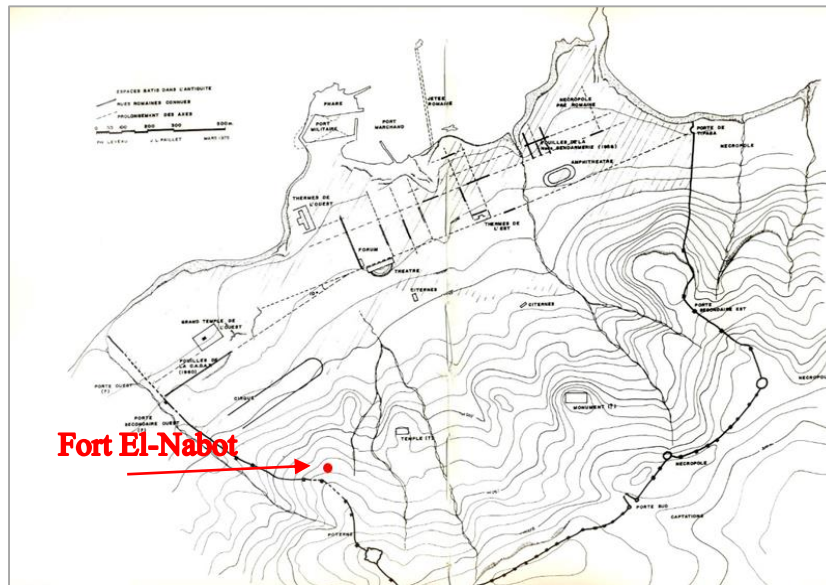
**2. Critères sitologiques et morphologiques d'évaluation paysagère :**

Notons ici, que nous allons combiner certains outils de l'analyse morphologique avec ceux de la sitologie déjà évoqués supra.

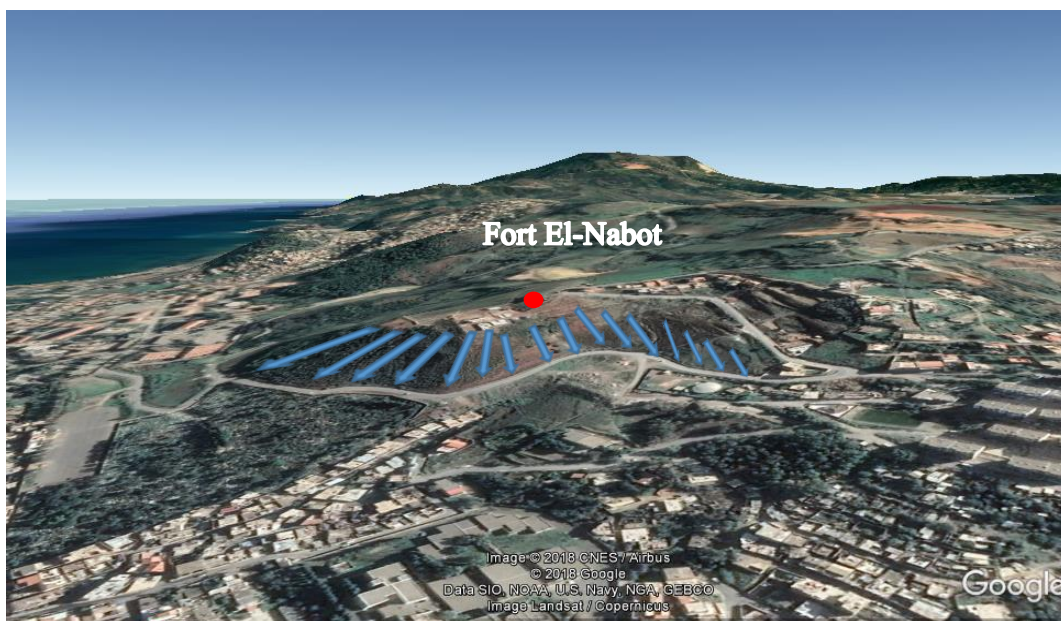
**2.1.La trame primaire :**

- Le relief :

D'une altitude de 140 mètres par rapport au niveau de la mer, notre cas d'étude est perché au-dessus d'une colline, sur un petit replat, faisant partie d'une entité morphologique dite « plateau sud ». Elle est marquée en arrière fond par le complexe montagneux de l'atlas cherchellois, composé par les monts des Beni-Menacer et Beni-Habiba au lointain. (Voir figs.35, 36 et 37)



**Figure 35. Carte topographique de la ville de Cherchell**  
Source : CHERCHEL –Direction des Musées, de l'Archéologie et des Monuments et Sites Historiques. ALGER ,1983

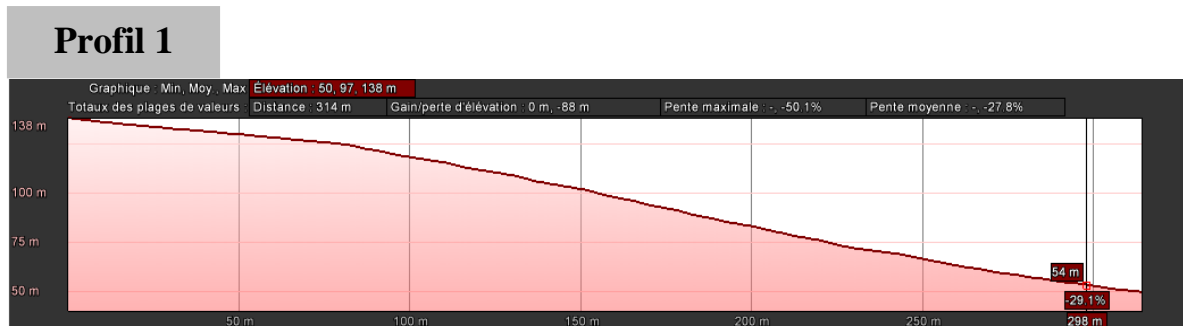


**Figure 36. Vue représentant le relief du site**  
Source : Google Earth 2019 (traitée par l'auteur)

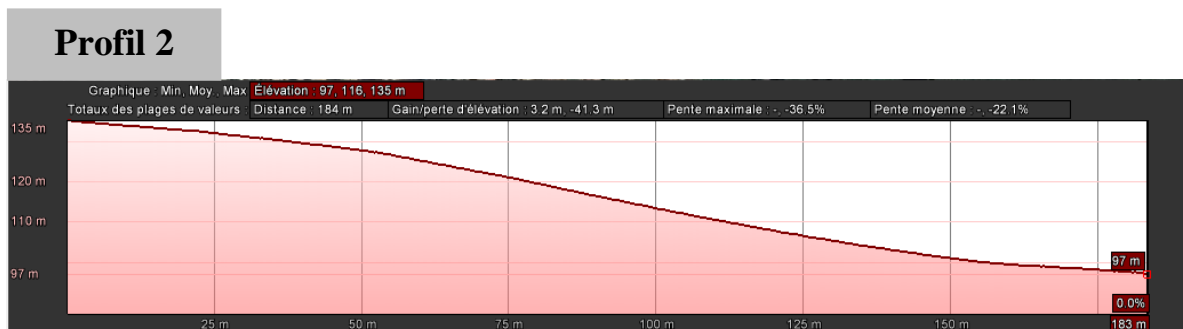


**Figure 37. Localisation du fort et des coupes topographiques sur le site**  
 Source : Google Earth 2019 (traitée par l'auteur)

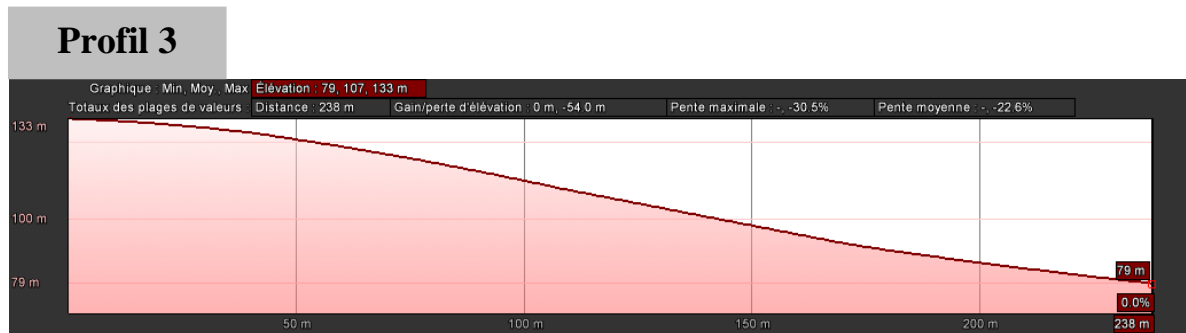
Les profils présentés ci-dessous démontrent qu'au delà de l'emprise du monument, le site présente une configuration morphologique à forte déclivité perceptible nettement sur le paysage du côté nord, est et ouest. (voir fig.38)



**1. Profil topographique côté Nord (28%)**



**2. Profil topographique côté Ouest (20%)**



3. Profil topographique côté Est (22%)

Figure 38. Profils topographiques sur la colline

Source : Google Earth 2019

Soulignons qu'hormis la colline, la configuration morphologique de l'environnement du fort affiche d'autres formes de relief, que nous avons repéré à l'aide de photographies aériennes tout en survolant le site en 3D et en effectuant des zooms. (Voir figs.39, 40, 41, 42)

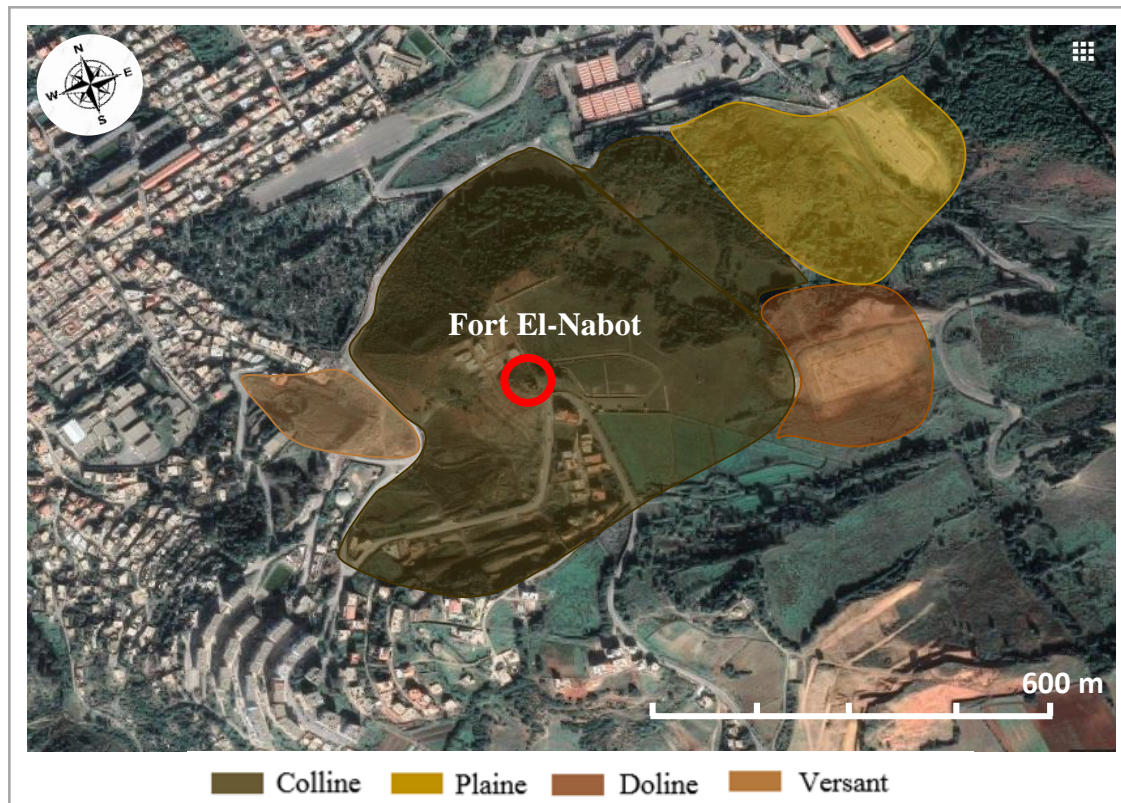
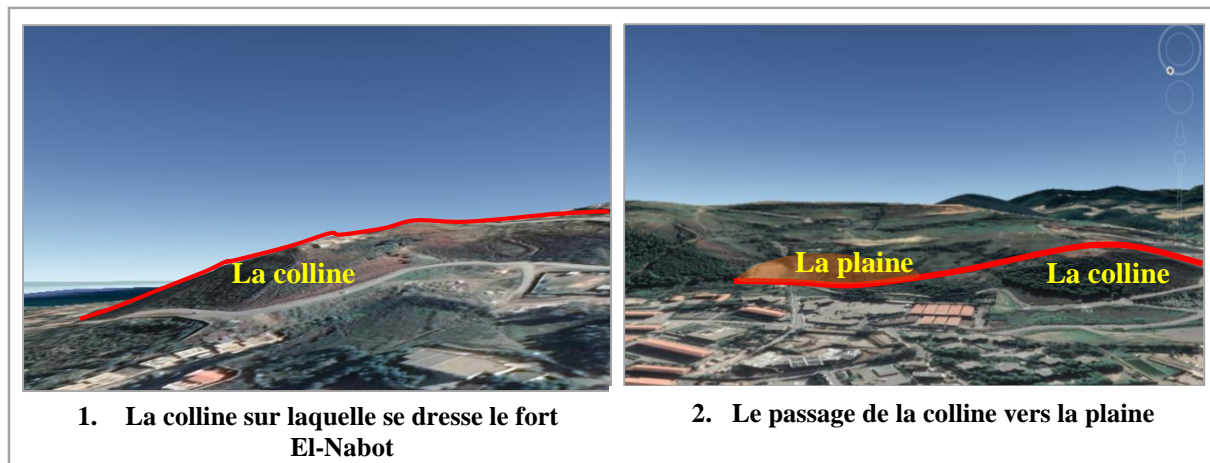
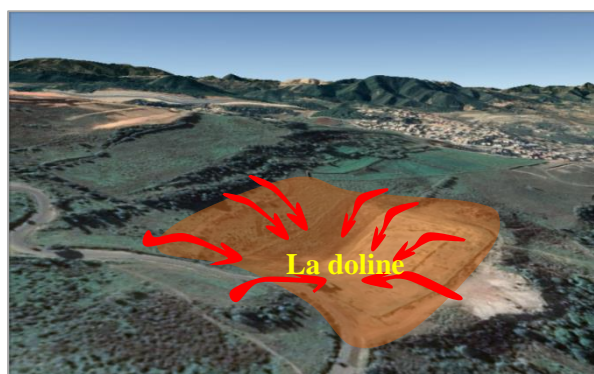


Figure 39. Carte illustrant la géomorphologie du paysage du fort El-Nabot

Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)



**Figure 40. L'allure du relief de la zone d'étude**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)



**Figure 41. La dépression topographique du terrain (la doline)**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)



**Figure 42. Photo illustrant l'inclinaison du terrain créant ainsi un versant**  
Source : auteur (Décembre 2018), traité par l'auteur

La lecture du relief du site d'implantation du Fort El Nabot relève quatre unités topographiques. Celles –ci sont dictées par les variations brutales de pentes appelées ruptures de pentes.

Ces ruptures de pentes sont généralement causées par les facteurs d'érosion, plus spécifiquement les cours d'eau, à l'exemple du versant qui converge actuellement vers un aménagement au pied de l'escarpement.

- Le réseau hydrographique :

Cette aire d'étude comprend un vallon en contrebas de la colline accueillant le fort. C'est une dépression importante qui se traduit par des dénivellations raides. Elle fait place à un ancien oued intermittent , dont les ruissellements sont saisonniers. Une partie de cet oued a été remblayé par des terres pour élargir la voie mécanique menant vers le quartier d'OUDAI Brahim –ex DNC. Par conséquent , ceci a permis l'évolution de l'occupation de l'espace autrefois occupé par l'oued. (voir figs.43 et 44)



**Figure 43. Localisation de l'ancien oued du cimetière**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)



**Figure 44. Vue sur le canal**  
Source : Auteur (Décembre 2018)

- La couverture forestière :

La quasi totalité des abords du site concerné reçoit un petit maquis de type méditerranéen, composé principalement d'arbres de pins et parfois colonisé par un tapis végétal en broussailles. Cette couverture verte contribue fortement à la structuration du paysage. (Voir figs.45 et 46)



Figure 45. Répartition de la couverture végétale sur l'aire d'étude  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)

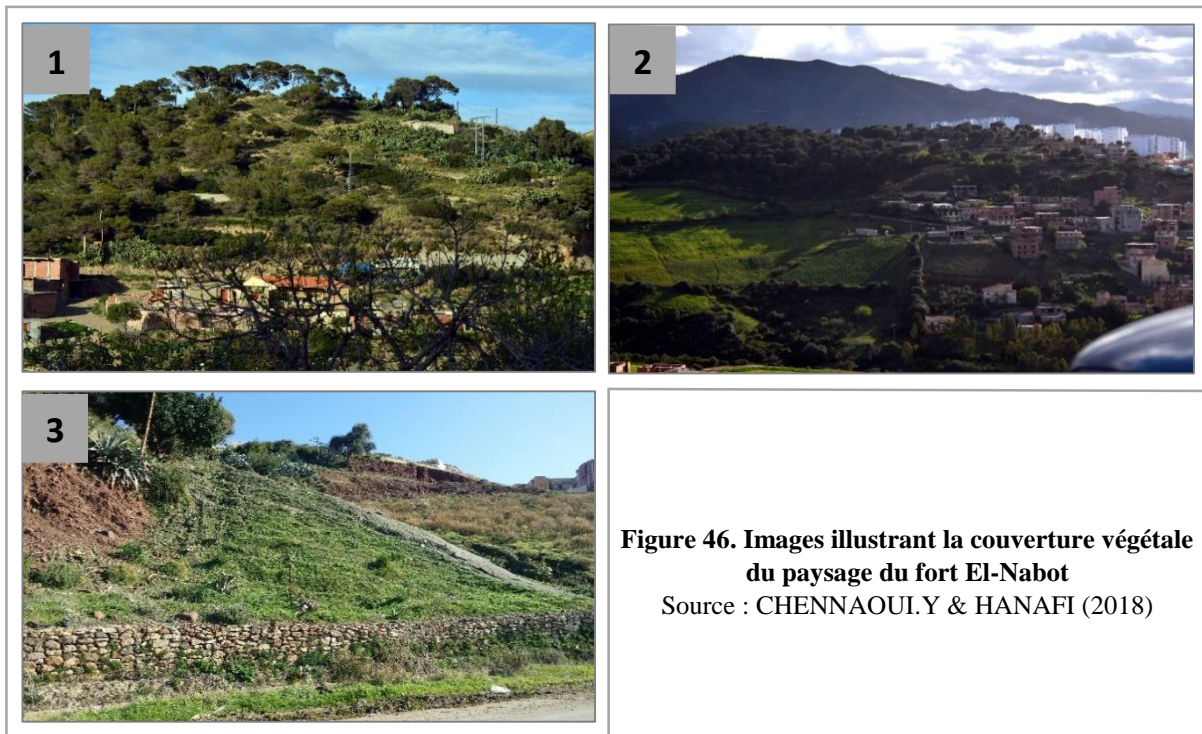
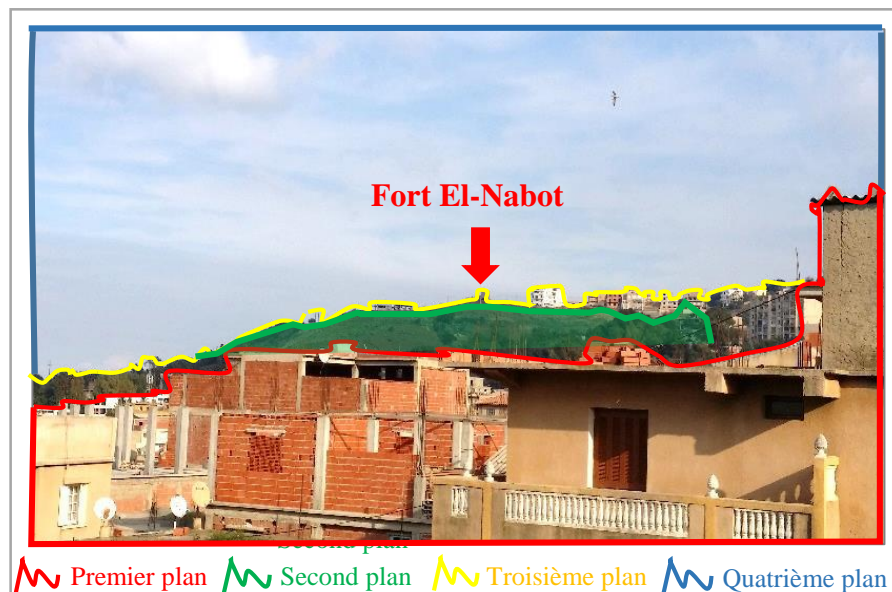


Figure 46. Images illustrant la couverture végétale  
du paysage du fort El-Nabot  
Source : CHENNAOULY & HANAFI (2018)

Nous passons maintenant à d'autres critères d'appréhension, élaborés par Faye et al dans l'ouvrage « sites et sitologie ». Pour ce faire, les photographies seront considérées comme étant des supports de restitution sur lesquels on aura représenté ce que nous avons perçu sur site.



**Figure 47. Appréciation paysagère au niveau de la trame primaire**  
Source : Auteur (décembre 2018)

Cette vue dévoile quatre surfaces homogènes distinguées naturellement à l'œil, pour permettre la lisibilité du paysage : (Voir fig.47)

-Le premier plan affiche des constructions proches de l'observateur. C'est ce qui saute aux yeux en premier lieu.

-Le second plan est représenté par une texture végétale avec un écran de couleur foncée, distinctivement percevable, offrant un profil décroissant dicté par la nature du relief.

-Le troisième plan retrace l'allure des constructions lointaines sur les hauteurs. En effet, elle produit une skyline monotone vu l'absence d'élément exceptionnel émergent dans le paysage. Dans ce cas, les constructions se développent en hauteurs avoisinantes ne modifiant pas la silhouette du paysage, ce qui entraîne un manque de dynamique.

Cependant, cette silhouette urbaine donne lieu à une dissymétrie manifeste qui résulte de la répartition déséquilibrée des volumes.

Précisons que, la partie la plus attrayante d'un point de vue visuel, est celle composée d'éléments assemblés plutôt que les éléments épars dans le paysage créant un malaise visuel.

Par ailleurs, le fort en question est masqué dans l'ensemble. Il est envahi par les masses avoisinantes notamment, la tache blanche qui interrompt la composition.

-Le quatrième plan met en scène l'horizon comme étant le support de base sur lequel se superposent les différents groupements, définis chacun par une ligne de contour.

**2.2.La trame secondaire :**

Au niveau de cette trame, on va procéder à une étude comparative du monument avec une construction adjacente, en analysant les critères propres à cette échelle sur leur assiette d'implantation. (Voir fig.48 et 49)

L'orientation des toitures du bâtiment environnement suit les deux sens des pentes du site qui présente des dénivellations importantes. De ce fait, cette construction est accentuée par les lignes de force du paysage, qui sont engendrées ici par les pentes du terrain. Quant à la tour, le tracé de sa toiture plate (en faisant référence à la typologie étudiée) ne se retrouve pas dans les lignes de la nature. Donc, elle n'est pas inscrite dans la logique de composition du paysage.



**Figure 48. Appréciation paysagère au niveau de la trame secondaire**

Source : Auteur (décembre 2018)

L'observation du bâti démontre qu'en termes de proportion, le paysage affirme une variété. En effet, la hauteur des murs des nouvelles constructions contraste avec celle de l'ancien édifice. Elles priment sur le monument et possèdent des dimensions excessives par rapport au fort, en le mettant hors échelle. Aussi, l'ensemble bâti présente une rythmicité plus ou moins unique du fait que toutes les bâtisses sont érigées sur la même plateforme.



**Figure 49. Etude du bâti au niveau de la trame secondaire**

Source : Auteur (décembre 2018)

**2.3.La trame tertiaire :**

La perception de ce groupement signale une hétérogénéité chromatique frappante, du fait qu'il reflète une diversité de couleurs surfaciques élémentaires. (Voir fig.50)

De plus, sur cet assemblage apercevable, l'attrait visuel se focalise sur les nouvelles édifications qui forment des éléments proportionnellement identiques entre eux mais variant par rapport à notre cas d'étude.

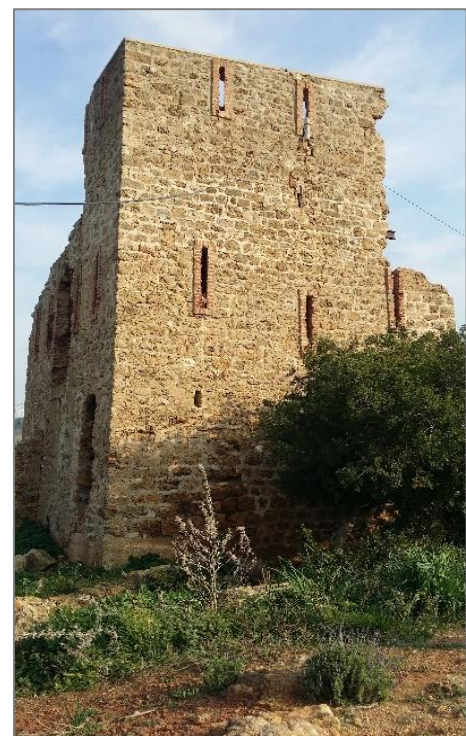
Par contre, on relève deux types de percement sur les façades : la première catégorie d'architecture reçoit de grandes baies tandis que la typologie de la seconde catégorie exige les petits percements pour des raisons défensives sous forme de meurtrières. (Voir figs.51 et 52)



**Figure 50. Appréciation paysagère au niveau de la trame tertiaire**  
Source : Auteur (décembre 2018)



**Figure 51. Les grandes baies des constructions récentes**  
Source : Auteur (décembre 2018)



**Figure 52. Les meurtrières du fort El-Nabot**  
Source : Auteur (décembre 2018)

**2.4. La trame quaternaire :**

L'analyse de cette échelle consiste à effectuer un zoom sur le bâtiment pour l'analyser de près et en déduire la nature des matériaux et leurs textures. (Voir fig.53)

Les deux prises de vue illustrent des matériaux et des textures différentes :

-Celle à droite, met en relief deux matériaux apparents : la pierre dans une configuration en maçonnerie de moellon et la brique de terre crue. Ils offrent une texture rugueuse à cette façade communiquant avec le paysage.

-Celle à gauche, affiche une texture à caractère combiné, influencée par le choix des matériaux à employer : l'enduit de ciment fait ressortir une texture lisse et les compartiments de pierre qui viennent se plaquer contre le mur contrastent clairement avec le précédent en offrant un aspect granuleux.



**Figure 53. Image illustrant la nature et la texture des matériaux**

Source : Auteur (décembre 2018)

**Conclusion :**

Cette analyse a visé principalement l'exploration de l'insertion du fort El-Nabot dans son paysage naturel, à travers quatre niveaux scalaires, qui se révèlent emboîtés.

En effet, la trame primaire ressort que, ce paysage est caractérisé par un nombre plus ou moins important de surfaces homogènes en nombre de quatre, qui, à travers leur diversité, elles rattrapent le mouvement perdu au niveau de la silhouette ; essentiellement par la surface homogène verte chargée d'une capacité attractive que l'œil perçoit. En outre, la trame secondaire affirme qu'un équilibre est relativement ressenti sur la photographie et qu'une symétrie partielle s'installe. Cependant, l'observation du bâti indique la présence de deux types de constructions selon le mode de recouvrement, qui est parfois en toiture plate et parfois

### **Chapitre III : Diagnostic paysager du fort El-Nabot sous l'angle physico-spatial**

inclinée. Cette dernière engendre des pignons intégrés avec les deux sens de la pente du terrain, repérés auparavant.

Les trames tertiaire et quaternaire quant à elles, attestent deux aspects contraires observés sur la couleur, les proportions et les textures entre l'ancien et le nouveau bâti. En revanche, cette analyse s'intéresse aussi, à la luminance des matériaux, qui doit être abordée au niveau de la trame quaternaire. Mais, vu le manque des outils techniques permettant d'étudier la réverbérance des matériaux, cette partie n'a pas pu être effectuée.

Effectivement, les critères sitologiques du paysage du fort El-Nabot forment une incohérence de l'ensemble, par la divergence des éléments, des formes, et des couleurs, ainsi que la désintégration du fort. De ce fait, on peut s'accorder à dire que le paysage du fort El-Nabot détient une structure faible.

**Chapitre IV : Bilan des unités  
paysagères constitutives du paysage du  
fort El-Nabot**

### **Introduction**

A travers ce chapitre, nous serons amenés à compléter l'analyse sitologique élaborée précédemment. En effet, nous allons aussitôt, procéder à l'identification du lien entre l'entité paysagère et sa structure, pour passer ensuite au découpage de l'aire d'étude en entités compositionnelles du paysage du fort El- Nabot. Vers la fin, nous essayerons d'estimer la consommation de l'espace géographique étudié, à travers le temps.

### **1. La connaissance des paysages :**

Le paysage résulte de l'interaction entre les facteurs naturels et humains qui façonnent les territoires, mais il est également associé à un ensemble de pratiques et d'usages, de valeurs et de représentations sociales.

Cependant, la gestion et la protection des paysages passent en premier lieu par leur connaissance, ainsi que stipule la Convention Européenne du Paysage. Autrement dit, la prise en compte des paysages dans l'aménagement du territoire nécessite leur compréhension et les évolutions qui leurs sont associées. La construction de cette connaissance est l'objet des Atlas de paysages.

#### **1.1. L'Atlas, une ressource mobilisable au service des paysages :**

L'atlas des paysages est un moyen de recensement et de qualification des paysages, basé essentiellement sur l'outil cartographique et l'observation. Il s'agit d'un document fournissant un socle de connaissances et visant la description des paysages d'une région, qu'ils soient remarquables ou bien les plus quotidiens, la manière de leur formation et leur évolution. Il s'applique à deux échelles distinctes : l'échelle régionale et l'échelle départementale.

Ce document prend appui sur la convention européenne du paysage qui définit selon ses articles les obligations des états membres. Celles-ci concernent l'identification des paysages de leurs territoires, la définition et le suivi des caractéristiques et des dynamiques de leur transformation ainsi que la qualification des paysages repérés en mettant en exergue les valeurs qui leurs sont attribuées.

Il est évident que le changement est une des caractéristiques des paysages puisqu'ils sont toujours en mutation, d'où l'importance de l'actualisation des atlas de paysages afin de saisir et restituer cette dynamique paysagère et définir les facteurs de l'évolution paysagère.

En effet, cette actualisation concerne aussi bien les entités paysages que les structures et les éléments du paysage qui sont susceptibles de se transformer ou de se modifier.

#### **1.2. L'unité, la structure et l'élément de paysage, quelle dépendance ?**

L'étude du paysage dans sa dimension morphologique implique sa répartition en fragments paysagers mais qui ne peuvent être interprétés séparément pour appréhender la structure globale du paysage. Ces fragments sont appelés des unités paysagères.

L'atlas des paysages prend en compte trois concepts clés sur lesquels s'appuie l'appréhension des paysages : les unités paysagères, les structures paysagères et les éléments de paysage.

Dans ce qui suit, nous souhaiterons saisir ces notions évocatrices du paysage pour déduire le rapport de dépendance entre elles.

### 1.2.1. L'unité paysagère :

En guise de rappel, l'unité paysagère est une zone cohérente au sein de laquelle la composition et la structure du paysage est commune. Elle possède des caractéristiques propres, des organisations spatiales et des évolutions spécifiques.

### 1.2.2. Les caractères visuels de l'unité paysagère :

- L'homogénéité :

Elle est obtenue par l'agrégation d'éléments semblables et parfaitement adhérents les uns aux autres, de sorte que l'harmonie et l'équilibre de la structure paysagère soit créés.

- La singularité, dite aussi l'unicité :

Elle se manifeste à travers une différence de présence dans l'ensemble paysager. En effet, l'unité paysagère se repère par comparaison, tout en affichant sur l'interface du sol une configuration spatiale inassimilable par rapport à celles qui lui sont limitrophes. Aussi, cette unicité se traduit par une dénomination révélatrice des attributs de l'entité considérée.

- La dynamique :

C'est un critère qui s'attache à l'évolution du paysage toujours en mutation, par l'action humaine ou même climatique. Elle se rapporte à la dimension temporelle et décèle les potentialités et les contraintes du paysage dans le but d'en tirer profit ou bien les évacuer.

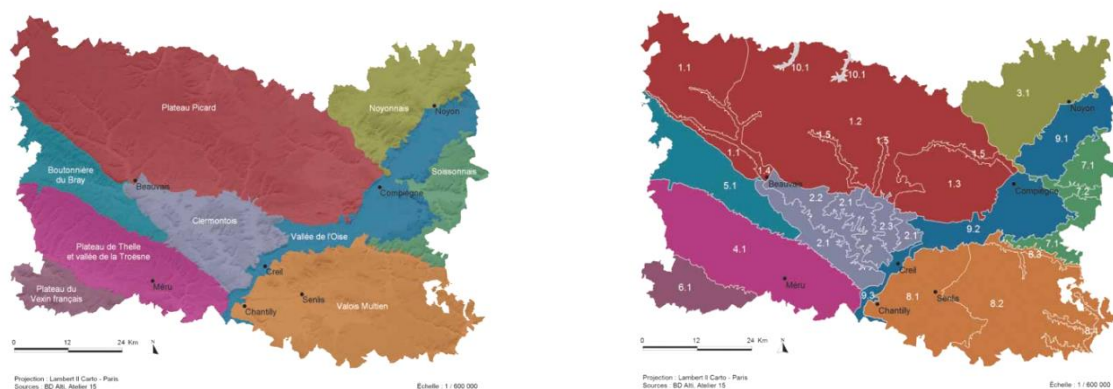
- Les frontières fictives :

Le bornage d'une entité paysagère se fait par un contour illusoire qui est en réalité une surface homogène constituée d'un lieu d'enjeu : cours d'eau, falaise, montagne, etc. Cependant, il faut souligner que les surfaces créées lors de la délimitation, présente une hétérogénéité en termes d'étendue dans la composition.

- La ramification :

Une unité paysagère peut être réduite à d'autres unités plus finement délimitée, et ceci dans le cas d'une structure unitaire qui atteste un changement de nature ou de répartition des composantes paysagères. C'est ce qu'on appelle « sous-entité paysagère ». (Voir fig.54)

Il faut préciser que la délimitation de l'entité paysagère ne peut être cantonnée à la biodiversité ou la végétalisation du cadre de vie seulement mais aussi au relief, cours d'eau, routes et agglomérations...



**Figure 54. Délimitation des entités et sous-entités paysagères de l'Oise**

Source : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

### 1.2.3. La structure paysagère :

La structure paysagère désigne l'agencement d'éléments de paysage végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles, urbains et des rapports de dépendance les uns des autres de sorte que des ensembles ou des systèmes cohérents soient créés.

« Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'une unité paysagère. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage ». (GUERROUCHE.K.2014,p 48).

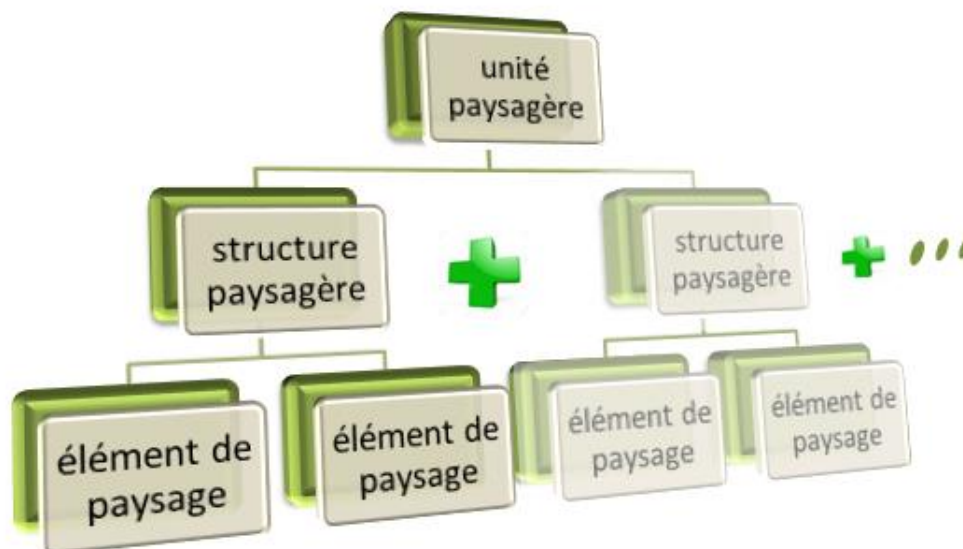
Communément, un paysage est le résultat de la combinaison de plusieurs structures paysagères qui se superposent pour contribuer à son repérage et son assimilation.

### 1.2.4. L'élément de paysage :

C'est la plus petite composante du paysage. Il représente l'objet concrètement matérialisé et à partir duquel se produit la structure paysagère.

Notons que, les éléments du paysage peuvent être assemblés pour constituer les structures paysagères. De même, un élément de paysage peut présenter un caractère d'isolement, néanmoins il s'attache à d'autres critères d'exception, d'agrément, de symbolique, qui font que cet objet soit remarquable au sein du paysage perçu.




Pour synthétiser, l'unité paysagère est une portion du paysage, affichant sur l'interface une homogénéité des attributs, qui sont eux-mêmes dictés par un ensemble de structures paysagères dont chacune résulte de la combinaison de plusieurs éléments de paysage. (Voir fig.55)



**Figure 55. Organigramme illustrant la hiérarchie des composantes paysagères**

Source : Auteur (2019)

Afin d'illustrer ce rapport, prenons l'exemple de la côte chalonnaise, une zone étroite située dans la Saône-et-Loire, elle se présente sous la forme d'îlots de vignobles plus ou moins séparés les uns des autres.

Indice	Illustration	Description
Unité paysagère	 <p><b>Figure 56. L'unité paysagère de la côte Chalonnaise</b> Source : <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Vignobles_de_la_c%C3%B4te_chalonnaise">https://fr.wikipedia.org/wiki/Vignobles_de_la_c%C3%B4te_chalonnaise</a></p>	La côte chalonnaise
Structures paysagères	 <p><b>Figure 57. La structure paysagère des vignobles</b> Source : <a href="http://www.leclosvoyen.com/viticulteurs-saone-et-loire-71.html">http://www.leclosvoyen.com/viticulteurs-saone-et-loire-71.html</a></p>	Vignobles, Coteaux ouverts, Crêtes boisées
Élément paysager	 <p><b>Figure 58. Les vignes comme éléments paysagers</b> Source : <a href="https://chouetteworld.com/escapade-en-cote-chalonnaise/">https://chouetteworld.com/escapade-en-cote-chalonnaise/</a></p>	Vignes

**Tableau 3. Les composantes du paysage de la côte Chalonnaise**

Source : Auteur (2019)

Nous remarquons que l'unité paysagère de la côte chalonnaise correspond à un paysage à caractère agricole où, les champs de vignobles comme structure paysagère imposante occupent

## Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot

la zone qui est à la base destinée à la culture des vignes comme étant les éléments du paysage en question.

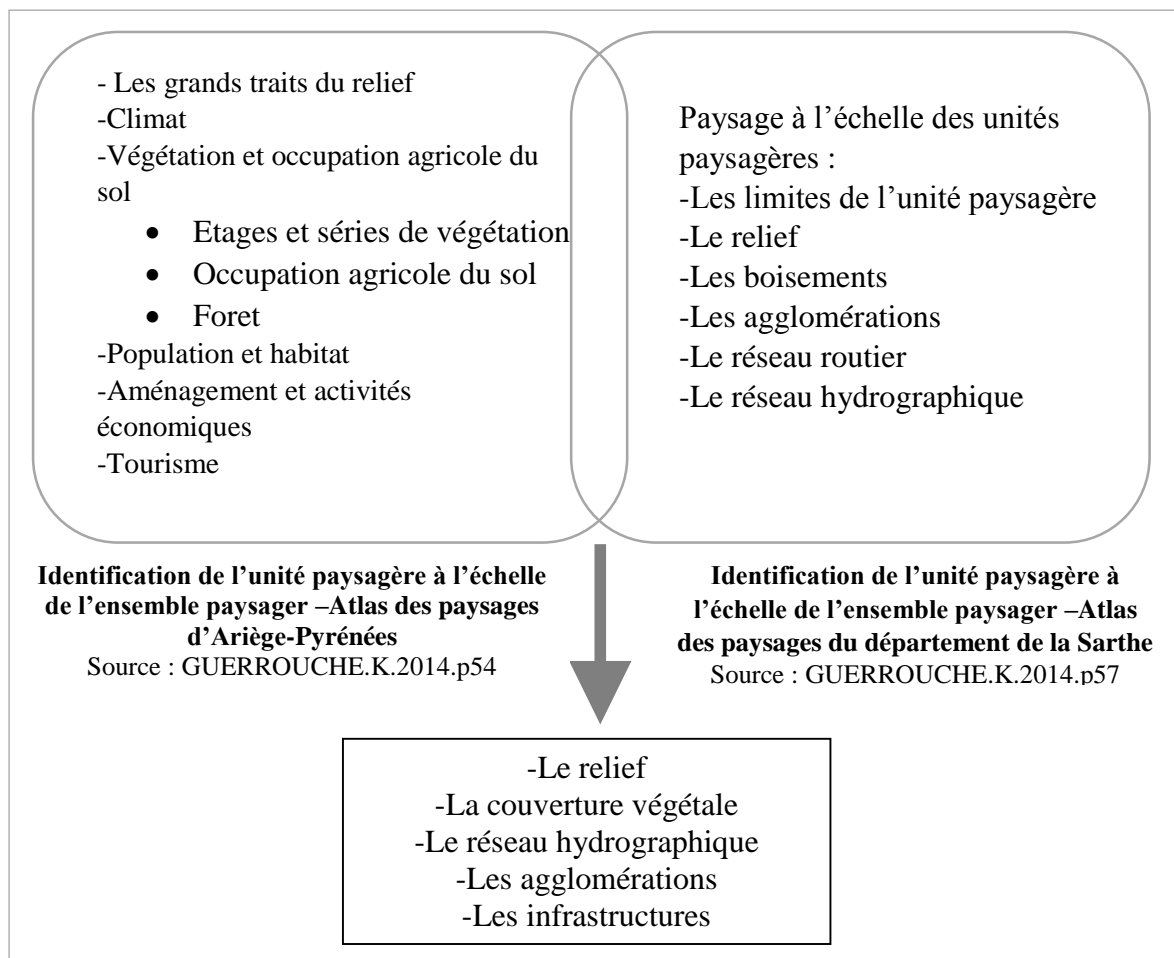
### **2. Les critères de démarcation des unités paysagères :**

L'objectif principal de l'atlas des paysages est de parvenir d'abord à l'identification des entités paysagères puis procéder en second lieu à leur description et analyse afin de définir les modes d'aménagement du territoire.

Dans le but de définir les unités paysagères de notre aire d'étude, il nous semble intéressant de se pencher sur le travail de magister de GUERROUCHE.K(2014), qui, à travers un bilan des atlas paysagers du territoire français, il recense les paramètres de délimitation des paysages selon des échelles diverses.

On note principalement deux échelles : celle du département et celle de l'ensemble paysager.

Vu la superficie restreinte de notre périmètre d'étude, nous nous intéressons spécifiquement dans le présent travail à l'échelle de l'ensemble paysager, où nous prenons comme référence deux départements abordés dans le mémoire cité ci-dessus. (Voir fig.59)



**Figure 59. Critères de démarcation des unités paysagères**

Source : Extrait de l'organigramme de GUERROUCHE.K (2014), modifié par l'auteur (2019)

## Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot

Il est bien clair, que les critères principaux qui dictent la division du paysage du fort El-Nabot en unités paysagères, résultent du chevauchement des données précédemment élaborées. Conséquemment, nous obtiendrons ceux qui suivent : le relief, la couverture végétale, le réseau hydrographique, les agglomérations et les infrastructures.

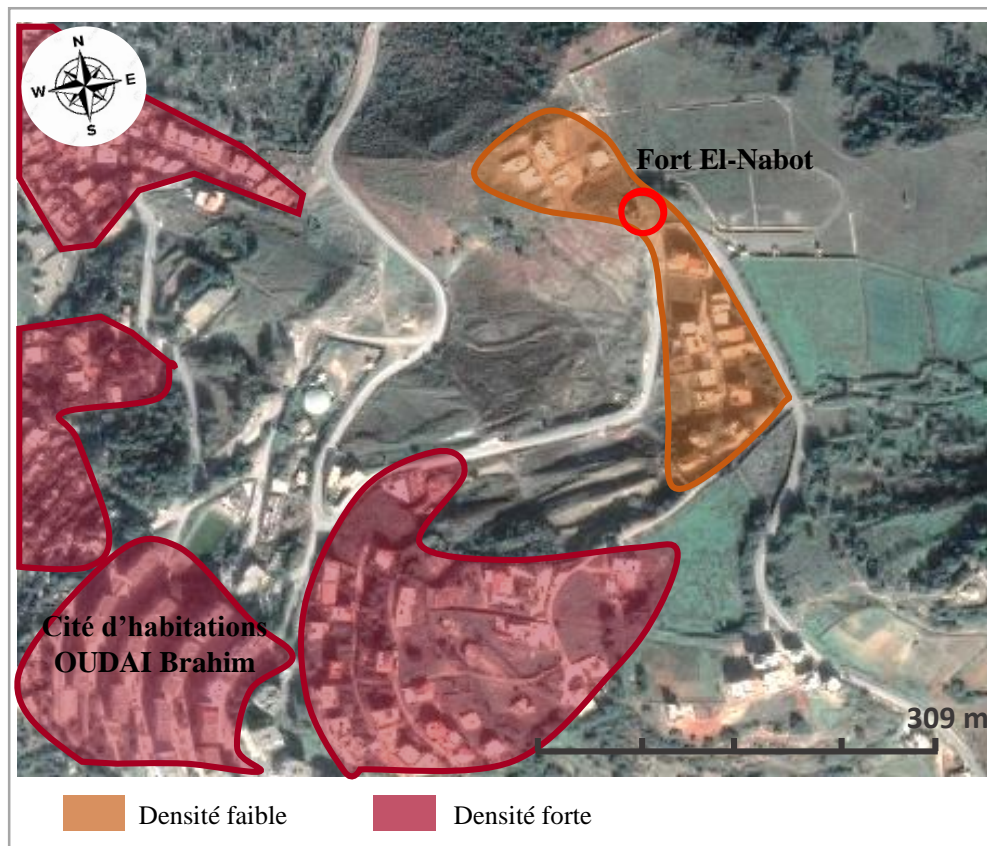
Précisons ici, que les trois premiers critères sont déjà expliqués plus haut dans le chapitre précédent qui traite de l'évaluation visuelle du paysage concerné. En revanche, nous allons développer dans ce chapitre les deux autres paramètres qui tiennent compte de l'activité humaine, entre autres l'agglomération et les infrastructures.

Il faut noter que le recensement des limites résulte de la stratification graphique de plusieurs informations. Là où il y a un point de réunion d'éléments représentant une homogénéité, l'unité paysagère se crée.

- L'agglomération :

L'interprétation des données de l'image satellite démontre l'hétérogénéité de la répartition des constructions, qui est fortement liée à la topographie du terrain. Elle affiche une zone avoisinante du fort, faiblement densifiée et occupée par l'habitat individuel. Ce dernier est nouvellement projeté sur une plate-forme de même niveau que celle qui reçoit le fort anciennement édifié.

A l'opposé, l'éloignement de la colline démarque une agglomération dense et majoritairement concentrée au niveau de la cité d'habitations OUDAI Brahim (DNC) et ses environs. (Voir fig.60)



## Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot

- Le réseau routier :

Autrefois une piste étroite, ce chemin est devenu aujourd'hui une voie de circulation mécanique mettant en connexion le centre-ville et les hauteurs de Cherchell en parcourant le fort El Nabot et assurant au passage l'accessibilité à la cité OUDAI Brahim (DNC).

En effet, cette voie a joué un rôle de premier ordre dans le développement de la région, notamment pour la desserte du bourg de SIDI YAHYA et le village du plateau sud dans les temps passés puis avec l'expansion urbaine à travers le quartier de DNC, une cité destinée au relogement des familles frappées par le séisme de 1987.

Actuellement, elle constitue une voie très importante vu qu'elle est empruntée aussi pour rejoindre la nouvelle voie express reliant Tipaza à Cherchell, projetée sur les hauteurs de la ville et surplombant la cote. (Voir figs.61, 62, 63 et 64)



**Figure 61. La voie de desserte menant vers le Fort El Nabot**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)



**Figure 62. Carte montrant le point de convergence de la voie de circulation desservant le site avec l'autoroute Cherchell-Tipaza**

Source : <https://rues-algerie.openalfa.com> (traité par l'auteur)



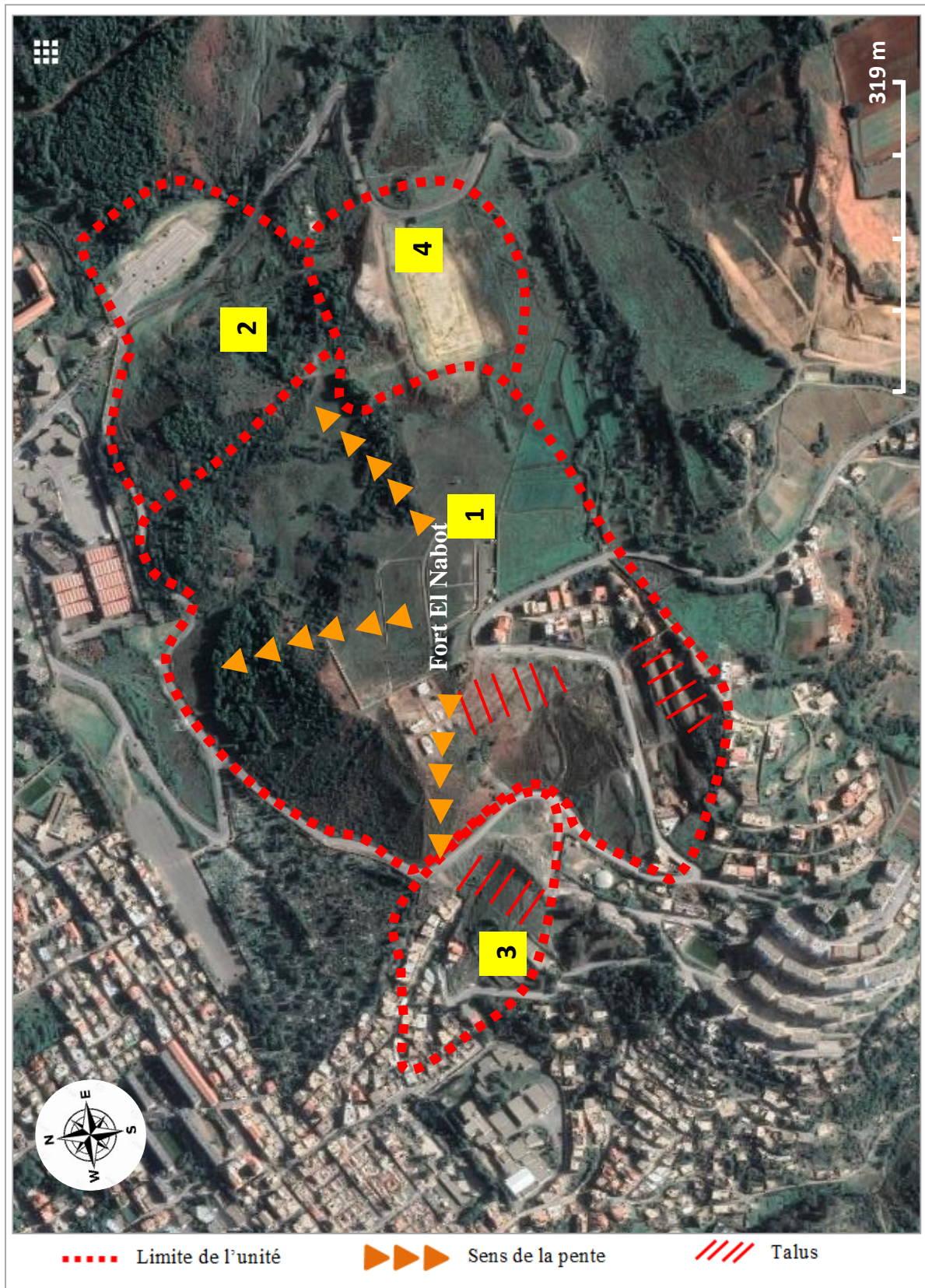
**Figure 63. La nouvelle autoroute Cherchell-Tipaza**  
Source : Anonyme (Internet, libre de droits)



**Figure 64. La voie menant vers sidi yahya**  
Source : HAKEM. N (Février 2019)

### **3. La délimitation des unités paysagères du paysage du fort El-Nabot :**

La lecture du relief du site d'implantation du Fort El Nabot relève quatre unités topographiques sur lesquelles vont se superposer les éléments physiques et sitologiques, ainsi que les caractéristiques de l'espace humanisé pour former les unités paysagères, présentant chacune ses propres qualités. (Voir fig.65)



**Figure 65. Les unités paysagères du paysage du Fort El Nabot**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)

## Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot

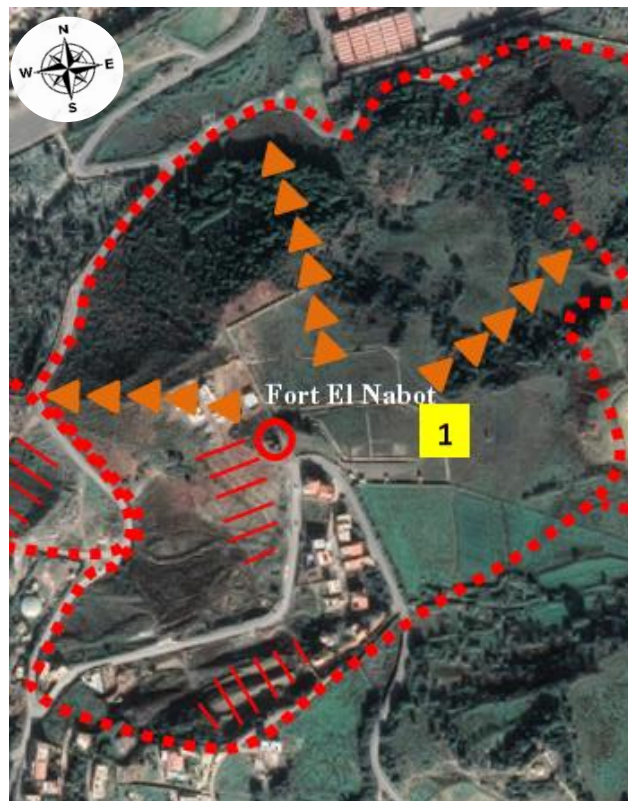
- **La colline :**

C'est la plus grande entité en termes de superficie. Elle se présente sous forme d'un monticule servant de socle pour le Fort El Nabot.

Sa nature partiellement rocheuse composée d'ardoise comme roche métamorphique et d'argile à caractère sédimentaire, justifie la répartition déséquilibrée de la couverture végétale au sein de ce paysage, qui est tantôt revêtu d'espèces floristiques sauvages telles que les pistachiers lentisques et les plantes épineuses et tantôt de boisements entre autres le pin et le caroubier.

Le sommet de cette colline est partiellement affecté à l'activité agricole. L'autre partie, étant naturelle pendant des années, elle a été progressivement entamée en son extrême ouest par l'urbanisation résidentielle, où des constructions viennent dans ces derniers temps se greffer à ce paysage.

Relativement au bornage de cette unité, elle est limitée au nord et à l'ouest par la voie de circulation situé au pied de la colline, quant au côté sud, elle s'allonge encore vers les hauteurs pour rejoindre le plateau. A l'opposé, ce monticule s'abaisse au fur et à mesure qu'on part vers l'est pour atteindre la plaine qui est la seconde entité paysagère repérée. (Voir fig.66)



**Figure 66. L'unité paysagère de la colline**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)

## Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot

- **La plaine :**

S'étendant sur une surface relativement plane entre 65 mètres et 100 mètres d'altitude à l'est du Fort El Nabot, cette entité paysagère fait partie de l'étendue de l'académie militaire. Elle est à moitié boisée du même type d'arbres cités supra, étant donné que la végétation a été évacuée pour intégrer un parking extérieur de la caserne.

Dominée par la colline, cette entité est bordée par une limite naturelle vers l'est et le sud imposée par le changement de la configuration du terrain qui reprend l'aspect pentu de la topographie. Elle est franchie sur le nord par un chemin privé qui détourne la voie principale de circulation, pour s'enfoncer dans la caserne.

Dans sa globalité, l'entité courante ne renferme aucun autre cachet d'urbanisation que celui du parc qui occupe une aire importante estimée au tiers de la surface de l'unité. (Voir fig.67)



**Figure 67. L'unité paysagère de la plaine**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)

- **Le versant :**

Occupant un emplacement en contrebas de la colline, ce versant se découvre depuis la voie ou encore la colline surplombant la zone d'étude et à partir de laquelle il est particulièrement visible à travers un large panorama.

Il s'agit d'un secteur moins pentu dont le sens de la déclivité plus ou moins douce, d'une valeur de 15%, s'oriente vers le nord.

Ce versant sillonné autrefois par le canal du cimetière, conserve encore actuellement un caractère naturel à travers le tapissage d'une herbe verte en amont qui disparaît en aval au contact d'un ensemble résidentiel constitué d'habitat strictement groupé qui s'allongent jusqu'à arriver à la ville. (Voir fig.68)



**Figure 68. L'unité paysagère du versant**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)

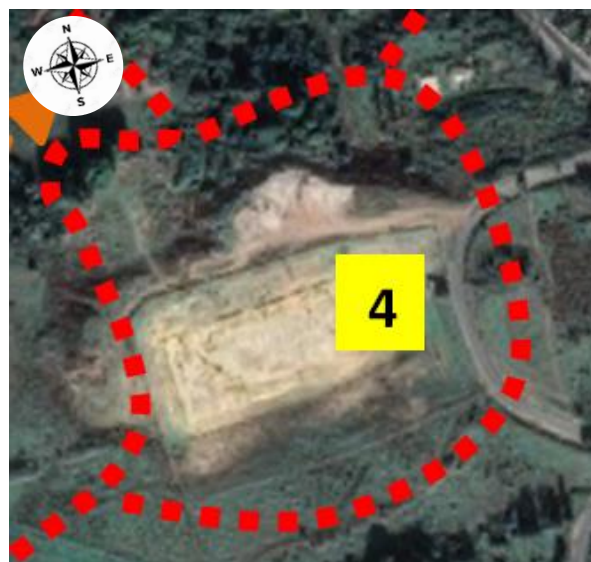
- **La doline :**

Il s'agit d'une entité non peuplée, dominée visuellement par la colline et présentant une forme de relief bien particulière concave.

Ce faciès se matérialise par une dépression de 20 mètres au-dessous du relief adjacent et se produit suite aux ruptures de pentes créées dans le modelé du terrain.

Le creux topographique naturellement façonnée donne lieu à un paysage plus mouvementé de par le contraste du relief et la répartition de l'arborisation qui encadre l'entité courante par une bande de boisement du côté sud, alors que le côté nord reçoit un boisement dispersé.

Aussi, le centre est dépourvu de verdure afin d'insérer une activité méconnue du fait que cette entité paysagère appartient à la zone militaire. (Voir fig.69)



**Figure 69. L'unité paysagère de la doline**  
Source : Google Earth 2019 (traité par l'auteur)

### **4. L'analyse qualitative de l'évolution dynamique de l'espace géographique limitrophe du fort El Nabot :**

La préservation du patrimoine architectural et urbain ne doit à aucun moment freiner le développement et l'évolution urbains et vice versa.

Toutefois, la consommation de l'espace par l'urbanisation constitue de nos jours un véritable souci pour les experts urbanistes qui estiment un développement non maîtrisé pour les villes en expansion.

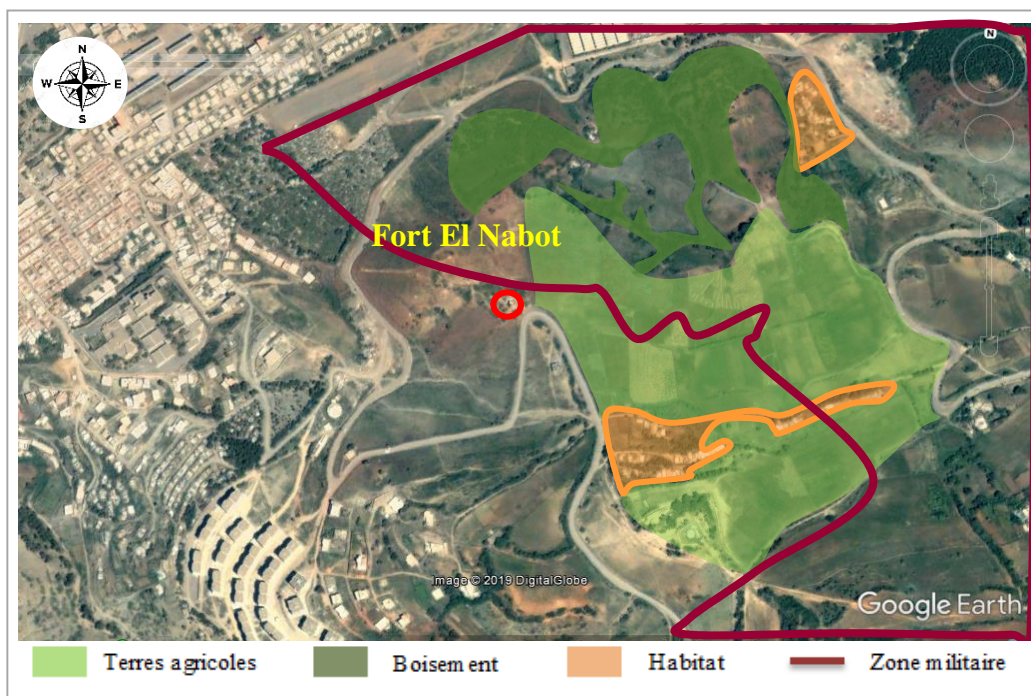
Dans le contexte de la croissance urbaine que connaît la ville de Cherchell, nous essayons à l'aide de ce travail de recherche d'articuler un bref bilan sur l'évolution dynamique de l'espace géographique. Pour ce faire, le choix a été fait de comparer deux cartes ayant l'intérêt de présenter une antériorité sur 16 ans pour déceler la disparité et renseigner sur le rythme de transformation des abords du fort El Nabot. Plus précisément, nous allons nous intéresser à l'occupation humaine de la zone d'étude depuis les années antérieures datant de 2003 jusqu'aux tendances récentes.

Pour cela, la base cartographique sur laquelle nous allons travailler, sera appuyé par des témoignages de quelques habitants de la région dans le but d'élaborer les aspects qualitatifs de l'implantation humaine sur ce terroir.

En effet, la forte exposition visuelle du lieu offre une perception des changements d'affectation du sol.

Tel qu'il se perçoit sur la carte datant de l'année 2003, ce paysage dévoile l'abondance des terres agricoles qui pâturées ou cultivées, elles constituent un rapport contrasté avec les masses boisées. Elles sont pratiquement l'emplacement adéquat pour la concentration de la population. (Voir fig.70)

L'habitat précaire des agriculteurs et éleveurs des bovins et moutons s'aligne le long des voies secondaires mais en retrait par rapport à la voie principale.



## **Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot**

Pour illustrer ces propos, voici deux photos montrant l'état ancien des abords du fort El-Nabot, d'un point de vue paysager. (Voir fig.71 et 72)



**Figure 71. Terrain dénudé des constructions**  
Source : MAZOUZ.S (1993)



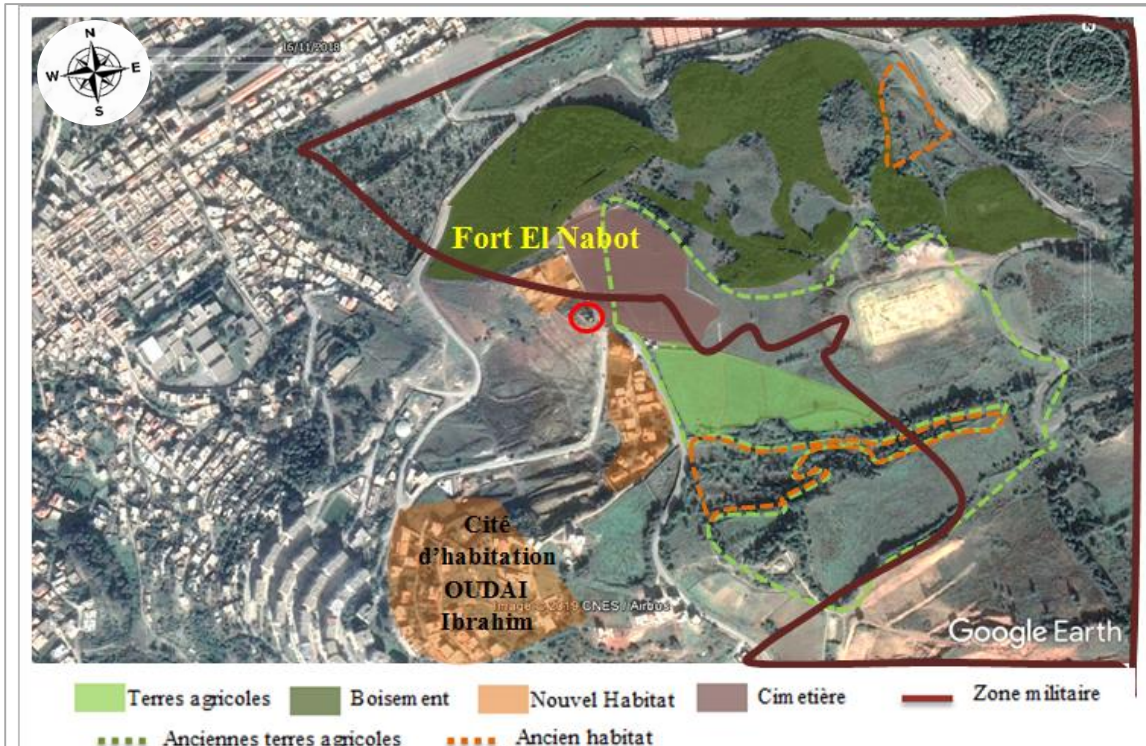
**Figure 72. Abondance de la végétation avant l'urbanisation**  
Source : CHENNAOUI.Y (2004)

En 2009, suite à la révision du POS de la ville de Cherchell, l'aire de la colline et de la plaine a fait l'objet d'une extension en continuité immédiate de la zone militaire. En conséquence, l'espace dédié jadis à l'activité agricole s'est rétréci au profit d'un boisement dense ; les habitants ont été délocalisés et relogés au niveau d'une autre cité en 2010, ainsi qu'un nouveau cimetière a été créé.

Au fil des temps, l'espace urbanisé s'est développé tandis que le caractère individuel de l'habitat a été conservé.

Les nouvelles constructions se sont implantées sur des lotissements, occupant des parcelles plus grandes. Ce sont en fait des villas, édifiées à la proximité immédiate du Fort El Nabot, vers le sud à partir de l'année 2005 et vers le nord en 2017. Un peu plus loin, il y a eu une densification de l'habitat individuel aux alentours de la cité d'habitations OUDAI Ibrahim. (Voir fig.73)

Pour synthétiser, le paysage du Fort El Nabot s'est progressivement modifié au bout d'une quinzaine d'années. Néanmoins, il a gardé son cachet résidentiel dans la mesure où il accueille aujourd'hui de nouveaux habitants attirés par un cadre de vie rural ; et c'est ce qui produit en fin de compte un paysage résidentiel de type périurbain, qui reste jusqu'à présent en évolution portant atteinte à la biodiversité du lieu et au cadre bâti témoins de l'histoire de la ville de Cherchell.



Afin de clarifier un peu l'image de ce site, nous prenons à l'appui deux photographies récentes pour démontrer son état actuel et discerner les changements : (Voir fig.74et 75)



**Figure 74. Consommation de l'espace par l'urbanisation**

Source : Anonyme (Internet, libre de droits), 2006 (?)



**Figure 75. Privation de la végétation au profit du cimetière**

Source : Anonyme (Internet, libre de droits), 2009

### 5. Identification des menaces et faiblesses, résultats de la pression urbanistiques :



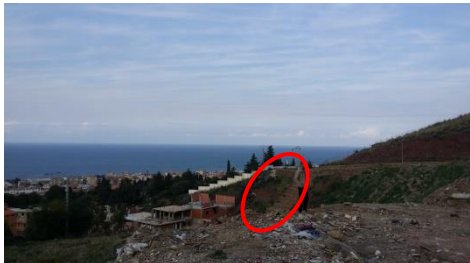
Comme on a pu le voir, cette région périphérique de la ville de Cherchell est intensément soumise à la contrainte de l'usage du sol. En revanche, elle présente aussi bien des potentialités que des menaces. Ces dernières constituent un handicap qui freine la bonne mise en œuvre d'une stratégie de gestion paysagère, en générale et patrimoniale en particulier.

## Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot

A travers ce qui suit, nous allons présenter un tableau récapitulatif, qui énumère les atouts et les faiblesses du paysage du fort El-Nabot, selon chacune des unités paysagères identifiées.

	Atouts / Potentialités	Faiblesses / Menaces
Unité paysagère n°1	<p>-Belvédère naturel donnant sur la ville et la mer. (Voir fig.76)</p>  <p><b>Figure 76. Cadrage de vue sur la mer depuis le fort</b> Source : CHENNAOUI.Y (2016)</p>	<p>-Topographie accidentée (Voir fig.79)</p>  <p><b>Figure 79. La forte déclivité de la colline sur le versant nord-ouest</b> Source : Auteur (Décembre 2018)</p>
	<p>-Diversité végétale (Voir fig.77)</p>  <p><b>Figure 77. Composante floristique variée de l'unité de la colline</b> Source : Auteur (Décembre 2018)</p>	<p>-Concentration urbaine non planifiée -Ressource agricole non prise en charge. -Destruction visuelle du fort au sein de son paysage. -Empiètement des constructions sur les abords du fort. -Environnement à dominance résidentielle. (Voir fig.80)</p>
	<p>-Bonne accessibilité par une voie mécanique -Richesse patrimoniale (le fort El-Nabot). -Secteur toujours en croissance -Disponibilité foncière -Paysage humanisé (Voir fig.78)</p>  <p><b>Figure 78. Le paysage humanisé du fort El-Nabot</b> Source : Auteur (Décembre 2018)</p>	 <p><b>Figure 80. Le caractère résidentiel des constructions récentes</b> Source : Auteur (Décembre 2018)</p>
		<p>-Absence des équipements d'accompagnement</p>

## Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot

	-Unité paysagère attractive à démographie dynamique	
Unité paysagère n°2	<p>-Richesse forestière (Voir fig.81)</p>  <p><b>Figure 81. Abondance du boisement au niveau de la plaine</b> Source : Auteur (Décembre 2018)</p> <p>-Secteur protégé (zone militaire) -Topographie relativement plane favorisant toute implantation.</p>	<p>-Servitude non aedificandi -Zone inaccessible -Absence de la dynamique.</p>
Unité paysagère n°3	<p>-Unité paysagère humanisée (Voir fig.82)</p>  <p><b>Figure 82. Le paysage urbanisé du canal</b> Source : Auteur (Décembre 2018)</p> <p>-Enfoncement dans la ville -Accessibilité facile depuis la route par un escalier (Voir fig.83)</p>  <p><b>Figure 83. L'escalier convergeant vers le ravin</b> Source : Auteur (Décembre 2018)</p>	<p>-Zone ravinée -Cours d'eau perturbé par les remblais des terres. -Absence de la composante floristique -Lit de versant massivement urbanisé -Risque d'affaissement du sol -Risque d'affluent</p>
Unité paysagère n°4	<p>-Terrain non urbanisé -Zone protégée. -Disponibilité foncière pour les</p>	<p>-Servitude non aedificandi -Zone militaire inaccessible -Absence relative de la couverture</p>

## Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot

	ouvrages militaires.	végétale -Topographie incurvée -Non usage du cadre foncier par le peuple.
--	----------------------	---

**Tableau 4 : Opportunités et menaces du paysage du fort El-Nabot**

- Source : Auteur (2019)

### **6. Identification des valeurs paysagères du fort El-Nabot :**

A l'issue du bilan établi en amont, et on se basant sur l'analyse sitologique du paysage du fort El-Nabot, on peut s'accorder à dire que ce dernier reflète des valeurs paysagères qui prennent en compte le fort dans sa structure spatiale. Ces valeurs seront répertoriées dans le tableau suivant.

<b>Valeurs</b>	<b>Qualifications</b>
<b>Valeur matérielle naturelle / écologique</b>	Elle provient de la variété topographique offerte par le site, qui présente des courbures : tantôt convexes et tantôt concaves ; à travers lesquelles il a pu réceptionner un monument aujourd'hui à valeur historique incontestable. Ce paysage s'inscrit encore dans un environnement relativement naturel ; il offre une diversité de couleurs et de textures vertes.
<b>Valeur historique</b>	Etant un paysage culturel marqué par un bien historique ancestral méritant une patrimonialisation, il dévoile à son tour une valeur historique.
<b>Valeur immatérielle marquée par l'empreinte de l'homme dans la nature</b>	Elle s'apparente à travers le respect de la nature, malgré sa défiguration irréversible par l'homme. En effet, le nouveau groupement humain épouse la pente du site d'implantation ; ceci découle certainement d'un savoir-faire, en dépit de la modernité des constructions.
<b>Valeur touristique</b>	Le paysage du fort El-Nabot constitue une destination commune des familles lors des promenades vers le bourg de Sidi Yahya, (balades champêtres au printemps, entre le mois de Mars et Mai). Le fort, quant à lui, constitue une halte dans le chemin parcourus jadis à pieds, pour apprécier des vues panoramiques sur la mer. Conséquemment, le degré de fréquentation de ce paysage peut justifier sa mise en tourisme en vue d'une rentabilité économique qui peut contribuer vivement à l'entretien et la pérennité du fort.

**Tableau 5 : Les valeurs paysagères du fort El-Nabot**

- Source : Auteur (2019)

#### **Chapitre IV : Bilan des unités paysagères constitutives du paysage du Fort El-Nabot**

Pour finir, nous rappelons ici que, la présente recherche a pour finalité, la patrimonialisation de notre cas d'étude, inscrit dans un paysage culturel qui révèle et explicite des valeurs paysagères exceptionnelles. Ces valeurs sont à leurs tours, susceptibles d'être un critère raisonnable qui motive la patrimonialisation du fort El-Nabot.

Effectivement, la patrimonialisation tentera simultanément d'exploiter les potentiels du site, tels que définis par le tableau récapitulatif des forces et faiblesses, influencer l'accès aux instruments politiques et alimenter la législation en vigueur par des normes plus strictes qui soutiennent le développement d'un plan d'action en mesure de protéger les abords du fort.

# Conclusion générale

## **Conclusion générale**

---

En guise de conclusion, le patrimoine est une notion complexe qui s'est élargie avec l'évolution des motifs de conservation des biens, sous l'angle règlementaire. Du monument isolé, vers ses abords ; puis, du site au secteur historique, jusqu'à atteindre la ville historique ou encore le paysage culturel.

Ce dernier représente une catégorie qui trouve un vide juridique dans l'arsenal algérien et autour de laquelle notre recherche s'est portée dans le but de sensibiliser les politiques territoriales sur l'importance de la dimension paysagère dans le processus de patrimonialisation.

A travers notre recherche, nous avons abordé le paysage dans une nouvelle dimension qui dépasse le spatial pour s'accrocher au sensoriel et ceci par l'approche visuelle recommandée par l'analyse sitologique.

Nous avons pu démontrer également qu'au-delà des valeurs intrinsèques, le fort renferme des valeurs extrinsèques en rapport avec son emplacement, son environnement et son intégration dans le paysage ; ce qui nous mène à confirmer en fin de compte nos hypothèses.

En effet, le fort jouit d'une forme de corrélation avec son support géographique. Son insertion dans le paysage est dictée par le rapport de communication, par télégraphie optique, jadis ; avec les autres postes optiques de la cote ; et elle est fortement liée au caractère morphologique du site ; du fait que dans un contexte militaire, la fonction du mirador exige une structure spatiale bien spécifique qui ne pourra être livrée que par un relief élevé ; ce qui explique l'implantation du fort sur une colline.

Cependant nous avons constaté, à l'égard de l'étude propre à l'usage du sol que, l'étalement urbain que connaît l'aire d'étude a pour effet de fragiliser le site naturel et détruire visuellement le monument comme étant un témoin vivant de notre mémoire.

Cependant, loin des jugements subjectifs du paysage et par crainte de perte irréversible de cet héritage, la dimension objective doit obligatoirement avoir lieu à ce stade. Autrement dit, dans le souci de transmission de cet héritage aux générations futures, des actions de prise en charge recommandées par les professionnels sont obligatoires.

Au titre de leurs compétences en matière d'aménagement et d'urbanisme, les élus locaux ont un rôle important à jouer pour protéger cette richesse patrimoniale, qui faute d'entretien et de mise en valeur tend à se dégrader et à être oubliée malgré son recensement dans le PPMVSA de la ville de Cherchell. Cette responsabilité est d'autant plus importante en ce qui concerne le patrimoine local qui ne bénéficie pas de protection au titre de politiques nationales.

Durant l'élaboration de notre recherche, des difficultés ont été relevées. La première consiste en le manque de bases de données chiffrées pour estimer quantitativement la consommation de l'espace géographique selon une allure chronologique ; pour cette raison, on s'est limité à une analyse qualitative qui recommande la cartographie comme étant le meilleur outil d'étude. Or, une autre contrainte a été enregistrée ; l'indisponibilité des cartes datant des années 1970, pouvant renseigner sur le paysage du fort El-Nabot avant l'implantation de la cité d'habitations OUDAI Brahim. A cet égard, on s'est orienté vers « Google Earth », une seule source cartographique académique dont la fiabilité est reconnue. Cette dernière nous a fourni la possibilité de restaurer l'état du paysage étudié depuis l'année 2003 jusqu'au jour d'aujourd'hui.

## **Conclusion générale**

---

Etant limitée par le temps et le volume du mémoire, notre recherche ne pouvait pas aller au-delà, pour aboutir à une proposition d'une série de recommandations qui s'engagent vers la protection du bien au sein de son paysage, ou même la délimitation du périmètre de protection du fort El-Nabot dans le cadre d'une patrimonialisation. Néanmoins, cela ne nous a pas empêché d'identifier sommairement les unités paysagères du fort, en attendant d'établir une batterie de critères de délimitation. Ce sont en fait, des réflexions que nous envisageons pour d'autres travaux de recherches futures, en espérant que nos résultats obtenus seront utiles pour leur élaboration.

# Bibliographie

## **Bibliographie**

---

### • **Ouvrages :**

- BENSEDDIK.N, FERDI.S, LEVEAU.Ph, (1983), « *CHERCHELL* », Direction des Musées, de l'Archéologie et des Monuments et Sites Historiques, Alger, 70p.
- CHOAY.F, (1992), « *L'allégorie du patrimoine* », Ed Seuil, Paris, 272p.
- FAYE P. et al, (1974), Sites et Sitologie, comment construire sans casser le paysage, Ed J.J Pauvert, Paris, 160p.
- Landel P-A. (2002). « *Patrimoine, territoire et création d'activités, montagnes méditerranéennes* ». Vol. 15.
- LYNCH K., (1976), « *L'image de la cité* », Ed Dunod, Paris, 222p.
- MITCHELL W.J.T., (2002), « *Landscape and power* », Ed University of Chicago press, Chicago, 376p.
- RIMBERT S., (1973), « *Les paysages urbains* », Ed Armand Colin, Paris, 238p.
- RONCAYOLO M., (2002), « *Lectures de villes : formes et temps* », Ed Parenthèses, Marseille, 386p.
- Vecco M. (2007), « *Economie du patrimoine monumental* ». Ed. Economica, 305p.
- Veschambre.V, (2008), « *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition* », Ed Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 315p.

### • **Actes de conférences, séminaires et supports de cours :**

- CHENNAOUI.Y (2018): « *L'histoire de Cherchell par ses monuments : Des faits et des légendes* ». Séminaire organisé par l'association culturelle « Les amis du Fort de Cherchell ». Hôtel Césarée. Cherchell. Le 23-06-2018. Disponible sur : [https://www.researchgate.net/publication/326410095\\_L'histoire\\_de\\_Cherschell\\_par\\_ses\\_monuments\\_Des\\_faits\\_et\\_des\\_legendes](https://www.researchgate.net/publication/326410095_L'histoire_de_Cherschell_par_ses_monuments_Des_faits_et_des_legendes).
- CHENNAOUI.Y (2018) : « *Les percepts de l'analyse morphologique et typomorphologique, appliquée dans le domaine du patrimoine* ». Support de cours. Document interne non publié. Séminaire d'initiation à la recherche. EPAU. Alger.
- CHENNAOUI.Y (2018) : Cours de « *Droit du patrimoine culturel et naturel* », (DPCN). EPAU. Alger.

### • **Thèses et mémoires :**

- بوطابة.ع (2002): "دراسة تحليلية للعمارة العثمانية في شرشال". رسالة ماجستير. معهد الآثار. الجزائر. 2.
- ARBIA.S, (2018), « *Le musée de Cherchell au sein de sa place. Analyse de corrélations morphologiques et architecturales* », Mémoire de master, EPAU, Alger, 65 pages.
- ARFLI, (2015), « *Vers une définition des critères de délimitation d'un paysage urbain historique, Cas d'étude : le Rocher de Constantine* », Mémoire de Magister, EPAU, Alger, 188p.
- BEHIRI.A, (2017), « *Pour un développement durable des villes historiques côtières : cas de la ville de Cherchell* », Thèse de doctorat d'état, EPAU, Alger, 214p.

## **Bibliographie**

---

- CHENNAOUI.Y (1994) : « *La stratification comme valeur de la ville, élaboration d'une instrumentation de contrôle morphologique et architectural* ». Mémoire du Magister, EPAU, Alger, 302p.
- CHENNAOUI.Y (2007), « *Contribution méthodologique au processus d'évaluation du paysage culturel. Cas d'étude : le mausolée royal maurétanien de Tipaza en Algérie* », Thèse de doctorat d'état, EPAU, Alger, 375p.
- GUERROUCHE.K (2014), « *Contribution méthodologique à l'identification des attributs des paysages culturels en vue d'une patrimonialisation. Cas d'étude : Le village d'Aït El kaïd, à Agouni Gueghrane (Kabylie du Djurdjura)* ». Mémoire du Magister, EPAU, Alger.207p.
- NECISSA.Y, (2017), « *La valorisation économique du patrimoine, Pour un développement territorial. Cas du parc national de Tlemcen* ». Thèse de doctorat en science,EPAU, Alger, 246p.
- OUARET M., (2012), « *Le rapport architecture-nature, les enseignements des paysages villageois du Djurdjura* », mémoire de magister, EPAU, Alger, 189p.
- TITOUCHE.A, (2002), « *Régénération du quartier Youcef, porte du Nador (Centre-ville Médéa)* ». Mémoire du Magister, EPAU, Alger, 180p.

- **Articles :**

- OUARET.M, BELAKEHAL. A, NYS.P, « Elaboration d'un modèle d'évaluation pour une caractérisation des valeurs paysagères des sites patrimoniaux. Exemple du paysage culturel d'El kantara (Aurès, Biskra) ». Revue « COURRIER DU SAVOIR », N°26, Mars 2018, pp521-534.

- **Webographie :**

- Amougou. E, (2014), « *LA QUESTION PATRIMONIALE, De la "patrimonialisation" à l'examen des situations concrètes* », [en ligne], p.07-35, disponible sur : [https://books.google.dz/books?id=GVTYEsqrVygC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.dz/books?id=GVTYEsqrVygC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false), [consulté le 23-10-2018].
- ANONYME, (2010), « *Unités paysagères de la région d'Île-de-France Méthodologie, notice d'utilisation de la base de données et atlas* », Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, disponible sur : [https://www.iauidf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_724/Unites\\_paysageres\\_HD.pdf](https://www.iauidf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_724/Unites_paysageres_HD.pdf), [consulté le 26-01-2019].
- AUSB, (2016), « *Intégrer les paysages dans les documents d'urbanisme sur le territoire d'études de l'agence d'urbanisme sud bourgogne , les structures paysagères du sud Bourgogne* », disponible sur : [http://www.ausb.org/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/Etudes/Etude\\_d\\_integration\\_du\\_paysage\\_dans\\_les\\_documents\\_de\\_planification/2016-08-23\\_AUSB\\_Charpente\\_paysage\\_\\_re\\_Memento\\_des\\_structures.pdf](http://www.ausb.org/fileadmin/user_upload/mediatheque/Etudes/Etude_d_integration_du_paysage_dans_les_documents_de_planification/2016-08-23_AUSB_Charpente_paysage__re_Memento_des_structures.pdf) , [consulté le 28-01-2019].
- BELAYEW. D, FROMEN. A, HALLET .C, ORBAN- FERAUGE .Fr, VAN DER KAA.Cl, « *Paysage - Portail environnement de Wallonie* », p.11-24, disponible sur :

## **Bibliographie**

---

- [http://environnement.wallonie.be/publi/etatenv/paysage/P11\\_24.pdf](http://environnement.wallonie.be/publi/etatenv/paysage/P11_24.pdf), [consulté le 25-11-2018].
- Bourdin. A, (1996), « *Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain ? Professionnels et citoyens face aux témoins du passé* », In : *Les Annales de la recherche urbaine*, N°72, 1996. Patrimoine et modernité. pp. 6-13, disponible sur : [www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_1996\\_num\\_72\\_1\\_1975](http://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1996_num_72_1_1975). [Consulté le 10-10-2018].
  - CERESA, Conseil Général de la Sarthe, DDE de la Sarthe, DIREN Pays de la Loire, (2005), « *Les paysages à l'échelle du département, vers une analyse des unités paysagères* », disponible sur : [http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas6\\_-\\_12\\_unites\\_paysageres.pdf](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlas6_-_12_unites_paysageres.pdf) , [consulté le 02-02-2019].
  - DAL GOBBO J.C.,(2011), « *ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DIAGNOSTIC THEMATIQUE* », N°3 Paysage et urbanisation, Réunion du GT du 13 mai 2011, disponible sur : [https://www.alex-village.com/images/PDF/PLU/phase2/03-13mai2011/11-diag3\\_paysage.pdf](https://www.alex-village.com/images/PDF/PLU/phase2/03-13mai2011/11-diag3_paysage.pdf), [consulté le 03-02-2019].
  - Davallon. J, (2014), « *À propos des régimes de patrimonialisation : enjeux et questions* », Conférence d'ouverture du Colloque Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva, Université nouvelle de Lisbonne, Portugal, disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01123906/document>, [consulté le 15-11-2018].
  - Delpeuch.P.M., « *Entités paysagères, charte architecturale et paysagère du pays d'art et d'histoire, entre Cluny et Tournus*», disponible sur : [www.pahclunytournus.fr/documents/portal651/pah-diagnostic-entites-paysageres.pdf](http://www.pahclunytournus.fr/documents/portal651/pah-diagnostic-entites-paysageres.pdf), [consulté le 11-01-2019].
  - FACCHINI.F, « *L'EVALUATION DU PAYSAGE : REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE* », Revue d'Economie Régionale et Urbaine n°3, 1994, p.375-402, disponible sur :<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01350621/document>, [consulté le 10-12-2018].
  - FALLAH .B, (2013), « *Pour une patrimonialisation intégrée au développement urbain : élaboration des conditions de conciliations entre obligations de préservation et impératifs de développement à travers l'étude de cas d'Avignon* », Thèse de doctorat, Université d'Avignon, France, 344p. Disponible sur : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01281963/document>, [consulté le 17-10-2018].
  - Gélinas. M, (2013), « *Concept englobant du paysage et évaluation environnementale, une nouvelle approche de la valeur du paysage* », Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement en vue de l'obtention du grade de maître en environnement, disponible sur : [https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais\\_2013/Gelinas\\_M\\_2013-07-09\\_.pdf](https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Gelinas_M_2013-07-09_.pdf), [consulté le 07-12-2018].
  - Millières-Lacroix .A, « *Esthétique et sitologie : amélioration du paysage urbain et rural* », Revue française de géotechnique n° 17, 1981, disponible sur : <https://www.geotechnique-journal.org/articles/geotech/abs/.../geotech1981017p5.html>, [consulté le 15-12-2018].

## **Bibliographie**

---

- Rousseau .J.J, (1823), « *Jugement sur le projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre* », Ed Librairie de Dupont P., Paris, 504p, disponible sur : <https://books.google.dz/>, [consulté le 23-11-2018].
- STEIN.V, (2003), « *La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public* », Thèse de doctorat, Université de Genève, Suisse, 375p, disponible sur :[https://doc.rero.ch/record/4190/files/1\\_these\\_SteinV.pdf](https://doc.rero.ch/record/4190/files/1_these_SteinV.pdf), [consulté le 10-11-2018].
- VERRY.P, (2015), « *Valeur et paysage au regard de l'aménagement du territoire* », Mémoire de Master 2 en Sciences du territoire, spécialité Urbanisme et Projet Urbain, Université Pierre Mendès, France, disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01267608/document>, [consulté le 01-12-2018].

# Annexes :

- **Annexe I** : Extraits du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques de Cherchell (PPMVSA).
- **Annexe III** : Reportage photographique.

**Annexe I : Extraits du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques de Cherchell (PPMVSA).**

1. Site archéologique N°20, Ancienne redoute (le fort EL-Nabot) - Source : PPMVSA

GOMERU ES4/DES/3/09/CA

JANVIER 2012

**Site Archéologique N°20  
ANCIENNE REDOUTE**



Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques de CHERCHELL

Phase 3 : Edition Finale

107

GONERU ES4/DES/3/09/CA

JANVIER 2012

**PPM/SA  
DE CHERCHELL**

**RELEVÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
RELEVÉ D'ÉTAT DES LIEUX AVRIL/MAI/JUIN 2010

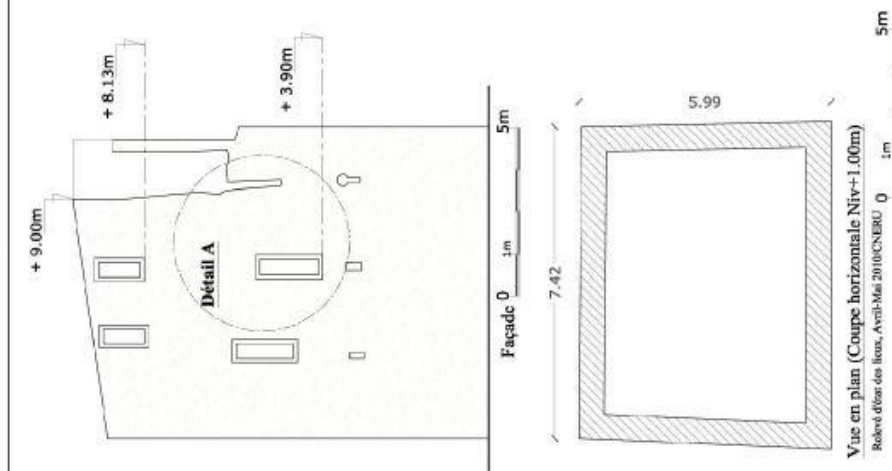
**PL 02**

-PLAN  
-PHOTOS

ECHELLE  
1:100

SA N°20

ANCIENNE  
REDOUTE



**Détail A Opus Incertum**  
Moellon lié au Mortier de terre



Photo 05-2009, Ancienne Redoute, Cherchell, Source CNERU

**Chânage de briques au niveau des ouvertures**

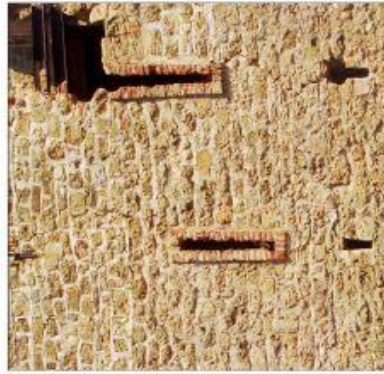

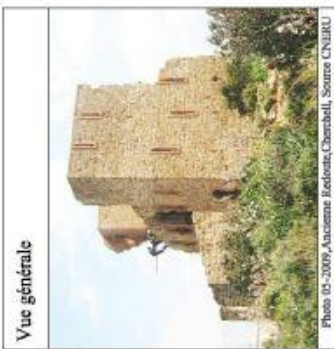
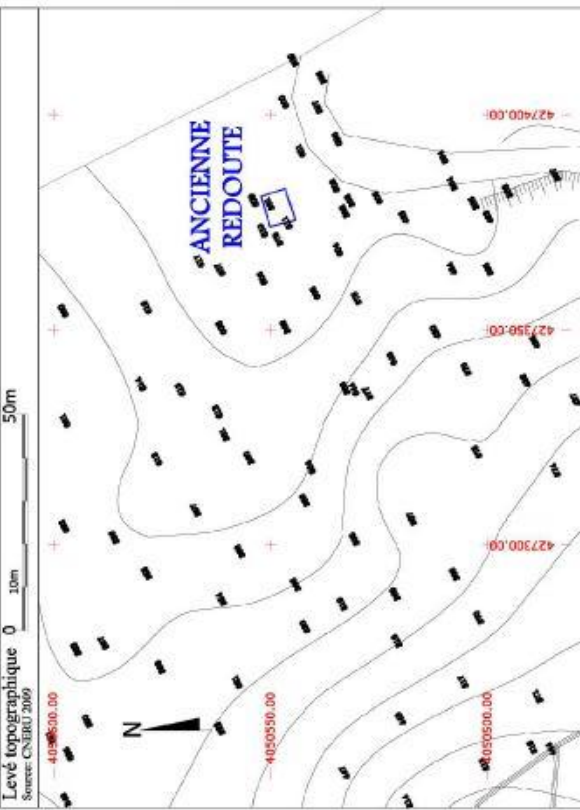




Photo 05-2009, Ancienne Redoute, Cherchell, Source CNERU




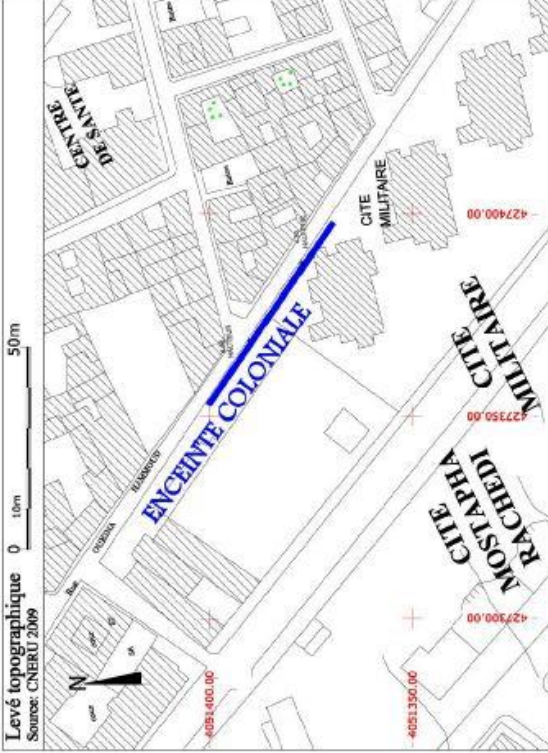
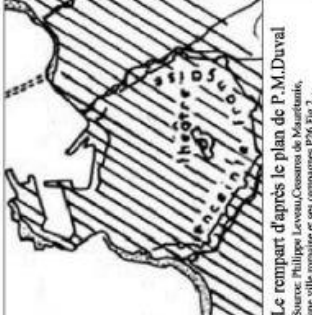

Photo 05-2009, Ancienne Redoute, Cherchell, Source CNERU

<p><b>PPMVSA DE CHERCHELL</b></p>	<p><b>RELEVÉ ARCHEOLOGIQUE RAPPEL 1<sup>ère</sup> PHASE</b></p>	<p><b>PL 01</b></p>	<p><b>ECHELLE 1:1000</b></p>	<p><b>SA N°20 ANCIENNE REDOUTE</b></p>
<p>Rappel (voir le rapport 1<sup>ère</sup> phase, fiches de diagnostic ANCIENNE REDOUTE).</p>	<p><b>DESIGNATION</b> Nom : Ancienne Redoute. Organisme de gestion : - Direction de la Culture, Wilaya de Tipasa</p>	<p>Plan de situation Source: Image Satellitaire 2009</p> 	<p>-CARTE SATELLITAIRE -LEVÉ TOPO -PHOTOS</p>	 <p>Photo 05-2009, Ancienne Redoute, Cherchell, Source CNERU</p>
<p><b>LOCALISATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Wilaya : Tipasa</li> <li>- Commune : Cherchell</li> <li>- Daïra : Cherchell</li> <li>- Adresse postale: Haut promontoire Sud de la ville</li> <li>- Référence cadastrale : Cadastre 2009 .</li> <li>- Parcelle N° : -</li> <li>- Surface: -</li> <li>- Coordonnées cartographiques (UTM, Lambert ;ou GPS) : - X = <b>427 380 m.</b> - Y = <b>4 050 550 m.</b></li> </ul>	<p>Levé topographique 0 10m 50m Source: CNERU 2009</p> 	<p>Vue générale</p>  <p>Photo 05-2009, Ancienne Redoute, Cherchell, Source CNERU</p>	 <p>Photo 05-2009, Ancienne Redoute, Cherchell, Source CNERU</p>	
<p><b>PROTECTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation juridique : Public</li> <li>- Classement : non classé</li> </ul>				

2. Site archéologique N°19, Enceinte Coloniale - Source : PPMVSA

GCNERU ES4/DES/3/09/CA

JANVIER 2012

<p><b>PPMVSA</b> <b>DE CHERCHELL</b></p>	<p><b>RELEVÉ ARCHEOLOGIQUE</b> <b>RAPPEL 1<sup>ère</sup> PHASE</b></p>	<p><b>PL 01</b></p>	<p>-CARTE SATELLITAIRE -LEVÉ TOPO -PHOTOS</p>	<p><b>SA N°19 ENCEINTE COLONIALE</b></p>	
<p><b>Rappel (voir le rapport 1<sup>ère</sup> phase, fiches de diagnostic ENCEINTE COLONIALE).</b></p>		<p><b>Plan de situation</b> Source: image Satellite 2009</p>  <p>CHERCHELL FORTIFICATION COLONIALE</p>		<p><b>Restes de l'enceinte coloniale</b></p>  <p>Photo 05-2009, l'Enceinte Coloniale, Cherchell, Source CNERU</p>	
<p><b>DESIGNATION</b> Nom : Enceinte Coloniale. Organisme de gestion : - Direction de la Culture, Wilaya de Tipasa</p>		<p><b>Levé topographique</b> Source: CNERU 2009</p>  <p>0 10m 50m</p>		<p><b>Le rempart d'après le plan de P.M. Duval</b> Source: Philippe Leveau, Coordonnées de Mazarinakis, une ville romaine et ses compagnons, P.56, fig. 2.</p> 	
<p><b>LOCALISATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Wilaya : Tipasa</li> <li>- Commune : Cherchell</li> <li>- Daïra : Cherchell</li> <li>- Adresse postale: Rue Oukina Hammoud</li> <li>- Référence cadastrale : Cadastre 2009 .</li> <li>- Parcelle N° : -</li> <li>- Surface: <b>37,77 m.</b></li> <li>- Coordonnées cartographiques (UTM, Lambert ; ou GPS) : - X = <b>427 350 m.</b> - Y = <b>4 051 400 m.</b></li> </ul>		<p><b>PROTECTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation juridique : Public</li> <li>- Classement : non classé</li> </ul>		<p>Photo 05-2009, l'Enceinte Coloniale, Cherchell, Source CNERU</p>  <p>Photo 05-2009, l'Enceinte Coloniale, Cherchell, Source CNERU</p>	



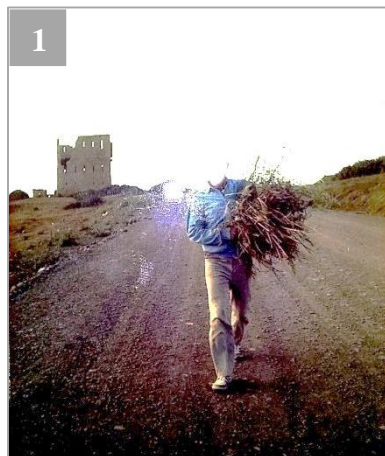
Annexe II : Reportage photographique



**Vue sur l'arrière-pays de la ville de Cherchell**  
Source : Anonyme (Internet, libre de droits)



**Vue prise du phare de la ville de Cherchell**  
Source : Anonyme (Internet, libre de droits)



**Vues anciennes sur le fort El-Nabot**  
Source : 1. HANAFLI.N (1993) / 2. Internet (libre de droits)



**L'urbanisation sur les abords du fort El-Nabot**



**Transformation du site d'implantation du fort**



**Route bitumée, desservant le paysage du fort El-Nabot**



**Chute du redan du fort El-Nabot**



**Contraste du fort avec les nouvelles constructions**

**Vues récentes sur le fort El-Nabot et son paysage**  
Source : HAKEM.N (Février 2019), traitées par l'auteur